

2012

Martinique



I NSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS

■ Martinique

Rapport annuel
2012

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'IEDOM et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
La Martinique en bref	10
Synthèse	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 – La géographie et le climat	18
Section 2 – L’histoire	20
Section 3 – Le cadre institutionnel	22
1. Dans le paysage administratif français	22
2. Dans le paysage communautaire	24
CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA MARTINIQUE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	30
1. Les comptes économiques	30
2. L’emploi et le chômage	34
3. Les revenus et les salaires	40
4. Les prix	46
5. Le commerce extérieur	48
Section 3 – Les politiques et finances publiques	55
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	55
2. Le système fiscal	59
3. Les finances publiques locales	66
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	73
Section 1 – Aperçu général	74

Section 2 – L’agriculture, l’élevage et la pêche	76
1. Aperçu structurel	76
2. La banane	77
3. La diversification agricole	80
4. La pêche et l’aquaculture	83
Section 3 – L’industrie et l’artisanat	85
1. Aperçu structurel	85
2. L’activité du secteur de l’industrie	85
3. La filière canne-sucre-rhum	87
Section 4 – L’énergie et l’eau	90
1. Aperçu structurel	90
2. L’énergie	90
3. L’eau	96
Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics	100
1. Aperçu structurel	100
2. L’activité du secteur	100
4. Le logement social	102
Section 6 – Le commerce	103
1. Aperçu structurel	103
2. L’activité du secteur	103
3. Les principaux sous-secteurs commerciaux	103
Section 7 – Le tourisme	106
1. Aperçu structurel	106
2. L’activité du secteur	106
Section 8 – Les transports	112
1. Aperçu structurel	112
2. Le transport routier	112
3. Les ports	113
4. L’aéroport	115
Section 9 – Les autres services marchands	118
1. Aperçu structurel	118

Section 10 – Les services non marchands	119
1. Aperçu structurel	119
2. L'éducation	119
3. La santé	121
4. L'action sociale	123
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	125
Section 1 – La structure du système bancaire	126
1. Les faits marquants de l'exercice	126
2. L'organisation du système bancaire	130
3. La densité du système bancaire	134
4. Les moyens de paiement	138
5. L'activité des fonds de garantie	140
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	141
1. Les taux d'intérêt	141
2. Les tarifs bancaires aux particuliers	145
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	146
4. Les performances financières des banques locales	148
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	152
1. Les avoirs financiers des agents économiques	152
2. Les crédits à la clientèle	154
3. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	157
4. La circulation fiduciaire	160
5. Le surendettement	164
Annexes	165
1. Statistiques économiques	166
2. Statistiques monétaires et financières	176
3. Principaux événements de l'année	181
4. Liste des publications de l'IEDOM	183

Avant-propos

Alors que la crise sociale de 2009 a durablement affecté la confiance, l'année 2012 n'aura pas apporté le sursaut nécessaire à un retour aux niveaux d'activité d'avant 2009. Le rattrapage économique des deux dernières années connaît un coup d'arrêt et le chômage continue d'augmenter.

Dans ce contexte défavorable, les ménages adoptent un comportement de prudence et la consommation manque de vigueur. Le climat des affaires et, en parallèle, les prévisions d'investissement des entreprises se détériorent au cours de l'année. En l'absence de perspectives, les chefs d'entreprise révisent à la baisse leur politique d'investissement, se limitant au simple renouvellement de l'outil de production.

L'activité économique de la Martinique se dégrade dans la plupart des secteurs, notamment dans le commerce. Elle évolue de manière contrastée dans le secteur primaire, dans l'industrie et dans le tourisme. Le BTP retrouve un peu de vigueur en fin d'année, insuffisante toutefois pour infléchir la tendance baissière.

Toutefois, malgré la crise et bien que le taux de créances douteuses soit en légère progression en fin d'année, les banques maintiennent globalement leurs concours au financement de l'économie.

Dans ce contexte général, l'IEDOM reste plus que jamais mobilisé dans l'accompagnement des entreprises et des particuliers, notamment à travers la médiation du crédit et le traitement du surendettement.

Le suivi et l'analyse de la conjoncture constituent également une priorité permettant de mieux appréhender les évolutions de l'économie martiniquaise.

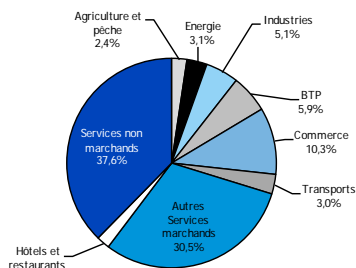
Cette monographie présente, de manière détaillée, la situation économique et financière de la Martinique à travers des données chiffrées et des analyses sectorielles portant sur des séries de moyen et long termes. Elaborée avec le concours des différents acteurs de la sphère publique et privée de l'île (collectivités locales, administrations publiques, établissements de crédit, entreprises,...), elle vise à procurer aux responsables politiques et économiques, ainsi qu'à la société civile, des indications utiles à la réflexion et à la décision.



Victor-Robert NUGENT

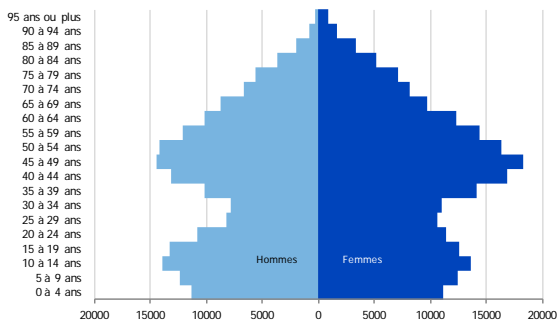
La Martinique en bref

Répartition de la valeur ajoutée en 2008



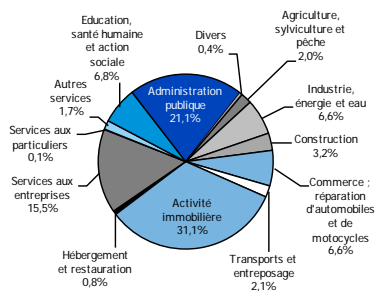
Source : INSEE - Comptes économiques régionaux, base 2005

Pyramide des âges de la population en 2012



Source : INSEE, état civil (données domiciliées), estimations de population

Risques sectoriels au 31 décembre 2012



Source : Service Central des Risques de la Banque de France

Indicateur du climat des affaires à la Martinique
100 = moyenne de longue période



Source : IEDOM - Enquête de conjoncture économique

	Martinique			Métropole
	2002	2011	2012	2012
Population				
Population (milliers, millions pour la France)	389,3	392,4 ⁽⁶⁾	390,7 ⁽⁶⁾	65,8 ⁽¹⁾
Part des moins de 20 ans (%)	30,1%	26,3%	25,8%	25,0% ⁽¹⁾
Part des 20 - 59 ans (%)	53,3%	52,5%	52,2%	52,0% ⁽¹⁾
Part des 60 ans et plus (%)	16,6%	21,2%	22,0%	24,0% ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²)	345,0	354,0	354,0	102,7 ⁽²⁾
Taux croissance annuel moy. de la population (%)	0,7% ⁽⁹⁾	0,3% ⁽¹⁰⁾	-0,3%	0,6% ⁽³⁾
Taux de natalité (‰ habitants)	15,1‰	-	11,4‰	12,6‰ ⁽¹⁾
Taux de mortalité (‰ habitants)	-	-	7,0‰	8,7‰ ⁽¹⁾
Taux de mortalité infantile (‰ naissances)	-	-	8,7‰	3,5‰ ⁽¹⁾
Indice conjoncturel de fécondité (2011)	1,90	-	1,88	2,01 ⁽¹⁾
Développement humain				
Espérance de vie des femmes à la naissance (année)	81,7	-	84,8	84,8 ⁽¹⁾
Espérance de vie des hommes à la naissance (année)	75,5	-	78,9	78,4 ⁽¹⁾
Part des personnes illettrées parmi les 16-65 ans (%)	-	-	14,0% ⁽¹¹⁾	9% ⁽⁵⁾
Taux de réussite au baccalauréat (%)	68,5%	77,8%	79,2%	85,8% ⁽⁶⁾
Environnement				
Superficie totale (km ²)	-	1 128	-	549 087
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité (%)	3,0%	-	6,3%	11,6% ⁽⁶⁾
Économie				
PIB (milliards d'euros courants)	6,1	8,3	-	1 996,6 ⁽⁶⁾
Taux de croissance du PIB (% , euros constants)	1,1%	1,0%	-	1,7% ⁽⁶⁾
PIB par habitant (euros courants)	15 630,0	21 131,0	-	30 633,9 ⁽⁶⁾
Taux de dépendance ⁽⁷⁾ aux importations (%)	30,3%	32,8%	-	30,0% ⁽⁶⁾
Taux d'inflation (% , variation par rapport à l'année précédente)	2,2%	2,0%	2,0%	1,3%
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	21,1%	20,8%	21,0%	10,6% ⁽⁸⁾
Indicateurs sectoriels				
Expéditions de bananes (en tonnes)	-	178 521	187 029	-
Ventes de ciment (en tonnes)	234 446	199 878	185 222	-
Attestations du Consuel (nombre)	3 603	3 196	3 643	-
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	15 236	15 210	13 409	-
Trafic aéroportuaire (nombre)	1 436 761	1 620 833	1 563 481	-
Touristes (nombre)	729 660	601 680	642 115	-
Taux d'occupation des hôtels (% , source INSEE)	-	57,3%	56,3%	-
Indicateurs monétaires et financiers				
Crédits bancaires (millions d'euros, milliards d'euros pour la France)	4 884,2	8 272,6	8 522,8	2 098,0 ⁽¹²⁾
dont ménages	1 816,2	3 042,4	3 296,3	1 127,0
dont entreprises	1 939,3	3 295,2	3 106,5	818,0
dont collectivités locales	541,0	1 082,3	1 174,8	-
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux ⁽¹³⁾ (%)	9,4%	6,3%	6,3%	-
Actifs financiers des établissements locaux (millions d'euros, milliards d'euros pour la France)	-	6 268,0	6 538,7	1 542,1
dont ménages	-	4 675,0	4 821,7	279,2
dont entreprises	-	1 235,8	1 248,2	214,7
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	-	2 599	2 602	1 653 ⁽²⁾
Nombre d'habitants par guichet automatique	-	1 099	1 058	1 085
Nombre de comptes bancaires par habitant	3,02	3,12	3,15	-
Personnes physiques en interdictions bancaires	24 924	17 581	17 426	1 380 821
Personnes morales en interdictions bancaires	1 854	2 451	2 604	181 017
Dossiers de surendettement déposés	161	552	512	220 836

(e) estimations : (1) Bilan démographique de l'Insee 2012 ; (2) 2010 ; (3) Entre 2003 et 2013 ; (4) 2009 ; (5) Enquête IVO de 2004-2005 conduite par l'Insee sur la population métropolitaines des 18 à 25 ans

(6) 2011 ; (7) Importations de biens et services / PIB ; (8) Chiffre provisoire au 4e trimestre 2012 ; (9) Entre 1991 et 2002 ; (10) Entre 2000 et 2011 ; (11) Enquête IVO INSEE menée en 2008/2009

(12) Crédits bancaires au secteur privé ; (13) Périmètre révisé en juin 2010

UNE CROISSANCE MONDIALE PEU VIGOUREUSE, FRAGILE ET HETEROGENE

La croissance mondiale est peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2 % contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. Elle est également hétérogène puisqu'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement -supérieur à 5 %- et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les Etats-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %, alors que le Royaume-Uni stagne et que la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à trois vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

Une activité économique au ralenti

Climat des affaires dégradé

L'économie martiniquaise reste fragile depuis la crise sociale de 2009 qui a durablement impacté la confiance des agents économiques. Le rattrapage observé en 2010 et 2011 marque le pas en 2012, avec pour conséquence une progression du chômage. Le climat des affaires est mal orienté depuis 2008 et s'est détérioré à nouveau en 2012, après une période de redressement entre 2009 et 2011. L'indicateur du climat des affaires semble toutefois s'être stabilisé en fin d'année 2012, à un niveau sensiblement inférieur à sa moyenne de longue période.

Consommation des ménages peu vigoureuse

La consommation des ménages se situe à un niveau inférieur à celui de 2011. Les importations de biens de consommation et d'équipements électriques et ménagers sont en repli (respectivement de 2,4 % et de 24,5 %), de même que les immatriculations de véhicules particuliers neufs (-11,2 %). L'encours des crédits à la consommation des ménages est en recul (-2,8 %).

Investissement en hausse pour les ménages, en retrait pour les entreprises

Alors que l'investissement des ménages reste dynamique, comme l'atteste la progression de l'encours des crédits à l'habitat (+4,2 %), celui des entreprises est en retrait et leur encours de crédits d'investissement diminue (-1,4 %). L'absence de visibilité à moyen terme conduit les chefs d'entreprise à réviser leur politique d'investissement pour privilégier les besoins de renouvellement. Selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, leurs intentions d'investissement atteignent fin 2012 leur plus bas niveau depuis 2009, après avoir été orientées à la baisse tout au long de l'année.

Echanges extérieurs tirés par les produits pétroliers

La baisse de la demande intérieure impacte l'évolution des importations (seulement +1,5 % globalement, mais -6,2 % hors produits pétroliers). Outre un retour à une activité normale pour la SARA après les arrêts techniques de 2011, cette évolution tient également au repli des importations de matériel mécanique, électrique, électronique et informatique, soutenues auparavant, notamment par l'équipement de la nouvelle centrale électrique de Bellefontaine. Les exportations retrouvent pour leur part un niveau proche de celui de 2010 (+30,8 % globalement, +3,2 % hors produits pétroliers).

L'activité se dégrade dans la plupart des secteurs

Résultats contrastés pour la filière agricole

Le secteur est confronté à des conditions climatiques peu favorables depuis plusieurs années et la campagne 2012 a vu la récolte de cannes diminuer (-15,2 %), de même que la production de sucre (-21,8 %). S'agissant de la banane, les tonnages expédiés sont en hausse (+5,3 %), malgré le développement de la cercosporiose noire qui affecte le rendement des plantations. Les filières d'élevage résistent et les abattages progressent (+2,4 %).

Difficultés persistantes dans le BTP

Fortement dépendant de la commande publique, le BTP est pénalisé par un nombre insuffisant de mises en chantier. Les ventes de ciment sont en baisse (-7,3 %), alors que le niveau des trois précédentes années était déjà bien en deçà du niveau d'avant la crise de 2009. Dans le détail, les ventes en vrac, généralement destinées aux chantiers d'envergure, accusent un recul plus marqué que les ventes en sac, traditionnellement orientées vers le marché des particuliers (respectivement -9,4 % et -2,3 %).

Evolution mitigée dans le secteur industriel

Les industries manufacturières liées au BTP voient leur courant d'affaires se contracter. Les industries agroalimentaires évoluent de manière contrastée : alors que les exportations de produits de l'industrie agroalimentaire sont globalement en retrait (-4,3 %), la production de rhum croît (+2,8 %), stimulée par l'innovation et le développement de nouveaux marchés.

Activité commerciale ralentie

La faiblesse de la consommation des ménages pèse sur l'activité du secteur commercial. Les ventes d'automobiles diminuent, tant pour les véhicules particuliers que pour les véhicules utilitaires (respectivement de 11,2 % et de 12,8 % sur un an). Dans le secteur de la grande distribution, deux groupes ont conforté leurs positions, fin 2011 et début 2012, à travers la reprise de trois hypermarchés. Le chiffre d'affaires global des hypermarchés reste orienté à la hausse en 2012 (+5,4 %), mais les professionnels font part de leurs inquiétudes, compte tenu d'une conjoncture économique peu porteuse et de la prudence des consommateurs.

Conjoncture touristique en demi-teinte

L'activité touristique connaît une évolution mitigée. Le trafic de passagers à l'aéroport Aimé Césaire est en repli (-3,5 %), de même que la fréquentation hôtelière (-4,3 % en nombre de nuitées). En revanche, le segment de la croisière renoue avec la croissance (nombre de croisiéristes multiplié par près de 2,5 en 2012). Cette amélioration est à lier aux différentes actions de promotion et de communication menées en 2011 auprès des compagnies de croisières pour relancer le secteur.

Malgré la crise, les banques maintiennent leurs financements

Progression hétérogène des encours bancaires

En dépit d'une conjoncture économique dégradée, l'encours sain de crédits est globalement en progression (+2,3 %), mais évolue de manière hétérogène selon les catégories. L'augmentation est portée par la croissance de l'encours des collectivités locales (+8,6 %) et dans une moindre mesure de celui des ménages (+2,1 %), alors que l'encours des entreprises stagne. Dans le détail, les crédits à la consommation des ménages sont en retrait (-2,8 %) et les crédits à l'habitat restent orientés à la hausse (+4,2 %). S'agissant des entreprises, les crédits d'investissement sont en recul (-1,4 %), alors que les crédits d'exploitation se situent à un niveau proche de celui de fin 2011 (+1,4 %) après avoir connu un pic en cours d'année, signe des difficultés de trésorerie des entreprises. Le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux est stable (6,6 % de l'encours brut), bien qu'en légère augmentation en fin d'année.

Les avoirs des agents économiques progressent (+4,3 %). S'agissant des ménages, plus particulièrement, l'évolution des comptes d'épargne à régime spécial est portée par la hausse des livrets A, des livrets bleus et de développement durable, suite au relèvement des plafonds intervenus au quatrième trimestre 2012, alors que l'épargne à long terme bénéficie d'un regain d'intérêt pour les plans d'épargne logement et les contrats d'assurance-vie.

Résistance du produit net bancaire mais repli de la marge nette

Le produit net bancaire des établissements de crédit progresse (+3,4 % sur l'année pour l'échantillon étudié). Cette hausse est liée principalement à celle des intérêts nets (+6,9 %) et, dans une moindre mesure à celle des commissions nettes (+1,5 %). Malgré les efforts de rationalisation des coûts de structure, le coefficient d'exploitation se détériore (+1,3 point à 64,3 %). La hausse du coût du risque contribue également à la diminution de la rentabilité, la marge nette se maintenant toutefois à un niveau appréciable (18,9 % du produit net bancaire).

Les perspectives demeurent incertaines

Alors que la Martinique vit depuis quatre ans une crise de confiance marquée, les perspectives à court ou moyen terme restent incertaines. Comme l'ensemble de l'outre-mer, la Martinique est affectée par la crise de la zone euro et la reprise s'essouffle.

Pour les mois à venir, bien que le contexte reste difficile, la croissance de l'économie martiniquaise pourrait bénéficier de la poursuite du plan de relance régional, de la commande publique et des projets d'infrastructures dans les domaines prioritaires que sont les transports, le logement social et les mises aux normes parasismiques. A cet égard, le rebond de l'encours des crédits d'investissement des collectivités locales à fin 2012 constitue un signe encourageant.

Dans une perspective de long terme, la Martinique est engagée dans un processus d'identification des leviers de développement pérennes susceptibles de faire reculer le chômage. Par ailleurs, elle cherche à renforcer sa présence régionale, se rapprochant de plusieurs institutions de coopération, économique notamment. Ces démarches devraient favoriser une meilleure intégration dans son environnement caribéen et offrir de nouvelles perspectives de développement.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

La Martinique est une région monodépartementale située au cœur de l'arc antillais entre l'île de la Dominique au Nord et celle de Sainte-Lucie au Sud. Bordée par l'océan Atlantique à l'Est et la mer des Caraïbes à l'Ouest, l'île se trouve à 6 900 km de Paris, 3 150 km de New-York et 200 km de la Guadeloupe. D'une superficie de 1 128 km², la Martinique se distingue des autres départements français par sa petite taille et sa forte densité de population¹.

La Martinique s'étend sur une longueur de 60 km et une largeur de 30 km. D'origine volcanique, l'île se caractérise par un relief varié et accidenté qui en fait une terre de contraste alliant les ombrages de la forêt tropicale au Nord à l'aridité du Sud de l'île. Le Nord est caractérisé par la présence d'un relief montagneux développé, concentrant les plus hauts massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée, volcan culminant à 1 397 m considéré comme étant en sommeil, les Pitons du Carbet (1 196 m), le Morne Jacob (784 m) et le Mont Conil, tous inactifs. Les côtes, peu découpées, se présentent sous forme de falaises abruptes. Au Sud, le relief est moins accidenté et présente une alternance de plaines et de mornes arrondis culminant à moins de 500 mètres d'altitude. Seule, la Montagne du Vauclin se dégage de cet ensemble (504 mètres). Les côtes très découpées offrent de nombreuses baies et anses. Le Centre se singularise par la présence de l'essentiel des plaines, généralement peu étendues et fragmentées. Leur superficie totale représente 10 % de l'étendue de l'île. La plaine la plus importante (75 km²) accueille l'aéroport international Aimé Césaire, au Lamentin.

La Martinique dispose de 48 îlets, écosystèmes fragiles et réservoirs d'espèces végétales, qui constituent de véritables observatoires naturels de la faune et de la flore. Les contrastes topographiques sont à l'origine de microclimats favorisant une grande variété de végétation. Ainsi, le climat de type tropical de la Martinique, chaud et humide, est tempéré par les alizés qui circulent d'Est en Ouest. Deux grandes saisons se distinguent :

- Le carême, de décembre à avril, se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25° C. L'humidité est modérée et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité ;
- L'hivernage marque le reste de l'année par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes de 27° C et une humidité relativement importante. Il concentre la grande majorité de la pluviométrie annuelle. Au cours de l'hivernage, certaines perturbations venant de l'Est peuvent évoluer en dépressions ou tempêtes tropicales et parfois en cyclones, selon les conditions atmosphériques et océaniques.

La température est l'un des éléments les plus uniformes du climat martiniquais, grâce au climat tropical et à la proximité de l'océan. Des écarts de 3 à 4 degrés en moyenne sont constatés entre les mois de février et août. Ainsi, la température est en moyenne annuelle d'environ 25° à Fort-de-France et de 24° à 28° pour les eaux de baignade.

¹ 354 habitants par km² (deuxième densité des DOM après Mayotte à 570 habitants par km²).

Les précipitations annuelles oscillent entre 970 mm en moyenne à la presqu'île de la Caravelle et 6 000 mm au sommet de la Montagne Pelée et sur les hauteurs des Pitons du Carbet. Après une année 2011 excessivement pluvieuse, en 2012, la pluviométrie retrouve un niveau conforme à la normale.

Sa situation géographique et ses caractéristiques géologiques exposent la Martinique à deux types de risques naturels : les phénomènes cycloniques et sismiques. Au cours de la saison cyclonique 2012, 19 phénomènes ont été nommés, mais la Martinique a été relativement épargnée.

Section 2

L'histoire

L'histoire de la Martinique est étroitement liée à l'expansion coloniale des Européens dans la Caraïbe et à son évolution. Toutefois, les fouilles archéologiques permettent d'estimer les premiers peuplements au deuxième millénaire avant notre ère par des populations amérindiennes.

Selon les archéologues, les premiers occupants de la Martinique seraient des Arawaks venus du bassin de l'Orénoque (actuel Venezuela) vers 100 ans avant notre ère. Entre le X^e et le XIV^e siècle, une nouvelle civilisation amérindienne arrive dans l'île, les Caraïbes ou Kalina, venue des Guyanes. L'arrivée des Caraïbes provoque un bouleversement dans l'ensemble de la Caraïbe, au rythme de leur conquête progressive des îles de l'arc antillais.

Les Européens découvrent la Martinique le 15 juin 1502, date de l'arrivée de Christophe Colomb sur le site de l'actuelle commune du Carbet.

Appelée Madinina, « Ile aux fleurs » ou Jouanacaera, « Ile aux iguanes », la Martinique devient française sous Louis XIII, en 1635. A cette date, le Cardinal de Richelieu crée la nouvelle « Compagnie des Isles d'Amérique » (1635-1650), afin de gérer les colonies de la couronne de France. Pierre Belain d'Esnaubuc, fondera la première colonie de Martinique, rattachée à la Couronne de France, le 15 septembre 1635. Le premier statut institutionnel de la Martinique est celui d'une terre française administrée et exploitée par une compagnie à vocation commerciale.

La cohabitation entre les Français et les Caraïbes est marquée par des périodes d'entente et de conflits sanglants qui aboutirent au départ des Caraïbes¹ à la fin du XVII^{ème} siècle. L'indigo, le café et la canne à sucre constituent tour à tour les cultures qui se développent dans l'île à mesure des conquêtes de terres arables au détriment du peuple des Caraïbes et au profit d'un système économique basé sur l'esclavage. A ce titre, la traite transatlantique, qui s'achève au début du XIX^e siècle, amènera en Martinique et dans toute la Caraïbe des centaines de milliers de captifs originaires pour l'essentiel d'Afrique occidentale. En 1674, Louis XIV révoque le privilège de la Compagnie des Indes Occidentales et retrouve une autorité directe sur l'île, qui sera dirigée par un Conseil Souverain de 1679 à 1685. L'organisation économique et sociale est encadrée, notamment par la publication en 1685 du « Code Noir ».

Au cours du XVIII^{ème} siècle, la société martiniquaise est marquée par les influences révolutionnaires autour des questions du statut des personnes de couleur et du maintien ou de l'abolition de l'esclavage. Ce climat révolutionnaire mène au vote de l'abolition de l'esclavage en 1794, remise temporairement en cause sous l'occupation anglaise (1774-1802). L'île est rendue par l'Angleterre à la France en 1802. L'Empereur Napoléon y rétablit l'esclavage qui se perpétue jusqu'en 1848. Le 24 février 1848, le renversement de la Monarchie de Juillet marque de nouvelles avancées sur les questions de statut des hommes de couleur.

¹ Leurs traces demeurent dans la toponymie (les communes de Case Pilote et de Rivière Pilote tiennent leur nom d'un chef Caraïbe), ainsi que dans le nom vernaculaire de plantes (manioc) ou d'animaux (anoli, manicoü), et par la présence de nombreux sites précolombiens, le principal étant celui de Vivé entre les communes de Macouba et de Basse-Pointe.

Sous l'impulsion de Victor Schœlcher, sous secrétaire d'Etat aux colonies, une série de décrets est promulguée le 24 avril 1848. Le premier abolit l'esclavage mais prévoit un délai de 2 mois pour sa mise en application dans les colonies. La révolte conduisant à la lutte armée des esclaves de Saint-Pierre précipitera l'entrée en vigueur des décrets dès le 22 mai 1848. La période du Second Empire (1852-1870) est marquée par le retour du centralisme. Les pouvoirs locaux sont entièrement soumis à l'autorité du gouverneur. Le retour aux institutions républicaines s'effectuera de manière progressive entre 1870 et 1885 conduisant notamment à la mise en place du suffrage universel.

Le 8 mai 1902, l'éruption de la Montagne Pelée détruit entièrement la ville de Saint-Pierre tuant tous ses habitants (30 000 morts) à l'exception de Louis Auguste Cyparis, prisonnier à Saint Pierre, et de Léon Compère, cordonnier. Le centre économique se déplace alors de Saint-Pierre vers Fort-de-France.

Durant la Première Guerre Mondiale, la Martinique apportera sa contribution par le biais d'un contingent d'une dizaine de milliers de combattants. A cette période, les premières revendications assimilationnistes apparaissent. Portée par les leaders communistes d'après-guerre, tel que Aimé Césaire (1913-2008), la proposition de loi visant à une assimilation intégrale au statut départemental conduit à ériger la Martinique en département français le 19 mars 1946. Les années 50 et 60 sont marquées par le déclin de l'industrie sucrière, alors que le secteur agricole demeure la première activité de l'île. En 1963, pour atténuer les effets de l'accroissement démographique et du chômage, le Bureau des migrations des départements d'Outre-mer (BUMIDOM) est créé et organise l'émigration vers la Métropole. La seconde moitié du XX^e siècle, voit la mise en place d'infrastructures modernes et du système éducatif national permettant à la population de bénéficier d'une protection sociale et d'un niveau de vie plus élevé.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. Les collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans la Constitution. Depuis cette réforme, l'acronyme DOM-TOM n'a plus cours. Désormais, les DOM sont des DROM (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place aux COM (Collectivités d'outre-mer) régis par l'article 74 de la Constitution¹.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

Depuis la loi du 19 mars 1946, la Martinique est un département français, comme la Guadeloupe, la Guyane, et La Réunion.

Par la loi du 31 décembre 1982, la Martinique devient également une région, mais, à la différence de ses homologues métropolitaines, son assise territoriale est monodépartementale et ses compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales, à travers l'octroi de mer.

La loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM), mise en application en 2001, instaure des mesures économiques et sociales pour relancer l'économie. Elle accorde également des compétences supplémentaires aux collectivités locales, notamment en matière de coopération régionale. Elle est complétée en 2003 par la loi de programmation pour l'outre-mer (LOPOM), qui instaure un dispositif d'accompagnement en vue de favoriser le développement économique et social du territoire. En 2009, la loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM) se substitue à la LOPOM. Elle institue des mesures de soutien au pouvoir d'achat, à l'économie et aux entreprises.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 crée la dénomination de « Département et région d'outre-mer » et la Martinique devient un DROM. Au même titre que les collectivités métropolitaines et en application de la loi du 13 août 2004, les DROM héritent de nouvelles compétences à compter du 1^{er} janvier 2005². A l'exception des communes, chaque collectivité dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale et la Région est coordinatrice du développement économique.

¹ Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « Pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

² Développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture.

Dans le cadre de la poursuite du processus d'évolution statutaire, deux référendums sont organisés les 10 et 24 janvier 2010. Lors de la première consultation, les martiniquais rejettent à 78,9 % des suffrages exprimés la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution. La seconde consultation porte sur la création d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues à la Région et au Département, régie par l'article 73 de la Constitution. Le projet est adopté à 68,3 % des suffrages exprimés.

Le 28 juillet 2011, les lois prévoyant la création d'une collectivité unique sont publiées au Journal Officiel : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative à la collectivité de Martinique. Dans le cadre de la mise en place de la collectivité territoriale, une commission tripartite est installée le 29 février 2012. Présidée par le Préfet, la commission est composée de 4 représentants de l'Etat, 4 représentants du Conseil régional et 4 représentants du Conseil général. Son rôle et ses attributions sont mentionnés à l'article 15 alinéa 3 de la loi 2011-884. La commission se réunit une fois par trimestre ou à la demande d'un de ses membres.

La collectivité unique sera dotée d'une assemblée de 51 conseillers territoriaux, élus pour 6 ans. Initialement prévues en 2014, les premières élections auront lieu en 2015¹.

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins, des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en Métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par leurs caractéristiques et contraintes particulières. Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité² : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et il est nul en Guyane ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane ; il existe un impôt indirect supplémentaire, l'octroi de mer, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux ; par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont également permis de favoriser les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements ; de plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour tenir compte de l'éloignement.

¹ La commission des lois a adopté la proposition du gouvernement de modifier l'article 21 (art. L.336 du code électoral) relatif à la modification du calendrier électoral.

² Voir également Chapitre 2, Section 3.

Enfin, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (à l'exception des matières dites régaliennes).

1.3 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, devenir membres associés de certains organismes régionaux.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires d'outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques² (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer visées à l'article 73 de la Constitution. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités visées à l'article 74 de la Constitution, ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'Union européenne tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs et des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'Union européenne et de son objectif convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les DROM bénéficient au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2,7 milliards d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions euros de fonds RUP⁴ soit un total de 3,2 milliards d'euros sur la période 2007- 2013 (contre 2,9 milliards d'euros pour la période 2000-2006). Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses).

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme, en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et La Réunion).

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

⁴ En complément des fonds structurels, l'Union européenne alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Martinique

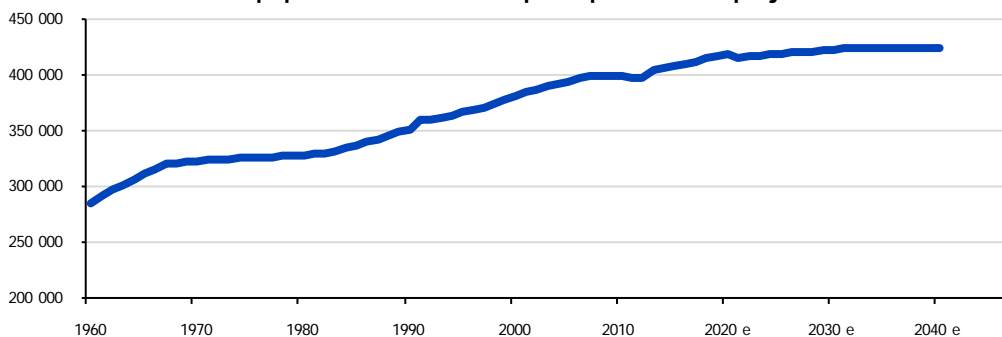
Section 1

La population

Selon les derniers résultats du recensement de l'INSEE, la population municipale de la Martinique s'élevait à 394 173 habitants au 1^{er} janvier 2010. Cette donnée, publiée au Journal Officiel¹, est utilisée pour l'application des dispositions législatives et réglementaires. La population de la Martinique la place au troisième rang des DOM, derrière La Réunion (821 136 habitants) et la Guadeloupe (403 355 habitants), mais devant la Guyane (229 040 habitants) et Mayotte (212 645 habitants au 1^{er} janvier 2012, recensement quinquennal). Elle représente 0,6 % de la population française totale et 21,3 % de la population domienne.

Au 1^{er} janvier 2012, la population martiniquaise est estimée à 390 371 habitants². Selon les projections établies par l'INSEE, elle atteindrait 423 000 habitants en 2040³.

Evolution de la population de la Martinique depuis 1960 et projection à 2040



Source : INSEE

La Martinique est le département français d'Amérique (DFA) le plus densément peuplé avec 354 habitants au km² (247 en Guadeloupe, 3 en Guyane), densité cependant très inférieure aux 570 habitants au km² de Mayotte. La population martiniquaise est concentrée au centre de l'île qui rassemble plus d'un habitant sur deux (58,5 %)⁴, contre 30,8 % pour le sud et 10,7 % pour le nord. Cependant, le transfert de population de Fort-de-France (87 216 habitants) vers les communes limitrophes s'intensifie, la capitale ayant perdu 12 900 habitants depuis 1990 au profit des communes du Lamentin et de Saint-Joseph. Ce phénomène entraîne l'accroissement des migrations pendulaires domicile-travail. Le sud bénéficie pour sa part d'un dynamisme démographique principalement lié à son orientation touristique : les zones Sud-Caraïbe et Sud-Atlantique enregistrent respectivement une croissance de 18,7 % et 8,4 % de leur population de 1999 à 2010. Cette situation contraste avec le déclin démographique constaté dans le nord, à l'exception des villes les plus proches de Fort-de-France.

¹ Journal Officiel de la République Française, décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012.

² Estimation de l'INSEE. Contrairement aux populations légales, les estimations sont provisoires.

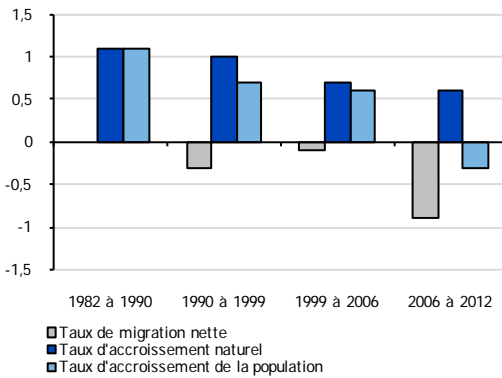
³ Si les tendances démographiques constatées en matière de fécondité, de mortalité et de migration se maintiennent.

⁴ Le centre correspond au regroupement des zones Centre-Agglomération et Centre-Atlantique de l'INSEE (Fort-de-France, Gros-Morne, Le Lamentin, Le Robert, Saint-Joseph, Sainte-Marie, Schœlcher, Trinité).

1. La croissance de la population

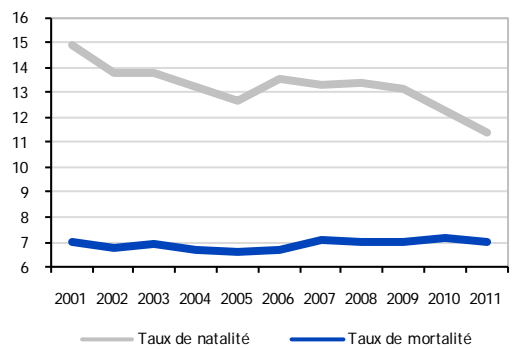
Depuis 1990, le taux de croissance annuel moyen de la population ne cesse de diminuer jusqu'à devenir négatif. Alors qu'il s'établit à 0,7 % par an de 1990 à 1999 puis à 0,6 % entre 1999 et 2006, il se replie à 0,4 % entre 2006 et 2012. Cette évolution s'explique par une légère détérioration du solde naturel, renforcée par une forte dégradation du solde migratoire (entrée-sortie). En effet, de 2006 à 2012, le solde naturel a contribué à hauteur de 0,6 point à la hausse du taux de croissance annuel moyen contre 0,7 point de 1999 à 2006, alors même que la contribution négative du solde migratoire s'est accentuée, passant de -0,1 point à -0,9 point. Dans l'hexagone, la croissance de la population totale est plus dynamique (+0,5 % par an), et sa répartition entre soldes naturel et migratoire est plus équilibrée (respectivement +0,4 % et +0,1 %).

Accroissement de la population martiniquaise



Source : INSEE

Taux de natalité à la Martinique



L'accroissement naturel

En 2011, l'accroissement naturel recule de 15,2 %, tiré par la plus forte diminution du nombre de naissances (-8,4 %) que du nombre de décès (-3,6 %). Concernant les naissances, le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer s'élève à 1,88 en 2011, en forte baisse par rapport à 2010 et 2009. Il s'inscrit pour la deuxième année consécutive en dessous de la moyenne nationale (2,01) et de l'indice nécessaire au renouvellement de la population (2,1), faisant de la Martinique le département d'outre-mer présentant le plus faible taux de natalité. Ce moindre dynamisme est le reflet de changements comportementaux et sociétaux. Ainsi, les Martiniquaises accouchent de leur premier enfant plus tardivement. Toutefois, la part des jeunes Martiniquaises déjà mères avant 20 ans parmi celles nées entre 1980 et 1989 reste près de 3 fois plus élevée que la moyenne métropolitaine, malgré un recours à l'IVG par les jeunes mères beaucoup plus fréquent.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2011, l'espérance de vie des hommes martiniquais (78,9 ans) dépasse légèrement celle des métropolitains (78,4 ans). L'espérance de vie des femmes martiniquaises est, pour sa part, identique à celle des métropolitaines (84,8 ans). Par ailleurs, le taux de mortalité en Martinique est inférieur à celui de la métropole (7,0 ‰ contre 8,3 ‰ en 2011).

Principaux indicateurs démographiques

	1990	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre de	6 437	5 174	4 888	4 475	-8,4%
Nombre de décès (b)	2 228	2 771	2 844	2 741	-3,6%
Accroissement naturel (c = a – b)	4 209	2 540	2 044	1 734	-15,2%
Indice conjoncturel de fécondité	2,1	2,07	2,01	1,88	
Espérance de vie à la naissance					
Hommes	73,3	77,8	77,5	78,9	
Femmes	79,6	84,3	84,2	84,8	

Source : INSEE

Les dynamiques migratoires

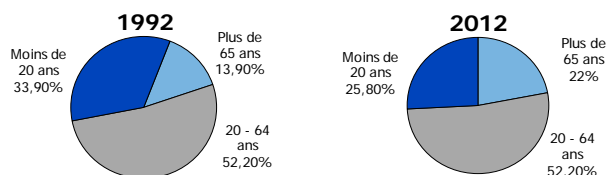
Le solde migratoire négatif de la Martinique indique que le nombre de départs excède le nombre d'entrées sur le territoire. A cet égard, l'émigration se fait principalement en direction de la métropole (dans 83 % des cas) : plus d'un quart de la population martiniquaise (117 000 personnes) vit en métropole¹. C'est la même proportion que pour la Guadeloupe, mais davantage que pour La Réunion (un sur sept). Les départs de Martinique se font très souvent dans le cadre de la recherche d'un emploi ou de la poursuite d'études (motifs à l'origine de plus de 50 % des départs) par un public majoritairement jeune : 9 émigrants sur dix ont quitté la Martinique avant 35 ans et plus de la moitié avant 25 ans. Plus diplômés qu'à la Martinique, leur taux d'emploi est de 64,2 % (contre 62,3 % pour les métropolitains). Ces départs ne sont pas pour autant définitifs puisque 32 % des Martiniquais qui partent de l'île durant une longue période reviennent ultérieurement pour y vivre.

Par ailleurs, les immigrants, provenant majoritairement de l'Hexagone, représentent 16 % de la population martiniquaise âgée de 18 à 79 ans, soit une proportion inférieure à celle des autres DROM (17 % pour La Réunion, 20 % pour la Guadeloupe et 53 % pour la Guyane). Par ailleurs, 42 % des immigrants présents sur l'île et nés en France métropolitaine sont en réalité « originaires » de Martinique par leur parent ou ascendant contre 32 % en Guadeloupe, 25 % à La Réunion et 10% en Guyane.

2. Le vieillissement de la population

La population martiniquaise vieillit. Au 1^{er} janvier 2012, l'âge moyen des Martiniquais s'élève à 40,6 ans, contre 39,0 ans dix ans plus tôt. Les femmes présentent un âge moyen supérieur de 2,8 ans à celui des hommes. La proportion de la population âgée de moins de 20 ans est passée de 33,9 % en 1992 à 25,8 % en 2012. Parallèlement, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans a enregistré une croissance de 8,1 points (passant de 13,9 % à 22 %), la part des 20-64 ans restant constante. Cette évolution traduit bien le vieillissement de la population martiniquaise amorcé au début des années 60.

Evolution de la structure de la population par groupe d'âge



Source : INSEE

¹ INSEE Première n°1389 – février 2012 : « 365 000 Domiens vivent en métropole ».

D'après les projections de l'INSEE, la Martinique devrait devenir la seconde région la plus âgée de France d'ici 2040, après la Corse. L'augmentation continue de l'espérance de vie, le retour des retraités, ainsi que l'arrivée de la génération du baby boom dans la population de plus de 60 ans expliquent ce phénomène. Le rapport entre le nombre de personnes âgées et le nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans) devrait passer de 22,6 % en 2009 à 68,8 % en 2040, posant ainsi de nombreux défis aux autorités publiques en termes de financement des systèmes de solidarité nationale. D'ores et déjà, les relations de réciprocité entre les personnes âgées et leurs descendants semblent avoir évolué quelque peu du fait de la crise économique, puisque les Martiniquais de 60 ans et plus apportent à leur famille ou leur entourage plus d'aides qu'ils n'en reçoivent¹.

Cette reconfiguration des solidarités familiales s'accompagne d'une évolution de la structure des familles martiniquaises. L'éclatement de la famille nucléaire semble se poursuivre : la vie en couple recule et les familles monoparentales deviennent plus nombreuses. Le nombre de mariage suit une tendance à la baisse. Il passe de 1 511 mariages en 2001 à 1 095 mariages en 2011 (soit -27,3 %). Ce recul n'est pas compensé par d'autres formes d'unions comme le PACS et s'accompagne d'une réduction de la taille des ménages de 1999 à 2009. Alors que les ménages d'une personne représentaient 25 % de l'ensemble des ménages en 1999, cette proposition atteint 31 % en 2009. A l'opposé, 16 % des ménages étaient composés de 5 personnes ou plus en 1999 contre 9 % en 2009. Par ailleurs, la monoparentalité se répand : près d'une famille sur quatre (24,5 %) est monoparentale (contre 8,6 % en métropole) et un enfant sur deux (46,0 %) vit dans une famille monoparentale en Martinique (contre 11,0 % en métropole).

DEFINITIONS ET UNITES

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité. Le **taux brut de solde migratoire** correspond au taux d'accroissement de la population imputable au solde migratoire, pour 1 000 habitants.

Le **taux d'excédent naturel**, ou accroissement naturel, est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport entre le solde naturel pendant une période et la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

L'**accroissement total de population**, ou variation totale, est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'**accroissement naturel**, du **solde migratoire** et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différences sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de fécondité** correspond au nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans. Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année et la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité** est le rapport entre le nombre de décès de l'année et la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de migration réelle** correspond au taux net de migration pour mille habitants soit le rapport entre le nombre net des migrants pour une période donnée et l'effectif de la population vivant durant la période considérée. Il est exprimé en nombre net des migrants pour 1 000 habitants.

¹ Antianéchos n° 20- septembre 2012 : « *Migrations, famille et vieillissement : Défis et enjeux pour la Martinique* ».

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

Comparativement aux collectivités métropolitaines, les départements d'Outre-mer disposent d'un système statistique développé grâce à l'élaboration des comptes économiques régionaux détaillés. Les comptes définitifs sont généralement disponibles dans un délai de trois ans, mais des estimations des principaux agrégats sont élaborées l'année suivante dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) qui associe l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Les derniers comptes économiques définitifs sont ceux de l'année 2008 et les derniers comptes rapides concernent l'année 2011.

1. Les comptes économiques

UNE CROISSANCE TIMIDE EN 2011

L'économie de la Martinique connaît une croissance soutenue entre 2001 et 2011 (+3,4 % par an en moyenne et en volume), tirée par la consommation et l'investissement. La croissance devient toutefois négative en 2008 et en 2009 (respectivement -0,3 % et -6,5 %), avec le début de la crise économique et financière dans la zone euro, aggravée en 2009 par la crise sociale en Martinique. Les années 2010 et 2011 permettent un rattrapage partiel, mais la croissance (respectivement +4,6 % et +1,0 %) ne suffit pas à compenser la baisse de 2009.

1.1 LE PIB

Le PIB¹ de la Martinique atteint 8,3 milliards d'euros en 2011. Sa croissance est modeste après le rebond de 2010. Elle s'établit à 1,0 % en volume², soit un niveau inférieur au niveau national (+1,7 %), mais proche de celui de la Guadeloupe (+1,3 %).

PIB en 2011 dans les DOM (hors Mayotte)

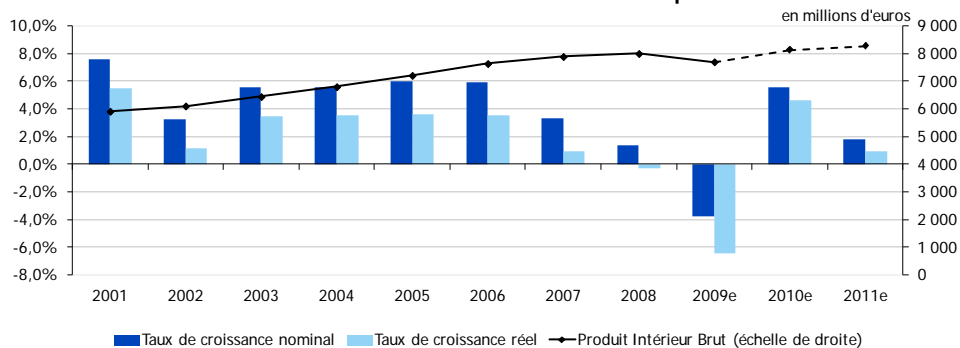
	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion (2010)	Métropole
PIB (en milliards d'euros courants)	8,3	7,9	3,6	14,9	1 996,6
PIB par habitant (en euros courants)	21 131	19 589	15 294	17 520	27 643
Taux de croissance du PIB (en euros courants)	1,8%	3,0%	6,2%	2,3%	3,1%
Taux de croissance du PIB (en euros constants)	1,0%	1,3%	4,0%	-0,2%	1,7%

Source : INSEE - Comptes économiques rapides

¹ Le Produit intérieur brut (PIB) est la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée des impôts (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques) et diminuée des subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse, sur une période d'un an, par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

² L'expression en volume correspond au taux de croissance réel, c'est-à-dire abstraction faite du taux d'inflation moyen.

PIB et taux de croissance de la Martinique

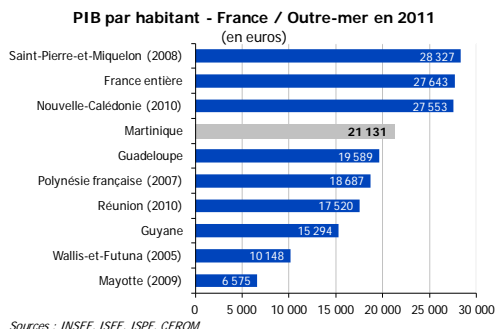


Source : INSEE - Comptes économiques régionaux - base 1995 jusqu'en 2007 et base 2005 à partir de 2008
e : estimations, CEROM - Comptes économiques rapides

En 2011, le PIB par habitant s'élève à 21 131 euros en Martinique (27 643 euros au niveau national), en progression de 2,2 % sur un an (+1,1 % pour le PIB français).

Il se situe dans la moyenne des départements et collectivités d'Outre-mer. L'île se place au deuxième rang des régions ultramarines après Saint-Pierre-et-Miquelon et avant la Nouvelle-Calédonie.

Le PIB par habitant de la Martinique représente ainsi 76,4 % du PIB national par habitant. Ce ratio progresse de 18,8 points sur la période 2001-2011.



Sources : INSEE, ISEE, ISPF, CEROM

Le PIB par actif occupé s'élève à 63 041 euros (+3,8 % sur un an). Sur la période 2001-2011, il augmente au rythme annuel moyen de 2,5 %, tandis que la population active occupée progresse de 0,9 % en moyenne par an.

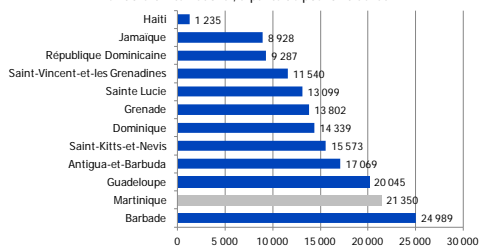
En parité de pouvoir d'achat¹, le PIB par habitant de la Martinique figure parmi les plus élevés de la zone, compris entre celui de la Barbade et celui de la Guadeloupe. Il représente ainsi 1,5 fois celui de la Dominique et 1,6 fois celui de Sainte-Lucie, les deux îles voisines. En revanche, le PIB par habitant de la Martinique représente 60,9 % de celui de la France entière.

S'agissant de l'indicateur de développement humain (IDH)² - qui mesure les progrès accomplis dans les domaines de la santé, des connaissances et des revenus - la Martinique est la géographie la plus avancée de la région Caraïbe, juste derrière la Guadeloupe.

¹ La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Il exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

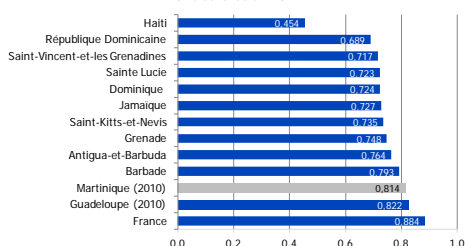
² L'IDH est un indicateur synthétique du niveau de développement des pays calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD : <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/>).

PIB par habitant - Zone Caraïbe en 2011
en dollars international, à parité de pouvoir d'achat



Sources : INSEE, CEROM, FMI (estimations) - Calculs IEDOM

Indicateur de développement humain
Zone Caraïbe en 2011



Sources : CEROM, ISEE, ISPF, INSEE, AFD, IEDOM

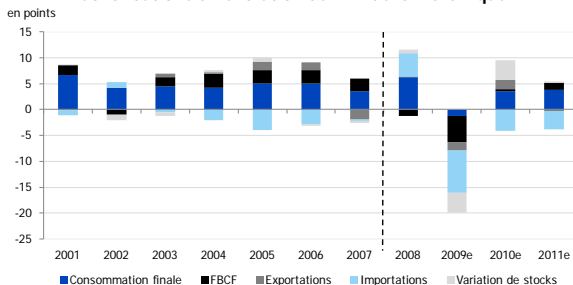
1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En 2011, la croissance du PIB de la Martinique atteint 1,0 % en volume, grâce à la bonne tenue de l'investissement (+5,2 %) et à l'évolution favorable de la consommation des administrations publiques (+1,2 %, contre -1,2 % l'année précédente), alors que la consommation des ménages s'essouffle (+0,9 % contre +3,6 % en 2010).

Les échanges extérieurs se dégradent au cours de l'exercice 2011, avec une hausse des importations (+2,8 % en volume) et une diminution des exportations (-7,5 %). Ces deux postes contribuent négativement à la croissance du PIB (respectivement de -0,9 point et -0,7 point).

Le taux de dépendance extérieure¹ est en hausse de 2,7 points à 35,4 % du PIB en 2011 (29,8 % pour la métropole).

Contributions à l'évolution du PIB de la Martinique



Source : INSEE - Comptes économiques régionaux - base 1995 jusqu'en 2007 et base 2005 à partir de 2008
e : estimations, CEROM - Comptes économiques rapides

Equilibre emplois-ressources

en millions d'euros courants	2008	Part	2010 ^e	2011 ^e	Part	Croissance 2011/2008
Ressources	10 960		10 780	11 196		0,7%
Produit intérieur brut	8 002	73,0%	8 128	8 271	73,9%	1,1%
Importations de biens et services	2 957	27,0%	2 652	2 925	26,1%	-0,4%
Emplois	10 960		10 780	11 196		0,7%
Consommation finale des ménages	5 024	30,7%	5 085	5 267	47,0%	1,6%
Consommation finale des administrations	3 356	30,6%	3 471	3 600	32,2%	2,4%
Formation brute de capital fixe	1 866	17,0%	1 506	1 616	14,4%	-4,7%
Variations de stocks	-4	-0,04%	-9	12	0,1%	ns
Exportations de biens et services	718	6,5%	727	701	6,3%	-0,8%

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux, base 2005

e : estimations, CEROM - Comptes économiques rapides

En 2011, les ressources de l'économie martiniquaise sont estimées à 11,2 milliards d'euros. Elles comprennent le PIB généré localement (73,9 %) et les importations (26,1 %).

¹ Le taux de dépendance extérieure est le rapport entre les importations et le PIB.

Pour leur part, les emplois comprennent la consommation des ménages (47,0 %) et des administrations publiques (32,2 %), l'investissement (14,4 %) et les exportations (6,3 %).

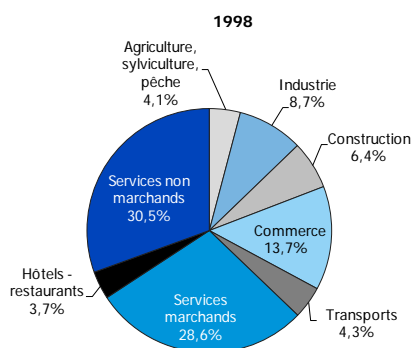
Sur le plan structurel, il apparaît que la consommation des ménages et des administrations dépasse le niveau du PIB (107,2 % du PIB en 2011).

Entre 2008 et 2011, la consommation des ménages apparaît comme la composante la plus dynamique (+2,4 % par an en moyenne), devant la consommation des administrations publiques (+1,6 %). En revanche, l'investissement accuse une baisse sensible (-4,7 % en moyenne annuelle).

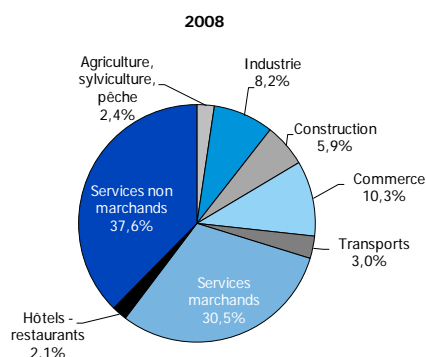
1.3 LA VALEUR AJOUTEE ET LES EMPLOIS

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie moderne et fortement tertiaisée. Ainsi, les services (marchands et non marchands) représentent 83,6 % de la richesse produite (79,5 % au plan national). La part des services non marchands est particulièrement importante, puisque en lien avec le poids des services publics dans l'économie locale, ils concentrent 37,6 % de la valeur ajoutée (contre 22,6 % en Métropole). Les services marchands représentent, pour leur part, 45,9 % du PIB (56,6 % en Métropole).

Structure par branche de la valeur ajoutée totale



Source : INSEE - Comptes économiques régionaux, base 1995



Source : INSEE - Comptes économiques régionaux, base 2005

Entre 1998 et 2008, le poids des services dans l'économie martiniquaise progresse (+2,7 points de valeur ajoutée), alors que tous les secteurs voient leur poids relatif diminuer. En valeur absolue, toutefois, la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs progresse, à l'exception de celle du secteur primaire (-1,8 % par an en moyenne entre 1998 et 2008).

2. L'emploi et le chômage

La mesure du chômage repose sur deux concepts détaillés en fin de note : la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) au sens de Pôle emploi et le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).

DEGRADATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Le marché de l'emploi est caractérisé à la Martinique par un niveau de chômage élevé. Les emplois créés au cours des dernières années n'ont pas permis d'absorber les actifs entrants sur le marché du travail et de faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi. En 2012, le taux de chômage au sens du BIT progresse pour atteindre 21,0 %, notamment sous l'effet de la baisse de la population active. Pour sa part, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recensés par Pôle emploi s'élève à 43 426 à fin 2012, en hausse de 4,1 % sur l'année.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active diminue de 1,6 % en 2012 et s'élève à 166 112 personnes.

La population active occupée est en recul de 1,9 %, à 131 201 personnes. Le taux d'activité¹ est en repli à 51,7 % (-0,5 point sur un an), niveau inférieur au niveau métropolitain² (71,5 %). Il en est de même du taux d'emploi³ qui s'établit à 40,8 % (-0,5 point), en deçà du niveau de la Métropole (64,2 %). Globalement, la Martinique compte 1,1 actif pour 1 inactif (2,5 en Métropole) et 1 chômeur pour 3,8 actifs occupés (8,8 en Métropole).

Les actifs âgés de 25 à 49 ans restent les plus nombreux. En dépit du repli enregistré en 2012 (-2,0 points sur l'année) ils représentent 59,5 % de la population active, devant les actifs de plus de 50 ans (34,1 %, +2,7 points) et les moins de 25 ans (6,4 %, -0,7 point). La population active est majoritairement féminine (53,5 %, +0,9 point sur l'année).

Répartition de la population active au sens du BIT

	2002	2011	2012	Var. 12/11	Var. moy. 12/02
Population active	153 837	168 886	166 112	-1,6%	0,8%
Hommes	77 481	79 993	77 234	-3,4%	0,0%
Femmes	76 356	88 893	88 878	0,0%	1,5%
Population active occupée	119 838	133 778	131 201	-1,9%	0,9%
Hommes	63 745	64 916	62 371	-3,9%	-0,2%
Femmes	56 093	68 862	68 830	0,0%	
Chômeurs (au sens du BIT)	35 024	35 108	34 911	-0,6%	0,0%
Hommes	14 387	15 077	14 863	-1,4%	0,3%
Femmes	20 637	20 031	20 048	0,1%	-0,3%
Taux d'activité (en %)	51,2%	52,2%	51,7%	-0,5 point	-
Hommes	55,4%	55,2%	54,2%	-1,0 point	-
Femmes	47,6%	49,8%	49,7%	-0,1 point	-

Source : INSEE - Enquête emploi

¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale en âge de travailler.

² Les données de la Métropole sont issues de l'enquête emploi en continu et portent sur le 4^e trimestre 2012. Elles sont corrigées des variations saisonnières et concernent les personnes âgées de 15 à 64 ans.

³ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler.

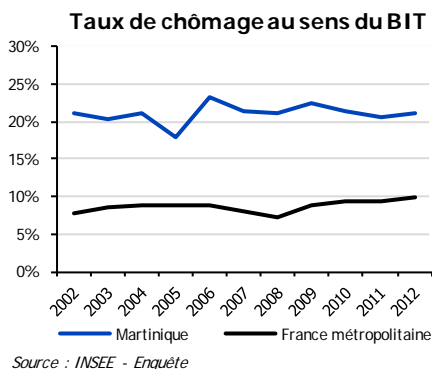
2.2 LE CHÔMAGE

2.2.1. Evolution et structure du chômage

Le chômage au sens du BIT

Le nombre de chômeurs au sens du BIT progresse de 0,6 % en 2012 et s'élève à 34 911 en juin 2012. Le taux de chômage ressort ainsi à 21,0 % (+0,2 point), soit plus du double du taux métropolitain (9,9 %).

La durée moyenne du chômage est de 41 mois en 2012 (42 mois un an auparavant). Parmi les chômeurs de longue durée¹, 46,0 % le sont depuis plus de trois ans (44,0 % en 2011).



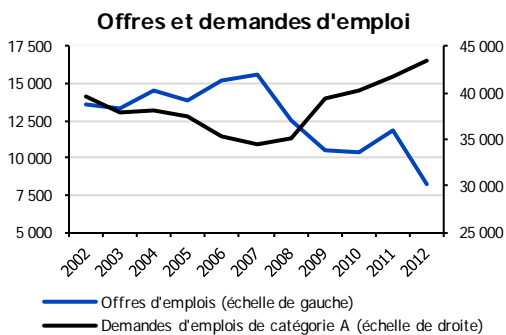
L'âge constitue un facteur discriminant face au chômage, les plus jeunes étant les plus touchés : le taux de chômage des actifs âgés de moins de 25 ans s'établit ainsi à 56,4 %, celui des personnes dont l'âge est compris entre 25 et 49 ans à 22,3 % et celui des seniors à 12,1 %. De même, le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes (22,6 % contre 19,2 %). Un faible niveau de formation constitue également un frein à l'accès à l'emploi : à titre d'illustration, le taux chômage atteint 32,1 % pour les actifs sans diplôme, contre 10,0 % pour les titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2.

La demande d'emploi au sens de Pôle emploi

L'année 2012 se caractérise par une nouvelle dégradation du marché de l'emploi à la Martinique.

Les demandeurs d'emploi de catégorie A progressent de 4,1 % en glissement annuel pour s'établir à 43 426 à fin décembre. La dégradation est toutefois moins prononcée qu'en Métropole (+9,9 %).

Parallèlement, les offres d'emploi et les offres d'emploi durables sont en repli respectif de 30,7 % et de 17,5 %, ce qui entraîne une accentuation de l'écart entre demandes et offres d'emploi. Les offres satisfaites sont également en baisse sensible (-32,9 %), ce qui révèle une inadéquation entre les profils des candidats et les offres.



¹ Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

La progression des demandeurs d'emploi concerne aussi bien les hommes (+5,6 %) que les femmes (+3,0 %), ces dernières représentant 56,9 % de l'ensemble. Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus continuent de croître (+15,4 %), de même que les jeunes de moins de 25 ans (+5,2 %), alors que la situation est stable pour les personnes de 25 à 49 ans (+0,3 %).

Demandes d'emplois en fin de mois de catégorie A

	2011	2012	Part	Var. 12/11
DEFM A	41 708	43 426		4,1%
Hommes	17 746	18 734	43,1%	5,6%
Femmes	23 962	24 692	56,9%	3,0%
Répartition par tranche d'âge				
15-24 ans	6 298	6 623	15,3%	5,2%
25-49 ans	26 866	26 940	62,0%	0,3%
50 ans et plus	8 544	9 863	22,7%	15,4%
Répartition par durée de chômage				
Moins d'un an	20 561	21 059	48,5%	2,4%
1 à 2 ans	8 972	8 951	20,6%	-0,2%
2 ans et plus	12 175	13 416	30,9%	10,2%
Répartition par qualification				
Non précisé	313	138	0,3%	-55,9%
Manœuvres	1 412	1 446	3,3%	2,4%
Ouvriers spécialisés	2 364	2 428	5,6%	2,7%
Ouvriers qualifiés	3 383	3 578	8,2%	5,8%
Employés non qualifiés	11 230	11 803	27,2%	5,1%
Employés qualifiés	20 876	21 799	50,2%	4,4%
Techniciens et agents de maîtrise	1 239	1 263	2,9%	1,9%
Ingénieurs et cadres	891	971	2,2%	9,0%

Sources : SMTP - Pôle emploi, Dares

2.2.2. L'indemnisation du chômage

En 2012, le nombre de bénéficiaires des prestations de Pôle emploi est en recul de 4,5 % pour atteindre 21 876. Avec 13 313 bénéficiaires, les allocataires de l'assurance chômage sont également en baisse (-13,1 %).

Globalement, le montant total des allocations versées par Pôle emploi au titre de l'indemnisation du chômage s'élève à 227,1 millions d'euros en 2012, en repli de -2,8 %.

Indemnisations versées par Pôle emploi

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Régime de l'Assurance chômage	132,8	158,3	179,8	181,6	174,7	-3,8%
Régime Etat	38,5	38,2	41,9	43,2	43,7	1,3%
Prestations de Pôle emploi	-	4,8	6,6	8,7	8,7	-0,7%
Total	171,3	201,3	228,3	233,5	227,1	-2,8%

Source : Pôle emploi

2.3 L'EMPLOI

La Martinique compte au total 122 526 salariés en 2012. L'emploi salarié reste structurellement marqué par la prédominance du secteur tertiaire qui représente 84,4 % de l'ensemble, avec 103 424 salariés (-2,4 %). Le tertiaire marchand concentre 35,0 % des effectifs, soit 42 901 salariés, avec une prépondérance des sous-secteurs des autres services marchands¹ et du commerce. Le secteur non marchand représente, pour sa part, 49,4 % des emplois, avec 60 523 salariés.

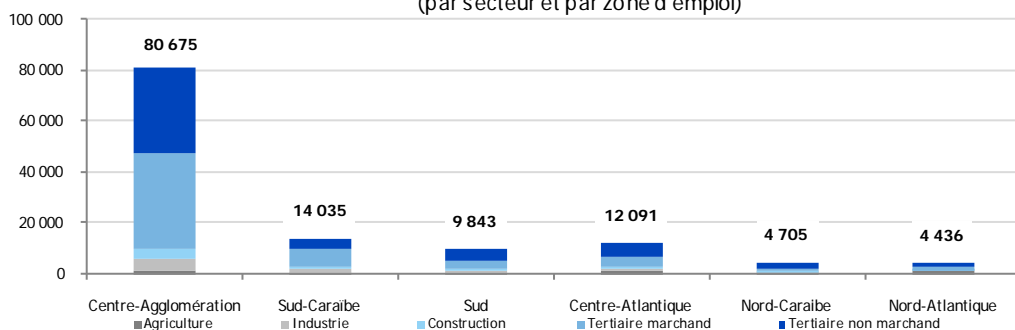
Répartition sectorielle de l'emploi salarié

	2002	2011	2012	Part	Var. 12/11
Agriculture, sylviculture et pêche	5 232	4 378	4 474	3,7%	2,2%
Industries, énergie et eau	8 644	8 626	8 362	6,8%	-3,1%
Construction	5 272	6 789	6 266	5,1%	-7,7%
Services marchands dont :	41 307	43 801	42 901	35,0%	-2,1%
Commerce	14 928	14 864	14 446	11,8%	-2,8%
Transport	5 383	5 674	5 582	4,6%	-1,6%
Hébergement et Restauration	4 972	4 749	4 472	3,6%	-5,8%
Autres services marchands	16 024	18 514	18 401	15,0%	-0,6%
Services non marchands	57 161	62 156	60 523	49,4%	-2,6%
Total	117 616	125 750	122 526	100,0%	-2,6%

Source : INSEE - base EPURE

L'emploi salarié est orienté à la baisse en 2012 (-2,6 % sur un an). Cette dégradation résulte d'une diminution dans l'ensemble des secteurs du tertiaire marchand. Le secteur de la construction, dont l'activité est fortement touchée par la baisse des mises en chantier et du nombre de permis de construire accordés, a particulièrement souffert de la conjoncture (-7,7 % d'emplois salariés). Seul le secteur primaire semble sortir son épingle du jeu avec un effectif en progression (+2,2 %).

Répartition géographique de l'emploi salarié (par secteur et par zone d'emploi)



Source : INSEE (données 2010)

¹ Les autres services marchands regroupent les sous-secteurs « Information et communication », « Activités financières et d'assurance », « Activités immobilières », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », et « Autres activités de services ».

Le centre, qui concentre une part importante des activités économiques et commerciales, ainsi que l'essentiel des administrations publiques, constitue le principal bassin d'emploi de la Martinique, avec 64,1 % de l'emploi salarié.

Effectifs de la fonction publique (hors emplois aidés)

	1998	2007	2008	Var. 08/07	Var. 08/98
Fonction publique de l'Etat	18 134	14 127	13 476	-4,6%	-25,7%
Fonction publique territoriale	13 949	14 063	17 187	22,2%	23,2%
Fonction publique hospitalière	5 204	6 655	7 183	7,9%	38,0%
Total	37 287	34 845	37 846	8,6%	1,5%

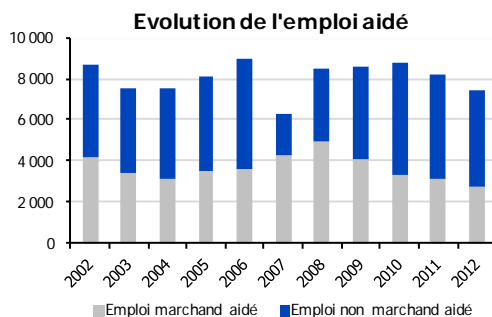
Sources : INSEE , Fonction publique d ' État , Enquête annuelle collectivités territoriales - DREES , SAE

L'emploi public représente plus de la moitié de l'emploi salarié des services non marchands. Selon les dernières données disponibles, en 2008, la fonction publique compte 37 846 agents (dont 35,6 % pour la fonction publique d'Etat, 45,4 % pour la fonction publique territoriale et 22,2 % pour la fonction publique hospitalière).

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDE

La politique d'aide à l'emploi comprend des dispositifs nationaux et des mesures spécifiques à l'Outre-mer relevant du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation et du dialogue social.

En 2012, 7 385 emplois ont bénéficié de ces dispositifs, soit 72,8 % de l'ensemble des emplois bénéficiant de mesures d'insertion. 62,5 % relèvent du secteur non marchand.



Sources : Anpe - Cnasea - Dares - Drees - Unedic - ASP - Pôle

L'essentiel des mesures d'aide à l'emploi non marchand concerne le Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE). Cette mesure remplace, depuis 2011, les Contrats d'avenir et les Contrats d'accompagnement à l'emploi. S'agissant des emplois aidés du secteur marchand, les contrats en alternance constituent la part la plus importante des mesures avec 1 205 contrats signés. Les mesures d'insertion comprennent principalement l'accompagnement des jeunes et l'accompagnement des licenciements économiques.

Mesures d'insertion

	2010	2011	2012 ^(p)	Var. 12/11
Emploi non marchand aidé	5 474	5 049	4 617	-8,6%
Apprentis du secteur public	95	266	180	-32,3%
Contrats d'avenir	110	0	0	-
Contrats d'accompagnement à l'emploi	5 269	2	0	-
Contrat unique d'insertion - Contrat d'acc. à l'emploi	0	4 781	4 431	-7,3%
Emplois d'avenir	-	-	6	-
Emploi marchand aidé	3 337	3 176	2 768	-12,8%
Exo. de cotis. sociales et primes à l'embauche (jeunes)	2	0	105	-
Exo. de cotis. sociales et primes à l'embauche (CLD)	955	918	646	-29,6%
Autres exo. de cotis. sociales et primes à l'embauche	522	0	0	-
Aide à la création d'entreprises	1	0	0	-
Contrats en alternance	1 062	1 563	1 205	-22,9%
Accompagnement des restructurations	0	0	0	-
Insertion par l'économique	795	695	812	16,8%
Autres mesures	4 198	3 398	2 762	-18,7%
Formation des demandeurs d'emploi	588	352	0	-100,0%
Accompagnement des licenciements éco.	1 072	786	971	23,5%
Accompagnement des jeunes	2 534	2 260	1 791	-20,8%
Retrait d'activité	4	0	0	-

Sources : Anpe - Cnasea - Dares - Drees - Unedic - ASP- Pôle emploi

(p) données provisoires

CONCEPTS ET DÉFINITIONS

La population active au sens du BIT regroupe la population active occupée (appelée aussi population ayant un emploi) et les chômeurs.

La population active occupée au sens du BIT comprend les personnes de 15 ans et plus ayant travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi, mais qui en sont temporairement absentes (pour un motif tel qu'une maladie de moins d'un an, des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation). Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

Le chômage au sens du BIT regroupe les personnes de 15 ans et plus répondant simultanément aux 3 critères suivants : (i) être sans emploi au cours de la semaine de référence, (ii) être disponible pour commencer un emploi dans les 15 jours et (iii) entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi ou disposer d'un emploi qui commence ultérieurement.

Les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites à Pôle emploi. Elles peuvent être indemnisées ou non, exercer une activité réduite ou non. Les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi sont construites à partir des fichiers administratifs utilisés par Pôle emploi dans le cadre de son activité. Les règles d'inscription étant différentes d'un pays à l'autre, ces statistiques ne permettent pas d'effectuer de comparaisons internationales contrairement au chômage au sens du BIT. Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter le nombre de demandeurs d'emploi : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, etc.

Catégories statistiques et administratives de demandeurs d'emploi. Conformément aux recommandations du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi, la Dares et Pôle emploi présentent les données relatives aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des cinq catégories (A, B, C, D, E). Pour plus d'information : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Definitions-2.pdf>

3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

Les chiffres présentés ci-dessous portent sur les revenus de 2009 pour les foyers déclarants (données 2010 non disponibles lors de la rédaction de la présente note) et sur les revenus 2010 pour les foyers fiscaux.

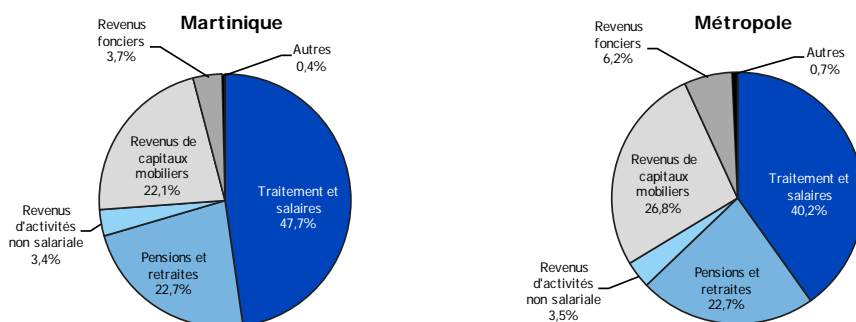
Selon la Direction générale des finances publiques (DGFiP), les revenus déclarés¹ par l'ensemble des foyers fiscaux résident à la Martinique en 2009 s'élevaient à 4,4 milliards d'euros.

3.1.1. Les différentes catégories de revenus

Les foyers déclarants²

En 2009, le nombre de foyers martiniquais déclarants s'élève à 285 559 dont principalement des traitements et salaires (47,7 % contre 40,2 % en Métropole). La proportion de foyers déclarant des pensions et retraites atteint désormais le même niveau que dans l'hexagone (22,7 % des déclarations), alors que ceux des revenus de capitaux mobiliers restent en retrait (22,1 % contre 26,8 %)

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus en 2010 (revenus de 2009)



Sources : Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État - DGFiP, données statistiques

¹ Sommes déclarées par l'ensemble des foyers avant l'application des différentes déductions et/ou réductions d'impôts.

² Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants (285 559 foyers) et les foyers fiscaux (231 461 foyers). Les foyers fiscaux sont comptabilisés sans double compte tandis que les foyers déclarants peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon les différents types de revenu catégoriel.

Revenus déclarés par catégories

(en millions d'euros)	2000	2008	2009	Var. 2009/2008	Part en 2009
Traitements et salaires	2 073,8	3 046,1	3 059,7	0,4%	69,9%
Pensions et retraites	444,0	821,8	854,4	4,0%	19,5%
Revenus d'activité non salariale	177,1	296,9	269,8	-9,2%	6,2%
Bénéfices agricoles	8,4	15,3	15,3	0,2%	0,3%
Bénéfices industriels et commerciaux	98,4	145,4	123,3	-15,2%	2,8%
Bénéfices non commerciaux	70,3	136,3	131,2	-3,7%	3,0%
Revenus de capitaux mobiliers	42,2	76,9	56,8	-26,2%	1,3%
Revenus fonciers	64,6	121,8	127,5	4,7%	2,9%
Autres*	8,4	10,6	11,5	8,5%	0,3%
Total	2 810,1	4 374,2	4 379,7	0,1%	100,0%

* La catégorie « Autres » regroupe les revenus d'activités non professionnelles (BIC et BNC non professionnels).

Sources : Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État - DGFIP, données statistiques

En 2009, les revenus des foyers déclarants martiniquais s'élèvent à 4,4 millions d'euros, plus des deux-tiers étant constitués de traitements et salaires (69,9 %) et près d'un cinquième de revenus de pensions et retraites (19,5 %). Les revenus provenant d'activité non salariée, les revenus des capitaux mobiliers, les revenus fonciers et les autres revenus représentent à peine plus d'un dixième de l'ensemble (10,6 %).

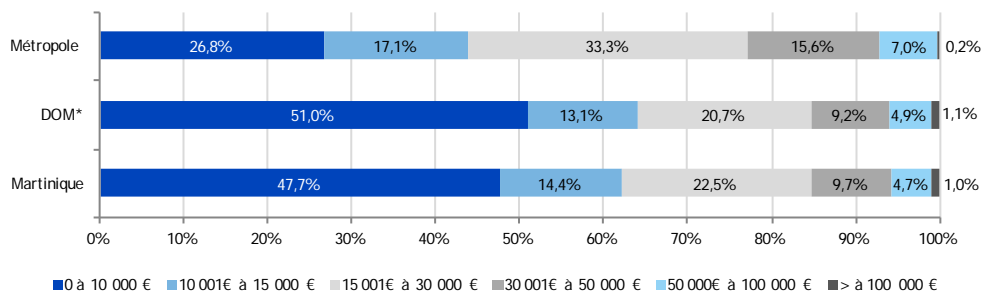
Entre 2000 et 2009, la croissance économique (+40,7 % sur la période) et l'amélioration de la collecte des déclarations de revenus ont permis une progression des revenus déclarés et du nombre de foyers déclarants respective de 55,9 % et 46,4 %.

Les foyers fiscaux

En 2010, 237 013 foyers fiscaux sont recensés à la Martinique pour un revenu fiscal de référence¹ de 3,9 milliards d'euros.

La part des foyers fiscaux non imposables atteint 68,9 % contre 46,7 % en Métropole).

Répartition des foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence en Martinique en 2011 (revenus 2010)



* hors Mayotte

Sources : Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État - DGFIP, données statistique

¹ Le revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus-values retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Il constitue un des critères retenus pour l'octroi de la prime pour l'emploi et des allègements directs locaux.

La répartition des foyers fiscaux par tranche de revenu traduit de fortes disparités. En 2010, la part des foyers à faibles revenus (inférieurs à 10 000 euros¹) demeure plus importante en Martinique qu'en Métropole (47,7 % des foyers fiscaux contre 26,4 %). Ainsi, ces foyers concentrent une part du revenu fiscal de référence plus importante que pour la Métropole (9,1 % contre 5,1 % en Métropole). Les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 100 000 euros représentent également une part plus élevée qu'en Métropole (1,0 % contre 0,2 %) pour une part de revenu fiscal de référence toutefois moins élevée (10,6 % contre 12,9 %).

3.1.2. Les revenus de la précarité

LES DISPOSITIFS D'INSERTION

Le **revenu de solidarité active** (RSA) remplace le **revenu minimum d'insertion** (RMI) et l'**allocation de parent isolé** (API) à partir du 1^{er} janvier 2011, en application de l'ordonnance du 24 juin 2010 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Un dispositif transitoire permet de conserver le **revenu de solidarité** (RSO) pour les bénéficiaires de moins de 55 ans (avant le 1^{er} janvier 2011). Le bénéficiaire peut percevoir le RSO jusqu'au moment de faire valoir ses droits à la retraite.

Le **Revenu supplémentaire temporaire d'activité** (RSTA) est une prestation mise en place et financée par l'Etat, destinée à soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements d'Outre-mer, de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Avec l'entrée en vigueur du Revenu de solidarité active (RSA) au 1^{er} janvier 2011, le RSTA continue d'être dû, au titre des périodes d'emploi effectuées entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2012, aux seuls bénéficiaires disposant d'un droit ouvert à cette prestation au titre du mois de novembre ou de décembre 2010.

Par ailleurs, la loi prévoit la création du **contrat unique d'insertion** (CUI) en remplacement du **contrat d'insertion-revenu minimum d'activité** (CI-RMA) et du **contrat avenir** (CAV). Ce contrat a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il prend la forme du **contrat d'accompagnement dans l'emploi** (CUI-CAE) pour les employeurs du secteur non marchand et du **contrat d'accès à l'emploi** pour le secteur marchand.

Le revenu de solidarité active

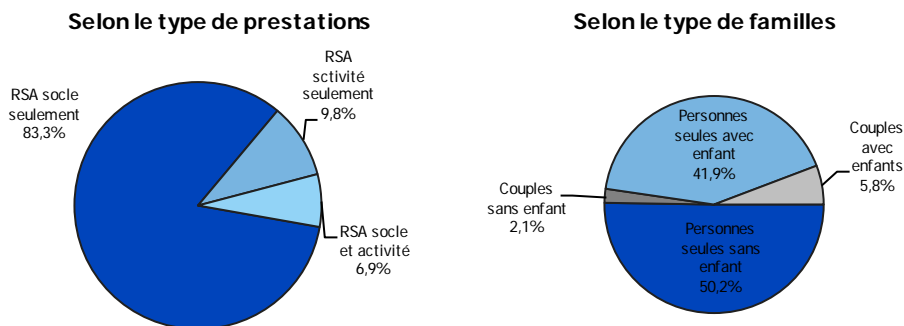
Le nombre d'allocataires du RSA à la Martinique s'élève à 41 145 personnes (+5,7 % sur un an) à fin 2012, soit 24,8 % de la population active. La majorité des allocataires bénéficie de la prestation RSA socle² seulement (83,3 %). Le RSA activité³ et le RSA socle et activité regroupent respectivement 9,8 % et 6,9 % des bénéficiaires. Ces derniers sont principalement des personnes seules sans enfant (50,2 %) et des familles monoparentales (41,9 %).

¹ Soit l'équivalent de 833,33 euros par mois.

² Le RSA socle est destiné aux anciens bénéficiaires du RMI ou de l'API, sans activité. Le RSA socle décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

³ Le RSA activité s'adresse aux personnes, exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité.

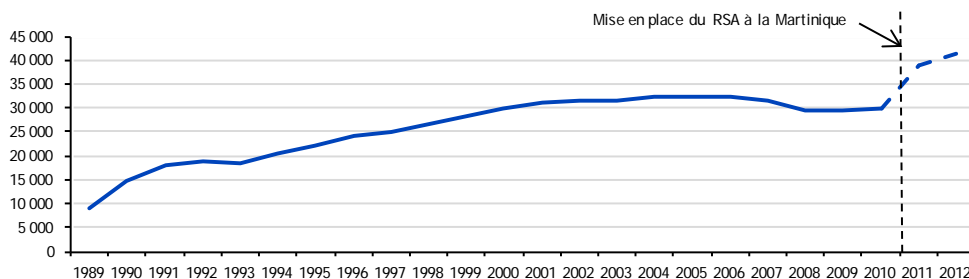
Répartition des bénéficiaires du RSA



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

Fin 2012, 17 912 demandeurs d'emploi de fin en mois¹ perçoivent le RSA (+13,1 % sur un an) et 1 135 personnes le RSO (-4,8 % sur un an). Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA perçoivent l'allocation depuis plus de trois ans (57,6 %). Les personnes de 25 à 49 ans représentent également près de deux-tiers des bénéficiaires (65,9 %).

Nombre de bénéficiaires du RMI et du RSA



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

Au 1^{er} janvier 2012, le RSA a été revalorisé de +1,7 %. Le montant mensuel pour une personne seule (sans enfant) atteint ainsi 474,93 euros (hors forfait logement).

Les actions d'insertion

Le dispositif d'insertion est élaboré et mis en œuvre par l'agence départementale d'insertion (ADI) créée par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988, et révisée par l'ordonnance n° 2000-99 du 3 février 2000. La loi de programmation pour la cohésion sociale, du 18 janvier 2005, a fortement remodelé les contrats bénéficiant d'une aide de l'État pour améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi.

¹ A fin décembre 2012, le nombre de DEFM atteint 55 443 personnes toutes catégories confondues (A, B, C, D, et E).

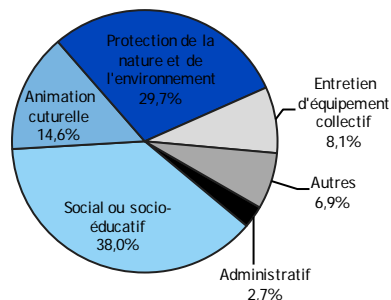
Depuis le 1^{er} janvier 2011, le contrat unique d'insertion (CUI) se substitue aux quatre types de contrats existants¹, le contrat d'insertion par l'activité (CIA) est en revanche maintenu.

En 2011, 1 608 CIA ont été signés dont 70,9 % conclus au bénéfice des femmes. L'ensemble des contrats sont conclus pour des durées allant de 3 à 6 mois et 95,5 % des salariés en CIA bénéficient du RSA.

Les communes et les associations constituent les principaux organismes d'accueil avec respectivement 46,3 % et 24,1 % des contrats.

Les tâches d'utilité sociale confiées aux bénéficiaires des CIA sont essentiellement des activités liées à l'action sociale et socio-éducative (38,0 %) et à la protection de la nature et de l'environnement (29,7 %).

Répartition des CIA par type d'activité



Source : ADI Martinique

3.2 LES SALAIRES

3.2.1. Le SMIC²

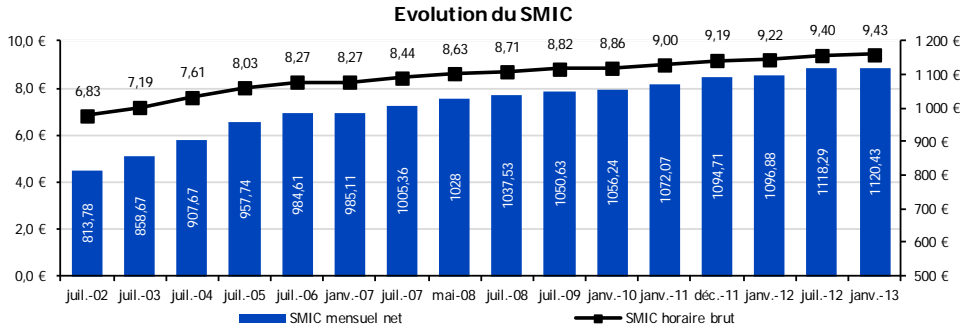
Le SMIC est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier, par décret en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier³. Lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2,0 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

En 2012, le SMIC a été revalorisé de 0,3 % au 1^{er} janvier et de 2,0 % au 1^{er} juillet afin de prendre en compte l'inflation intervenue depuis la précédente augmentation et intégrant une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. Au 1^{er} janvier 2013, le SMIC a de nouveau été revalorisé de 0,3 % atteignant 9,43 euros brut par heure et 1 120,43 euros net par mois.

¹ A partir du 1^{er} janvier 2010, le Contrat unique d'insertion (CUI) modifie le fonctionnement des contrats aidés en vigueur. Le CUI prévoit la suppression du Contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) et du Contrat d'avenir (CAV). Par contre, il reprend les dispositions du Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur public et du Contrat initiative emploi (CIE) pour le secteur privé.

² Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été institué par la loi du 2 janvier 1970. Il correspond au salaire horaire minimum légal en France quelle que soit la forme de rémunération (à la tâche, au rendement, à la pièce, à la commission ou au pourboire).

³ Le pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier est mesuré par l'indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO).



3.2.2. Principaux salaires de référence

En 2012, les salaires de référence progressent de 2,3 % et 4,4 % selon les catégories. Alors que le SMIC est revalorisé de 2,3 % en 2012, l'indice de référence de la fonction publique, passe de 295 à 308 points au 1^{er} juillet 2012, soit une hausse de 4,4 %.

Evolution des principaux salaires bruts (en euros)

(en euros)	2002 ⁽¹⁾	2010	2011	2012	Var. 2012/ 2011
SMIC	1 154	1 344	1 394	1 426	2,3%
Manœuvre ordinaire du BTP	1 109	1 379	nc	nc	-
Fonction publique ⁽²⁾	1 598	1 893	1 912	1 997	4,4%

(1) En 2002, la durée minimale de travail hebdomadaire est de 39 heures (soit 169 heures par mois)

(2) Salaires mensuel brut minimum (indice 308) avec majoration de 40 % incluse

Sources : JORF, Cellule du BTP

Sur le plan structurel, d'après les déclarations annuelles de données sociales (DADS), le salaire net annuel moyen, toutes professions confondues, s'élève à 22 028 euros en 2010 en Martinique, contre 21 045 pour la France entière.

Les cadres martiniquais, les professions intermédiaires et les employés bénéficient d'un salaire annuel moyen supérieur à celui de la France entière et de la province. En revanche, le salaire des ouvriers qualifiés ou non est inférieur.

Revenus salariaux annuels selon la catégorie socioprofessionnelle en 2010 (en euros)

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
Martinique	22 028	43 785	26 845	17 087	17 583	12 791
Guadeloupe	22 105	43 475	27 041	17 275	16 381	12 146
Guyane	23 663	44 176	28 404	18 486	16 442	11 566
Réunion	21 264	44 708	27 993	15 620	17 067	12 087
Province	19 652	35 968	23 126	14 515	17 686	12 885
Métropole	21 028	39 381	23 545	14 902	17 823	12 966
France entière	21 045	39 449	23 632	14 944	17 807	12 951

Champ : Revenu salarial annuel moyen net de prélèvement par salarié au lieu de résidence.

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

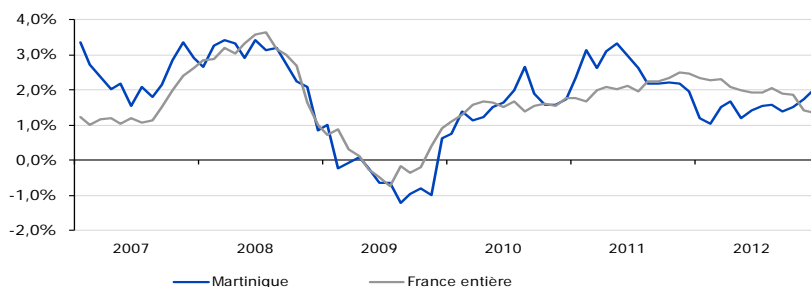
4. Les prix

ACCELERATION DE L'INFLATION EN FIN D'ANNEE

En 2012, comme en 2011, l'inflation s'élève à 2,0 %. Pour la première fois depuis 2007, elle dépasse l'inflation constatée à l'échelle nationale (+1,3 %). Elle s'est accélérée en fin d'année avec une hausse des prix de 0,8 % en décembre. L'alimentation est le poste qui contribue le plus à la hausse des prix, suivie des services et de l'énergie.

L'indice des prix à la consommation (IPC) atteint 129,1 et l'inflation s'élève à 2,0 % en 2012, comme en 2011. L'année est marquée par une hausse sensible des prix en décembre (+0,8 %), la plus forte depuis janvier 2011, l'IPC oscillant entre -0,4 % et 0,4 % de janvier à novembre 2012.

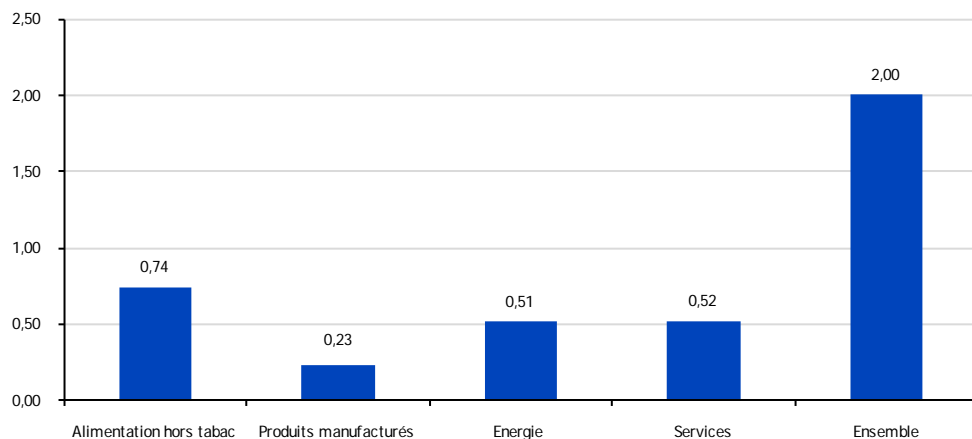
Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation



Source : INSEE

Pour la première fois depuis 2007, l'inflation dépasse en Martinique l'inflation constatée à l'échelle nationale (+1,3 %). L'inflation de la Martinique est proche de celle de la Guadeloupe (+2,1 %), mais supérieure à celle des régions ultramarines comparables (+1,4 % en Guyane et +0,9 % à la Réunion).

Contribution à la variation de l'IPC en 2012



Source : INSEE

C'est l'alimentation qui contribue le plus à la hausse des prix en 2012, suivie des services et de l'énergie.

La forte croissance des prix de l'alimentation en 2012 (+4,3 %) contraste avec leur relative stabilité en 2011 et 2010 (respectivement +0,8 % et -0,2 %). Alors qu'en 2011, cette catégorie ne contribuait à l'inflation qu'à hauteur de 0,13 point, en 2012, elle y contribue à hauteur de 0,74 point. Dans le détail, les prix des produits frais enregistrent une augmentation légèrement inférieure à celle observée au niveau national (+7,1 % contre +7,7 %) et l'alimentation hors produits frais affiche une hausse supérieure (+3,7 % contre +1,5 %).

Les prix des services affichent une augmentation de +1,2 % en 2012 et contribuent à hauteur de 0,52 point à l'inflation. Cette croissance est tirée par la hausse des coûts de transport et de communication (+2,1 %), des loyers et services rattachés (+0,9 %) et des autres services (+1,3 %), alors que les coûts des services de santé reculent (-0,9 %).

L'énergie, qui contribue à hauteur de 0,51 point à l'inflation en 2012 (contre 0,94 point en 2011), enregistre la plus forte hausse (+5,7 %) sur l'exercice. Cependant, cette progression est inférieure aux évolutions observées les années précédentes (+10,4 % en 2011 et +12,5 % en 2010) et s'explique par une hausse moins marquée du prix des produits pétroliers (+6,5 % en 2012 contre +11,9 % en 2011), en lien avec le blocage des prix du carburant décidé par le préfet pour la période de septembre à décembre 2012. Cette hausse est cependant sensiblement supérieure à l'évolution nationale, tant pour les produits énergétiques dans leur ensemble (+2,6 %) que pour les produits pétroliers en particulier (+1,0 %).

Les prix des produits manufacturés progressent modérément en 2012 (+0,8 %), suivant une évolution comparable à celle de l'année précédente (+1,0 %) et proche de celle de l'ensemble du territoire national (+0,2 %). La baisse des prix de l'habillement (-2,2 %) compense en partie la hausse des prix des produits de santé (+1,0 %) et surtout des autres produits manufacturés (+2,0 %).

Indice des prix à la consommation

	Pondération 2012	Fin 2011	Fin 2012	Glissement 12/11
Indice général	10 000	126,5	129,1	2,0%
Indice général hors tabac	9 978	125,6	128,1	2,0%
Indice général hors énergie	9 100	124,1	126,1	1,7%
Alimentation hors tabac	1 703	133,5	139,3	4,3%
Produits frais	326	139,8	149,6	7,1%
Produits manufacturés	2 918	105,6	106,5	0,8%
Services	4 457	130,3	131,8	1,2%
Loyers et services rattachés	1 099	141,7	142,9	0,9%
Services de santé	247	123,5	122,3	-0,9%
Transports et communication	584	110,5	112,8	2,1%
Energie	900	152,5	161,1	5,7%
Produits pétroliers	690	167,6	178,5	6,5%
Tabac	22	434,8	459,6	5,7%
Indice général				
France entière		125,2	126,8	1,3%
Guadeloupe		126,6	129,4	2,1%
Guyane		124,5	126,3	1,4%
Mayotte		113,7	116,8	2,8%
Réunion		128,3	129,5	0,9%

Source : INSEE

5. Le commerce extérieur

Les développements qui suivent doivent être analysés en tenant compte de l'implantation en Martinique de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA), qui exploite des dépôts d'hydrocarbures en Guadeloupe et en Guyane. Dès lors, l'énergie représente un poids important dans les échanges commerciaux de la Martinique : la SARA importe du pétrole brut pour réexporter une partie de sa production d'hydrocarbures raffinés vers les deux autres DFA.

LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS SONT TIRÉS PAR LES PRODUITS PÉTROLIERS

L'année 2012 se caractérise par une hausse des exportations (+30,8 %) et des importations (+1,5 %)¹. Le taux de couverture des importations par les exportations progresse (+3,3 points) mais reste à un niveau faible (14,7 %) et le déficit commercial se réduit légèrement (-2,3 %). Le principal partenaire commercial est la France métropolitaine pour les importations et les DFA pour les exportations de produits pétroliers. Le commerce régional reste, quant à lui, embryonnaire.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 Les principales évolutions

En 2012, les importations de biens sont en hausse de 1,5 % à 2,8 milliards d'euros. Cette évolution tient à la hausse des importations d'hydrocarbures naturels (+36,5 %) et, dans une moindre mesure, à celle du poste « produits pétroliers raffinés et coke » (+11,4 %). Hors produits pétroliers, les importations sont en recul de 6,2 %. En dix ans, les importations progressent de 48,9 %.

Importations en valeur

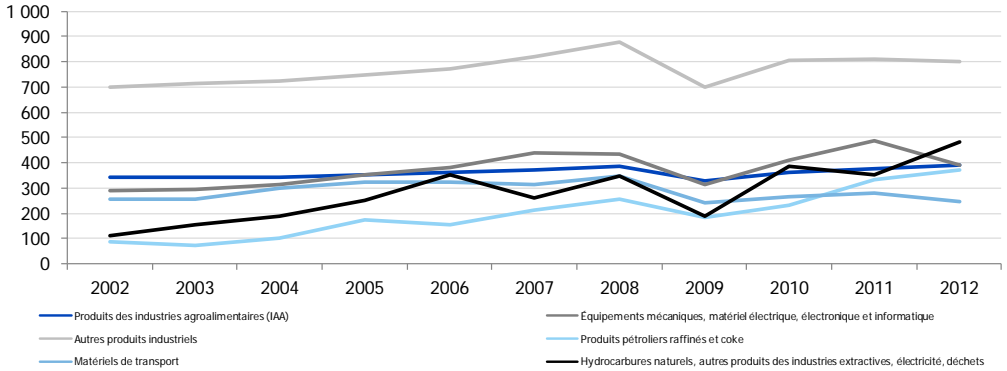
en millions d'euros	2002	2011	2012	Var. N/N-1
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et aquacoles	40,3	48,1	48,7	1,2%
Produits des industries agroalimentaires	342,4	375,0	390,2	4,1%
Produits pétroliers raffinés et coke	85,2	333,7	371,6	11,4%
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	288,2	488,7	392,0	-19,8%
Matériels de transport	255,9	281,9	248,4	-11,9%
Autres produits industriels	699,6	809,2	800,2	-1,1%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	110,5	352,7	481,4	36,5%
Produits de l'édition et autres produits	28,3	25,7	22,7	-11,8%
TOTAL	1 850,4	2 715,0	2 755,2	1,5%

Source : Douanes

A l'exception des importations de produits agricoles (+1,2 %) et de produits des industries agroalimentaires (+4,1 %), tous les autres postes sont en repli. Les importations d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique diminuent de 19,8 % en valeur (après +19,1 % en 2011, en lien avec l'équipement de la nouvelle centrale électrique de Bellefontaine), les importations de matériels de transport de 11,9 %.

¹ Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Produits par les Douanes, ils sont susceptibles d'être modifiés pour le dernier exercice.

Principaux postes d'importations (en millions d'euros)

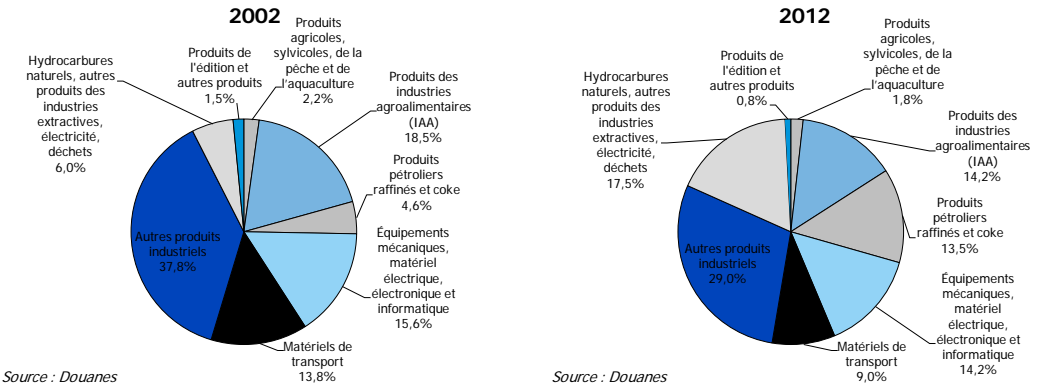


Source : Douanes

5.1.2 La structure des importations

La structure des importations a subi de sensibles modifications en 10 ans. Les produits pétroliers « bruts ou raffinés » (31,0 %, +20,4 points) deviennent le premier poste d'importation devant les « autres produits industriels » (29,0 %, -8,8 points). Viennent ensuite les « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » (14,2 %, -1,4 point) et les « produits des industries agroalimentaires » (14,2 %, -4,3 points) devant le poste « matériels de transport » (9,0 %, -4,8 points).

Structure des importations



Source : Douanes

Source : Douanes

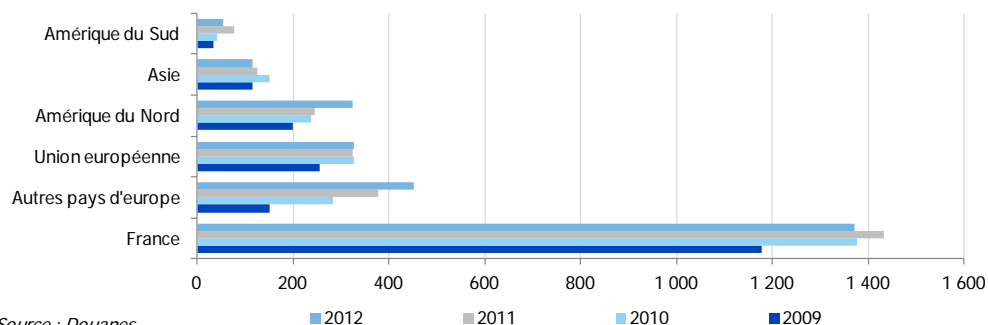
5.1.3 Les principaux fournisseurs

Près de 80 % des importations martiniquaises proviennent de l'Europe. L'hexagone demeure le principal fournisseur de la Martinique, totalisant 1,4 milliard d'euros soit 49,8 % de la valeur des importations de l'île (-3,0 points sur un an). Cette prépondérance tend à s'atténuer, la part des importations en provenance de la métropole perdant 14,4 points sur la décennie au profit des autres pays d'Europe (+9,1 points) et de l'Amérique du Nord (+9,4 points).

Les achats en provenance de la métropole concernent pour l'essentiel des produits industriels (43,1 %) et des produits agroalimentaires (21,8 %). Les équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique et le matériel de transport représentent respectivement 20,2 % et 10,0 % de ces achats.

Les autres pays d'Europe (hors France et Union européenne) renforcent leur position avec 16,4 % de la valeur des produits importés, soit 452,6 millions d'euros (+2,5 points sur un an). Cette croissance provient des achats d'hydrocarbures auprès de la Norvège (93,0 % des importations en provenance des autres pays d'Europe).

Principaux fournisseurs (en millions d'euros)



L'Union européenne (hors France métropolitaine) et l'Amérique du Nord représentent chacune 11,8 % des importations. La part des produits en provenance d'Asie et d'Amérique du Sud est marginale.

5.2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 Les principales évolutions

En 2012, les exportations de la Martinique atteignent 403,9 millions d'euros, soit une augmentation de 30,8 % sur un an. Cette évolution tient pour l'essentiel à la progression des exportations de produits pétroliers (+82,7 %)¹.

Hors produits pétroliers, les exportations progressent de 3,2 %. Dans le détail, les exportations de bananes s'élèvent à 85,8 millions d'euros (+3,5 % sur un an), tandis que les exportations de rhum atteignent 34,5 millions d'euros (-0,4 % sur un an).

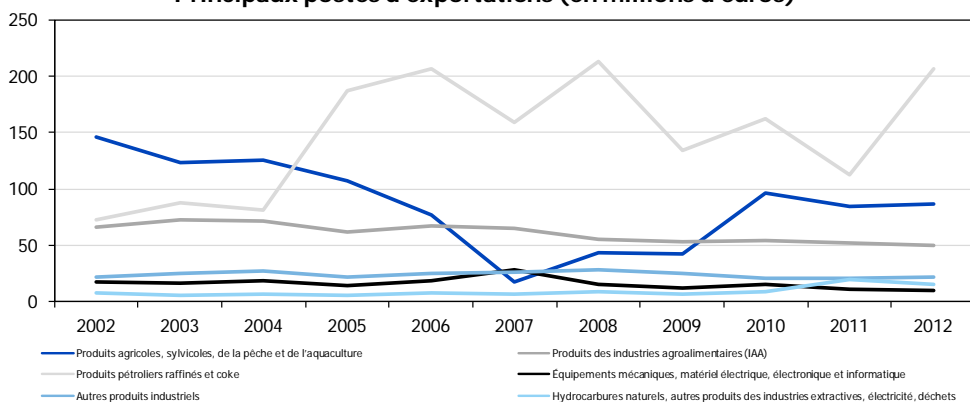
¹ Les capacités de raffinage de la SARA avaient été réduites en 2011 du fait d'arrêts techniques entraînant une baisse de sa capacité de production et, en conséquence, des exportations de produits pétroliers vers les dépôts de Guadeloupe et de Guyane.

Exportations en valeur

en millions d'euros	2002	2011	2012	Var. N/N-1
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquacoles	146,1	84,1	86,8	3,2%
Produits des industries agroalimentaires	65,9	52,4	50,1	-4,3%
Produits pétroliers raffinés et coke	71,9	112,8	206,2	82,7%
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	17,7	11,3	9,5	-16,2%
Matériels de transport	17,7	8,1	13,3	63,8%
Autres produits industriels	21,4	20,2	22,2	10,0%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	7,4	19,5	15,6	-19,7%
Produits de l'édition et autres produits	1,8	0,3	0,2	-27,4%
TOTAL	349,9	308,7	403,9	30,8%

Source : Douanes

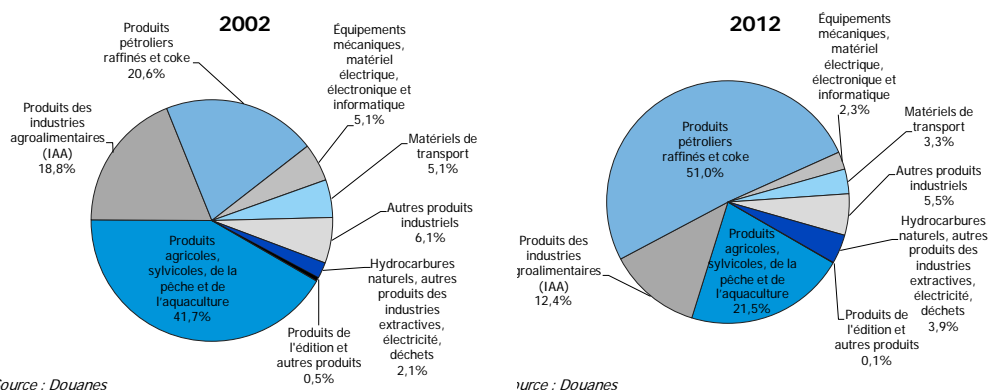
Principaux postes d'exportations (en millions d'euros)



Source : Douanes

5.2.2 La structure des exportations

Structure des exportations



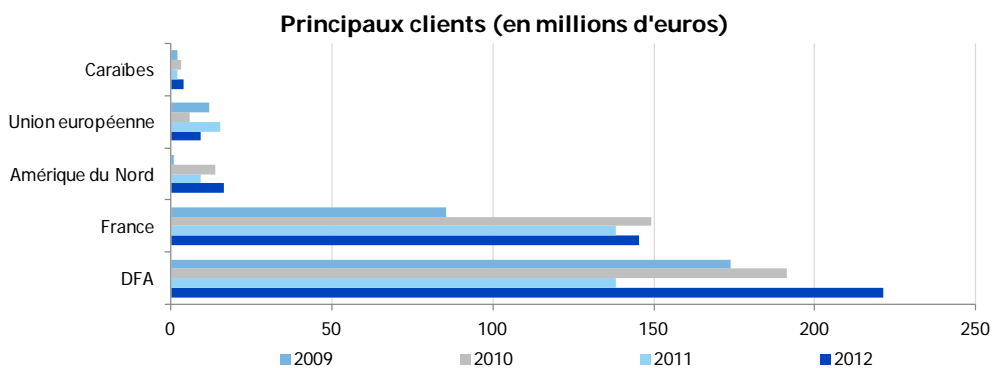
Source : Douanes

Source : Douanes

Avec 51,1 % des exportations (+14,5 points sur un an), les produits pétroliers raffinés demeurent le principal poste d'exportation, devant les produits de l'agriculture et de la pêche (21,5 %, -5,8 points) et les produits de l'industrie agroalimentaire (12,4 %, -4,6 points). Sur dix ans, la structure des exportations en valeur a nettement évolué avec un renforcement des produits pétroliers raffinés (51,0 %, -30,4 points)¹, au détriment notamment des produits de l'agriculture et de la pêche (21,5 %, -20,2 points).

5.2.3 Les principaux clients

Conséquence directe de l'implantation de la SARA en Martinique, la Guadeloupe et la Guyane demeurent les principaux partenaires à l'export de la Martinique. Ils sont globalement destinataires de 54,8 % des produits exportés (221,4 millions d'euros, +10,0 points sur un an), constitués à près de 85,0 % de combustible et de carburant à destination de la Guadeloupe (49,8 %) et de la Guyane (35,2 %).



Deuxième partenaire, la métropole concentre 36,0 % des exportations (145,6 millions d'euros, soit -8,7 points en un an). Elles sont principalement composées de produits agricoles, sylvicoles et de l'aquaculture (86,7 millions d'euros) et des produits des industries agroalimentaires (34,0 millions d'euros au total). Les autres pays représentent 9,1 % des exportations.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE, HORS SERVICES

En 2012, le déficit de la balance commerciale des biens diminue de 2,3 % à -2,4 milliards d'euros, en lien avec la progression des exportations (+30,8 % sur un an). Il concerne l'ensemble des branches d'activité. Le taux de couverture global reste structurellement faible, à 14,7 %, en dépit d'une amélioration (+3,3 points). Les secteurs les plus déficitaires sont les « autres produits industriels » (-777,9 millions d'euros) et les hydrocarbures naturels (-465,8 millions d'euros). Hors énergie, le déficit de la balance commerciale atteint -1,7 milliard d'euros (soit -7,1 %) et concerne en premier lieu les équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (-382,5 millions d'euros).

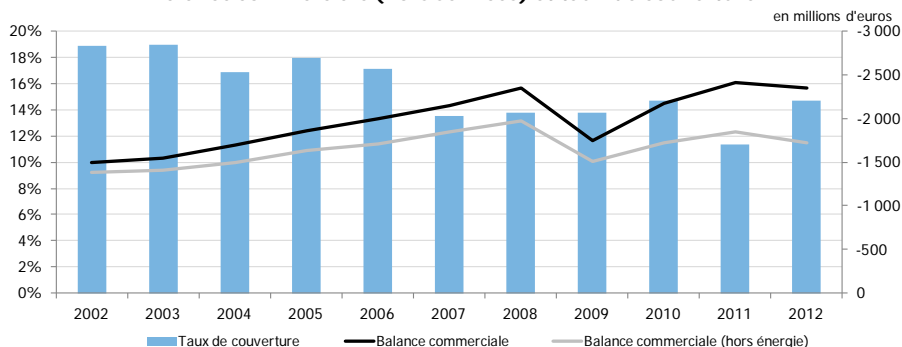
¹ Cette progression est en lien avec la hausse des prix du pétrole.

Balance commerciale, hors services

en millions d'euros	2002	2011	2012	Var. N/N-1
Importations	1 850,4	2 715,0	2 755,2	1,5%
Exportations	349,9	308,7	403,9	30,8%
Balance commerciale	-1 500,5	-2 406,3	-2 351,3	-2,3%
Taux de couverture en % (exportations/importations)	18,9%	11,4%	14,7%	+3,3 points
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	105,7	36,0	38,1	5,7%
Produits des industries agroalimentaires	-276,5	-322,6	-340,1	5,4%
Produits pétroliers raffinés et coke	-13,3	-220,8	-165,5	-25,1%
Équip. mécaniques, matériel élec., électronique et informatique	-270,4	-477,4	-382,5	-19,9%
Matériels de transport	-238,2	-273,8	-235,1	-14,2%
Autres produits industriels	-678,2	-789,0	-777,9	-1,4%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	-103,1	-333,2	-465,8	39,8%
Produits de l'édition et autres produits	-26,5	-25,5	-22,5	-11,7%
TOTAL	-1 500,5	-2 406,3	-2 351,3	-2,3%

Source : Douanes

Balance commerciale (hors services) et taux de couverture



Source : Douanes

5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

La Martinique échange peu avec son environnement régional. Les importations et les exportations avec les pays de la région (Amériques et Caraïbe, dont Guadeloupe et Guyane) s'élèvent respectivement à 425,8 millions d'euros et 242,1 millions d'euros (15,5 % des importations et 59,9 % des exportations).

La Guadeloupe et la Guyane représentent 15,8 millions d'euros pour les importations (0,6 % des importations totales) et 221,4 millions d'euros pour les exportations (54,8 %). Les produits pétroliers représentent 85,0 % des exportations de la Martinique vers la Guadeloupe et la Guyane, les produits de l'industrie agroalimentaire 6,2 % et les autres produits industriels 7,2 %.

Abstraction faite de la Guadeloupe et de la Guyane, les échanges commerciaux représentent 410,0 millions d'euros pour les importations et 20,7 millions pour les exportations.

Les importations en provenance de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale s'élèvent respectivement à 324,8 millions d'euros, 54,7 millions d'euros et 11,5 millions d'euros. Les échanges avec l'Amérique du Nord concernent principalement des produits pétroliers en provenance des Etats-Unis (290,1 millions d'euros). Les importations en provenance des îles de la Caraïbe (hors DFA) représentent 19,0 millions d'euros.

Sur la décennie 2002-2012, les échanges de la Martinique avec son environnement régional ont globalement progressé. Les importations ont augmenté de 5,8 millions d'euros et les exportations de 134,5 millions d'euros.

L'INTÉGRATION RÉGIONALE

La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun entre les Etats de la Caraïbe. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, le Guyana, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, les Iles vierges britanniques, les Iles Cayman et les Iles Turks et Caicos). Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres. L'organisation souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes.

Le 33^e sommet de la CARICOM, qui s'est déroulé à Sainte-Lucie en juillet 2012, a été notamment consacré à la politique étrangère au sein de la communauté. La rencontre des chefs d'Etats de la CARICOM, qui s'est déroulée à Port-au-Prince en février 2013, a permis plus particulièrement d'évoquer les questions de libre circulation des biens et des personnes et de lutte contre la criminalité et le trafic de drogue. Les chefs d'Etat et de gouvernement présents ont également adopté une résolution officialisant le français comme deuxième langue de travail de la CARICOM.

L'OECO

L'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO) a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, capitale de Sainte-Lucie, comprend 11 membres, dont 6 Etats (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et 3 territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques). Le principal objectif de l'OECO est de promouvoir la coopération économique entre ses membres, au niveau régional et international et de les assister dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droit international. L'OECO est également dotée d'une banque centrale qui supervise les opérations ayant trait à l'utilisation de l'East Caribbean Dollar.

En janvier 2012, la Martinique et la Guadeloupe ont entamé les démarches d'admission en qualité de membres associés de l'OECO. La participation de la Martinique en tant qu'invité d'honneur de la session inaugurale de l'assemblée parlementaire de l'OECO, en août 2012, a permis de concrétiser ce processus.

La CEPALC

Créée en 1984, la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) est une commission régionale du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. La CEPALC comprend 41 États membres et 7 membres associés. Elle a pour mission de contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et est chargée de produire une expertise sur des problématiques de développement communes aux pays de sa zone d'intervention.

En août 2012, lors de la 34^e session de la CEPALC, la Martinique et la Guadeloupe ont été admises en tant que membres associés.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Les politiques contractuelles sont des outils essentiels du développement économique et social de la Martinique. Au niveau régional, elles sont mises en œuvre à travers le Contrat de Projet Etat-Région-Département 2007-2013 (CPERD) et les programmes opérationnels (PO) 2007-2013.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION-DEPARTEMENT (CPERD)

Le Contrat de Projet Etat-Région-Département 2007-2013 a été signé le 3 avril 2007 et révisé le 2 décembre 2011. Il cible quatre objectifs régionaux prioritaires : (i) la dynamisation du tissu économique, (ii) le développement d'une économie de l'intelligence et de la connaissance, (iii) l'accroissement de l'exigence de solidarité au bénéfice des populations les plus fragilisées et (iv) un engagement partagé pour un développement durable de qualité.

Ces objectifs sont déclinés à travers 13 grands projets représentant une enveloppe financière globale de 793,3 millions d'euros, dont 399,1 millions d'euros de financements publics nationaux répartis entre l'Etat (140,9 millions d'euros), le Conseil régional (191,3 millions d'euros) et le Conseil général (66,8 millions d'euros). Ces dotations sont complétées par d'autres financements, dont 249,8 millions d'euros de l'Union européenne.

CPERD 2007-2013

(en millions d'euros)	Maquette révisée	dont Union européenne	dont Etat, Rég., Dép.
1. Développement et promotion de l'offre patrimoniale	22,8	9,2	13,6
2. Désenclavement numérique du territoire	37,7	12,0	14,6
3. Insérer l'économie martiniquaise dans son environnement	98,4	44,0	41,3
4. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche	57,0	4,9	51,9
5. Renforcement des infrastructures portuaires	52,0	2,5	22,5
Attractivité et compétitivité	267,9	72,5	143,8
6. Gestion et maîtrise des risques naturels et technologiques	43,6	18,3	20,8
7. Préservation des ressources et de l'environnement	125,2	40,3	41,4
8. Développement des énergies renouvelables	63,7	21,5	22,7
Dimension environnementale du dév. durable	232,5	80,1	84,9
9. Politique d'aménagement urbain et rural	24,2	8,5	15,7
10. TCSP	189,5	66,2	102,4
11. Favoriser l'inclusion sociale par la formation et l'éducation	22,8	9,1	13,5
12. Moderniser les structures d'accueil sanitaires	26,4	5,4	16,8
13. Institut du sport	30,0	8,0	22,0
Cohésion sociale et territoriale	292,9	97,2	170,4
Total	793,3	249,8	399,1

Source : Préfecture - Bureau de la gestion financière

A fin 2012, le taux de crédits engagés par l'Etat et les collectivités dans le cadre du CPERD atteint globalement 46,7 % de l'enveloppe, soit 187,3 millions d'euros.

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

1.2.1 Les Programmes opérationnels 2007-2013

Les Programmes opérationnels 2007-2013 (PO) font suite au Document unique de programmation 2000-2006 (DOCUP). Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils sont caractérisés par davantage de souplesse dans la programmation, l'autorité de gestion étant désormais l'Etat.

Au total, le montant de l'enveloppe communautaire pour la période 2007-2013 est de 625,7 millions d'euros pour la Martinique. Ces fonds se répartissent entre le FEDER (417,0 millions, dont 107,0 millions au titre du fonds RUP), le FSE (97,8 millions), le FEADER (104,4 millions) et le FEP (6,5 millions). L'enveloppe globale est en diminution de 11,1 % par rapport à la précédente période de programmation.

DOCUP puis PO

(en millions d'euros)	DOCUP 2000-2006	PO 2007-2013	Variation
FEDER	473,8	417,0	-12,0%
FSE	121,0	97,8	-19,2%
FEOGA puis FEADER	101,8	104,4	2,6%
IFOP puis FEP	7,2	6,5	-9,7%
Total	703,8	625,7	-11,1%

Source : Préfecture - Bureau de la gestion financière

Pour une partie des fonds du FEDER (114,0 millions d'euros), deux délégations globales ont été confiées à la Région et à l'ADEME :

- Région : innovation et compétitivité des entreprises (7,0 millions d'euros), réseau d'accompagnement et de soutien des entreprises (2,0 millions d'euros), environnement financier des entreprises (12,0 millions d'euros), aide à l'investissement matériel et immatériel des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et de services (20,5 millions d'euros), aménagements touristiques (34,5 millions d'euros) et dynamisation de l'industrie touristique (16,5 millions d'euros) ;

- ADEME : maîtrise de la dépense énergétique et développement des énergies renouvelables (21,5 millions d'euros).

Ces dotations sont complétées par des crédits publics et privés, l'ensemble des fonds alloués dans le cadre des PO permettant de réaliser un investissement total de près de 1,3 milliard d'euros sur la période de programmation. Afin d'optimiser l'utilisation des crédits communautaires et des autres fonds publics (Etat, Région, Département), les Contrats de projets Etat, Région, Département ont été adossés aux différents PO.

PO 2007-2013

(en millions d'euros)	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2012		Crédits versés au 31/12/2012	
	millions d'euros	millions d'euros	% des crédits ouverts	millions d'euros	% des crédits ouverts
FEDER	417,0	320,0	76,7%	160,7	38,5%
FSE	97,8	74,7	76,4%	40,8	41,7%
FEADER	104,4	81,0	77,6%	40,9	39,2%
FEP	6,5	5,4	83,5%	2,9	44,8%
Total	625,7	481,1	76,9%	245,3	39,2%

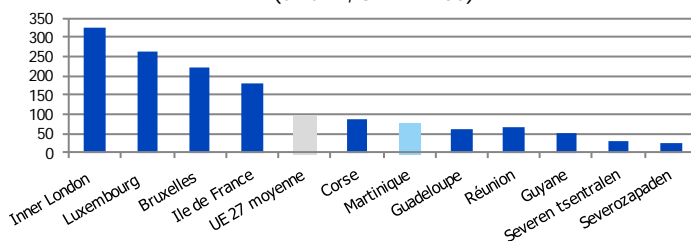
Source : Préfecture - Bureau de la gestion financière

Au 31 décembre 2012, les crédits engagés représentent globalement 76,9 % des crédits ouverts, soit un montant total de 481,1 millions d'euros (57,7 % seulement un an plus tôt). Le montant des crédits versés progresse également (39,2 %, contre 18,1 %). Jusqu'à présent, la Martinique est toujours parvenue à éviter le dégagement d'office selon lequel toute part de crédits engagés non justifiée dans les deux ans est perdue, sans possibilité de nouvelle allocation.

1.2.2 Les critères d'éligibilité aux aides

Selon Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, le PIB par habitant de la Martinique exprimé en standard de pouvoir d'achat s'élève pour l'année 2010 à 76 % du PIB par habitant des vingt-sept pays de l'Union européenne (UE27). Pour le calcul de la dotation 2014-2020, les années prises en compte seront 2009, 2010 et 2011. Pour rester éligible aux aides européennes relevant de l'objectif « convergence », le PIB par habitant de la Martinique ne devra pas dépasser 75 % du PIB par habitant de l'Union européenne.

PIB régionaux par habitant dans l'UE27 en 2010
(en SPA, UE27 = 100)



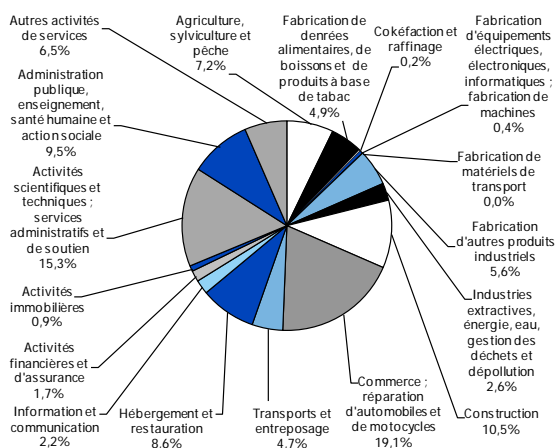
Source : Eurostat

1.3 LES AUTRES DISPOSITIFS

1.3.1 Les exonérations de charges sociales

En 2012, le montant des exonérations de charges sociales à la Martinique s'élève à 273 millions d'euros¹ et concerne 10 900 entreprises.

Répartition des cotisations sociales exonérées en 2012



Source : Caisse générale de sécurité sociale

1.3.2 Le plan de relance de la Région

Le Conseil régional a mis en place en 2010, avec l'appui des autres collectivités, un plan de relance économique triennal, destiné à stimuler le redémarrage économique de la Martinique.

Ce plan concerne environ 270 projets pour un montant global de 345 millions d'euros. Il s'appuie principalement sur la commande publique. Par ailleurs, les projets sont sélectionnés en partenariat avec les communes et les communautés de commune, notamment selon leur potentiel de création d'emplois. Répartis de façon équilibrée sur le territoire, les projets concernent pour la plupart des aménagements destinés à dynamiser l'activité économique, désenclaver les quartiers et améliorer les infrastructures touristiques.

¹ Les dispositifs d'exonération issus des lois pour l'Outre-mer (LODEOM, LOPOM...) représentent 211 millions d'euros. Les autres mesures d'exonérations de charges sociales représentent 62 millions d'euros. Un cotisant peut cumuler une exonération spécifique à l'Outre-mer et une exonération classique.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de la métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA. En revanche, les lois de finances 2011, 2012 et 2013 prévoient une diminution des taux de défiscalisation et un plafonnement accru des réductions d'impôts accordées au titre des investissements en outre-mer.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

Abattement de l'impôt sur le revenu : l'abattement est de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³. Il se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM. Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

Abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés⁴ : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les deux-tiers de leur montant. La loi de finances 2012 prévoit cependant de supprimer cet abattement, qui devait initialement s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2017 : l'imposition se fera sur la totalité du bénéfice soumis à l'IS, à compter de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2011.

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

² Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

⁴ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusqu'à fin 2013.

Toutefois, ne sont pas remis en cause les avantages fiscaux suivants :

- l'abattement en faveur des entreprises nouvelles,
- l'abattement en faveur des entreprises implantées dans des zones franches urbaines,
- l'abattement en faveur des entreprises implantées en zones franches d'activités.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM¹ est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de l'ancienne taxe professionnelle, des actuelles cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-après). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficient d'un abattement sur leur bénéfice imposable sont dans l'obligation d'effectuer des dépenses supplémentaires de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010² permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la loi n° 2009-594 pour le développement économiques des outre-mer) d'être fiscalement intégrées³. Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés.

¹ Titre II - Chap. I - Articles 4 à 14.

² N° 2010-1658.

³ Au sens de l'article 223 A du CGI.

Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Les taux d'abattement	50 % pour l'IS et la TFPB 80 % pour la TP et la TFPNB	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour TP
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
Les impôts concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. 	
Les entreprises éligibles	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel < 50 millions d'€ 	
		6 secteurs prioritaires communs : <ul style="list-style-type: none"> • R&D • TIC • Tourisme • Agro-nutrition • Environnement • Energie Renouvelable Zones géographiques particulières : <ul style="list-style-type: none"> • La Guyane ; • Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ; • Communes rurales de La Réunion² ; • Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> i. Classées en zone de montagne ii. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 270 hab./km² iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

¹ La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des Conseils généraux et son produit est affecté au budget du Département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne), compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales) ;
- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce second objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des quatre régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer¹. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- L'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- La suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- Le plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs :

- L'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013 ;
- La création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées ;

¹ Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009.

- L'extension du dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables¹ : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflo » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 années.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralentie par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne, qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'Etat (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, la loi de finances 2011 a annulé les avantages accordés à l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », en réduisant de façon drastique les aides et la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond spécifique applicable aux dispositifs de défiscalisation outre-mer, en matière d'investissement productif (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 40 000 € ou 15 % du revenu net global imposable du contribuable). Désormais, le plafond spécifique outre-mer est limité à 18 000 € après la décision du Conseil Constitutionnel.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et Saint-Martin. Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC.

Au-delà, une exonération linéairement dégressive est appliquée et s'annule lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisées par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quel que soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

2.3.3. Utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliard d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat². En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services³. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVANPR), qui permet de récupérer la TVA sur certains intrants qui en sont exonérés. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique -il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953- et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret. La loi de finances 2012 a confirmé le maintien de ce régime.

¹ L'article 295-1 du CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de La Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n° 2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 APERÇU GENERAL

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie martiniquaise, de manière directe, par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures et, de manière indirecte, à travers le nombre d'emplois qu'elles génèrent.

La Région se distingue du Département et des communes de la Martinique, en ce qui concerne les dépenses d'investissement. En effet, rapporté au nombre d'habitants, le niveau de dépenses d'investissement de la Région est supérieur au niveau constaté dans l'hexagone, alors que pour le Département et les communes, il est sensiblement inférieur. S'agissant des dépenses de fonctionnement, le niveau est nettement supérieur, tant pour la Région, le Département que pour les communes.

Dépenses par habitant (en euros)	2009	2010	2011	Var. 11/10	Réf. 2011
Région					
Fonctionnement	312	386	482	25%	502 ⁽¹⁾
Investissement	374	326	548	68%	407 ⁽¹⁾
Département					
Fonctionnement	1 328	1 314	1 420	8%	997 ⁽²⁾
Investissement	275	228	222	-3%	379 ⁽²⁾
Communes					
Fonctionnement	1 253	1 254	1 304	4%	1160 ⁽³⁾
Investissement	421	405	423	4%	477 ⁽³⁾
EPCI					
Fonctionnement	405	409	441	8%	n.d.
Investissement	61	84	101	20%	n.d.

⁽¹⁾ régions Antilles-Guyane

⁽²⁾ départements de 250 000 à 500 000 habitants

⁽³⁾ communes de 10 000 à 20 000 habitants

Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique

La situation financière des collectivités locales reste fragile dans l'ensemble. En 2011, leur capacité d'autofinancement¹ atteint globalement 171 millions d'euros, mais elle est répartie de manière inégale. Ainsi, à elle seule, la Région représente la moitié de la capacité d'autofinancement des collectivités de la Martinique.

Dans le cas du Département et des communes, certaines années, la faiblesse de l'autofinancement limite les investissements. En 2011, leur capacité d'autofinancement s'élève respectivement à 53 et 32 millions d'euros, ce qui ne représente que 8,9 % et 6,0 % de leurs recettes de fonctionnement. La capacité d'autofinancement de la Région s'élève, pour sa part, à 86 millions d'euros, soit 33,8 % de ses recettes de fonctionnement.

¹ Egalement appelée épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement).

Comptes simplifiés des collectivités en 2011	Région		Département		Communes		EPCI	
Recettes totales	392		685		673		227	
Recettes de fonctionnement	256	65%	594	87%	536	80%	190	83%
Recettes d'investissement	136	35%	91	13%	137	20%	38	17%
Dépenses totales	409		653		687		215	
Dépenses de fonctionnement	192	47%	565	86%	519	76%	175	81%
Dépenses d'investissement	218	53%	88	14%	168	24%	40	19%
Résultat comptable	64		30		17		14	
Capacité d'autofinancement	86		53		32		20	
Endettement	20		334		430		74	
Fonds de roulement	2		32		52		25	

Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique

3.2 ANALYSE DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

3.2.1 Analyse des finances de la Région

La situation financière de la Région reste solide en 2011, caractérisée par un niveau d'épargne élevé et un faible recours à l'emprunt. A noter toutefois une hausse des dépenses et une baisse du fonds de roulement.

Les dépenses de fonctionnement par habitant se situent à un niveau légèrement inférieur à la moyenne des Antilles et de la Guyane (482 euros contre 502 euros) ; les dépenses d'investissement, à un niveau plus élevé (548 euros contre 407 euros).

Avec 86 millions d'euros, la capacité d'autofinancement de la Région Martinique est en léger repli, sous l'effet de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, qui continuent de progresser, mais à un rythme inférieur à celui des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent respectivement à 256 et 192 millions d'euros. Les subventions de fonctionnement distribuées par la Région sont en hausse de 21,3 % et atteignent 107 millions d'euros, alors que les charges de personnel progressent de 10,3 % pour atteindre 44 millions d'euros. Les subventions et les charges de personnel représentent respectivement 55,8 % et 23,0 % des dépenses de fonctionnement de la Région. Les produits de la fiscalité directe et indirecte comptent pour 63,9 % des produits de fonctionnement, les dotations et participations, pour 31,8 %.

Les recettes d'investissement de la Région Martinique reculent de 11,9 % et s'élèvent à 136 millions d'euros, la diminution du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et des subventions reçues n'étant pas intégralement compensée par le recours à l'emprunt. Parallèlement, les dépenses d'investissement sont en hausse de 67,7 %, à 218 millions d'euros, sous l'effet de la progression des investissements directs et des subventions versées, conséquence des efforts de la Région pour mettre en œuvre les projets programmés. Les dépenses d'équipement directes et les subventions représentent respectivement 53,5 % et 43,5 % des dépenses d'investissement de la Région. Peu endettée, la Région ne rembourse pas d'emprunt en 2011.

Le fonds de roulement décroît sensiblement et s'établit à un niveau à peine supérieur à zéro à fin 2011. La solidité financière de la Région lui permet toutefois d'autofinancer une part importante de ses dépenses d'investissement, sans recours important à l'emprunt.

3.2.2 Analyse des finances du Département

En 2011, la situation financière du Département de la Martinique s'améliore, avec une progression de la capacité d'autofinancement et du fonds de roulement.

Cependant, le niveau des dépenses de fonctionnement reste plus élevé par rapport aux départements français comparables (1 420 euros par habitant contre 997 euros), du fait notamment d'importantes dépenses d'aide à la personne. Par ailleurs, le niveau des dépenses d'investissement par habitant est plus faible (222 euros contre 367 euros).

La capacité d'autofinancement du Département atteint 53 millions d'euros, grâce à une hausse des recettes réelles de fonctionnement supérieure à celle des dépenses réelles. Les remboursements d'emprunts sont stables et la capacité d'autofinancement nette s'améliore également.

Les subventions versées au titre de la section de fonctionnement atteignent 364 millions d'euros. Elles représentent près des deux tiers des dépenses du Département, dont 45,5 % pour les aides à la personne. Les charges de personnel s'élèvent à 111 millions d'euros et représentent 19,7 % des charges de fonctionnement.

Les recettes d'investissement du Département progressent de 10,2 % pour atteindre 91 millions d'euros. Les nouveaux emprunts restent limités à 10 millions d'euros. Parallèlement, les dépenses d'investissement sont en léger repli, à 88 millions d'euros. Les dépenses d'équipement directes progressent de 31 à 36 millions d'euros. Les remboursements d'emprunts sont stables, à 27 millions d'euros. Les remboursements représentent 31,1 % des dépenses d'investissement du Département, les dépenses d'équipement directes 40,3 % et les subventions 15,0 %.

La capacité de désendettement du Département s'améliore. Encore élevé, l'encours de dette atteint 333 millions d'euros soit 6,3 années de capacité d'autofinancement brute (8,6 années en 2010).

Le fonds de roulement s'améliore et atteint 32 millions d'euros à fin 2011. La situation financière du Département lui permet d'autofinancer une partie de ses investissements, mais nécessite un complément par recours à l'emprunt.

3.2.3 Analyse des finances des communes

La situation financière des 34 communes de la Martinique est globalement fragile (une demi-douzaine est dans une situation délicate).

L'exercice 2011 enregistre une légère dégradation de la situation, la capacité d'autofinancement agrégée des communes ne permettant pas de faire face à la totalité des remboursements d'emprunts.

Alors que le niveau des dépenses d'investissement par habitant est plus faible dans les communes de Martinique que dans l'hexagone (423 euros par habitant contre 477 euros), celui des dépenses de fonctionnement est supérieur (1 304 euros par habitant contre 1 060 euros).

Les dépenses de fonctionnement des communes sont élevées par rapport aux recettes ; les communes peinent donc à dégager une capacité d'autofinancement. En 2011, les dépenses de fonctionnement des communes progressant plus rapidement que les recettes, leur capacité d'autofinancement est en repli. Les dépenses de fonctionnement s'élevaient globalement à 519 millions d'euros, dont 58,9 % de charges de personnel. Les recettes atteignent 536 millions d'euros : leur hausse s'explique par l'évolution des recettes fiscales, elle-même en lien avec la croissance des recettes d'octroi de mer. Globalement, la capacité d'autofinancement des communes ne suffit pas à couvrir la totalité des remboursements d'emprunts, contrairement à la situation de 2010. La capacité d'autofinancement agrégée des communes représente 32 millions d'euros (contre 36 millions d'euros en 2010) et leur capacité d'autofinancement nette -1 million d'euros (contre 3 millions d'euros en 2010).

S'agissant de la section d'investissement, le nouveau recul des recettes (-16,4 % à 137 millions d'euros) tient pour partie à la diminution du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (-31,9 % à 16 millions d'euros) et des nouveaux emprunts (-35,3 % à 35 millions d'euros). Parallèlement, les dépenses d'investissement progressent (+4,4 % à 168 millions d'euros), essentiellement du fait de l'évolution des dépenses d'équipement directes (+17,6 % à 129 millions d'euros).

En 2011, la capacité de désendettement des communes se dégrade, leur dette cumulée atteignant 430 millions d'euros, soit 13,3 années de capacité d'autofinancement brute (12,0 années en 2010). Le fonds de roulement agrégé des communes se détériore également ; il représente 52 millions d'euros en fin d'exercice, contre 75 millions d'euros à fin 2010.

3.2.4 Analyse des établissements publics de coopération intercommunale

La Martinique compte trois EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique) regroupant 4 communes, la CASM (Communauté d'agglomération du Sud de la Martinique), avec 12 communes, et la CCNM (Communauté de communes du Nord de la Martinique), avec 18 communes.

La situation financière de ces EPCI tend dans l'ensemble à s'améliorer depuis 2010, année où la capacité d'autofinancement a presque doublé, s'élevant globalement à 20 millions d'euros. Cette évolution s'explique par une progression des recettes réelles de fonctionnement supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2011, les dépenses d'investissement s'accroissent de 20,2 %, à 40 millions d'euros, sous l'effet d'une hausse des dépenses d'équipement directes, alors que les remboursements d'emprunts sont en baisse. Les recettes d'investissement augmentent de 37,3 %, notamment en raison de la progression des subventions reçues : elles s'élevaient à 38 millions d'euros.

La capacité de désendettement agrégée des EPCI s'améliore. A fin 2011, la dette atteint 74 millions d'euro, soit désormais 3,7 années de capacité d'autofinancement brute (contre 4,0 années en 2010).

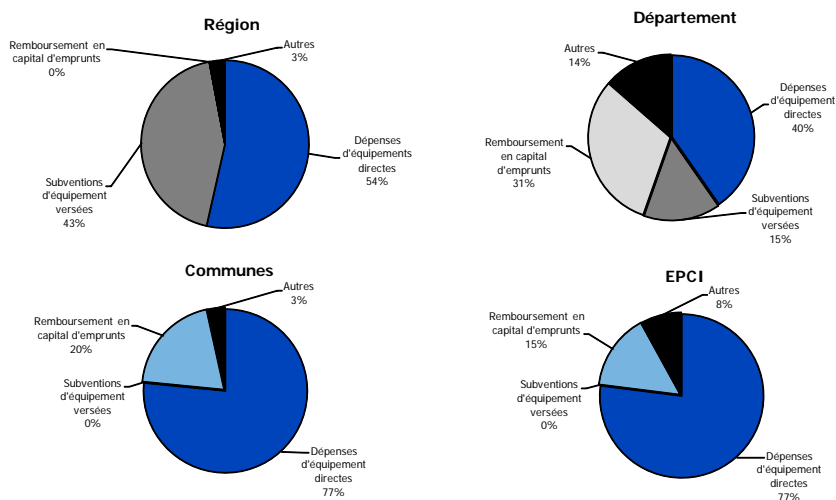
Le fonds de roulement agrégé des EPCI s'améliore également et atteint 25 millions d'euros à fin 2011.

3.3 LES INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement directes, les subventions d'investissement, versées à des organismes externes, et les remboursements d'emprunts. La structure de ces dépenses varie selon les collectivités.

En 2011, la part des dépenses d'équipement directes est prépondérante pour les communes (77 % de leurs dépenses d'investissement), pour la Région (54 %) et pour le Département (40 %). La part des remboursements d'emprunts est importante pour le Département (31 % des dépenses d'investissement du Département) et, dans une moindre mesure, pour les communes (20 %), mais elle est nulle pour la Région. Alors que les communes n'accordent pas de subventions d'investissement, celles-ci constituent une part importante des dépenses d'investissement de la Région (43 %) et, dans une moindre mesure, de celles du Département (15 %).

Structure des dépenses d'investissement des collectivités



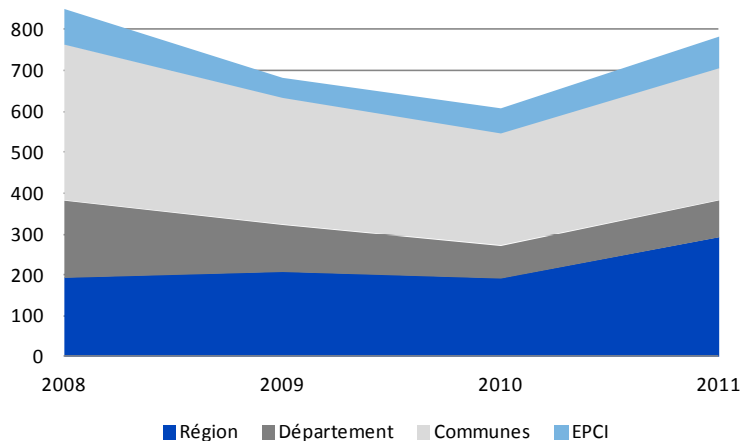
Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique

Les dépenses d'équipement directes des collectivités atteignent globalement 281 millions d'euros (312 millions avec les EPCI). Les communes restent les premiers contributeurs à ces dépenses (129 millions d'euros), devant la Région (117 millions), le Département (36 millions) et les EPCI (31 millions).


La solidité financière de la Région lui permet d'autofinancer une part importante de ses dépenses d'équipement, contrairement aux autres collectivités qui ont davantage recours à l'emprunt en raison de la faiblesse de leur capacité d'autofinancement.

Les dépenses d'équipement directes des collectivités sont orientées à la hausse et s'élèvent globalement à 707 euros par habitant (784 avec les EPCI), après une période de baisse entre 2008 et 2010.

Dépenses d'équipement directes des collectivités par habitant (en euros)



Sources : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Le tissu économique martiniquais se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire, avec 83,6 % de la valeur ajoutée totale en 2008. Entre 1998 et 2008, la valeur ajoutée de ce secteur progresse en moyenne de 4,3 % par an en valeur. Parallèlement, l'industrie et la construction enregistrent des croissances de 3,4 % et de 5,9 % en moyenne par an. Seule la valeur ajoutée agricole est en repli (de 1,8 % par an en moyenne).

Sur la période, la croissance moyenne du secteur non marchand est plus marquée que celle du secteur marchand, à 6,7 % par an contre 3,0 %.

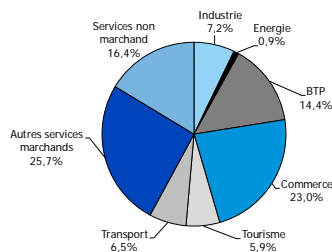
La croissance martiniquaise devient négative en 2008 et 2009 (respectivement de 0,3 % et de 6,5 % en volume), avec le début de la crise économique et financière dans la zone euro, aggravé en 2009 par la crise sociale en Martinique. Les années 2010 et 2011 permettent un rattrapage partiel (respectivement +4,6 % et +1,0 % en volume), mais pas suffisant pour compenser la baisse de 2009.

En 2012, l'activité se dégrade dans la plupart des secteurs. La filière agricole affiche des résultats contrastés, les difficultés persistent dans le BTP, la situation de l'industrie est mitigée et l'activité commerciale ralentie, alors que la conjoncture touristique est en demi teinte.

Selon les données de l'INSEE, 34 297 établissements composent le tissu productif en 2011 (hors secteur agricole), en baisse de 6,8 % sur un an. Le secteur des services marchands concentre 61,2 % des entités recensées, contre 22,5 % pour le secondaire. Pour leur part, les services non marchands totalisent 16,4 % des entreprises recensées.

En matière d'emploi, la Martinique compte 122 526 salariés¹ en 2012, dont 103 424 dans le secteur tertiaire (84,4 % de l'emploi salarié). 42 901 personnes travaillent dans le secteur des services marchands (commerce, hôtellerie-restauration et autres services marchands), contre 60 523 dans celui des services non marchands. La construction, l'industrie et l'agriculture regroupent respectivement 6 266 (5,1 %), 8 362 (5,7 %) et 4 474 (3,7 %) des emplois salariés en 2012.

Répartition sectorielle des entreprises en 2011



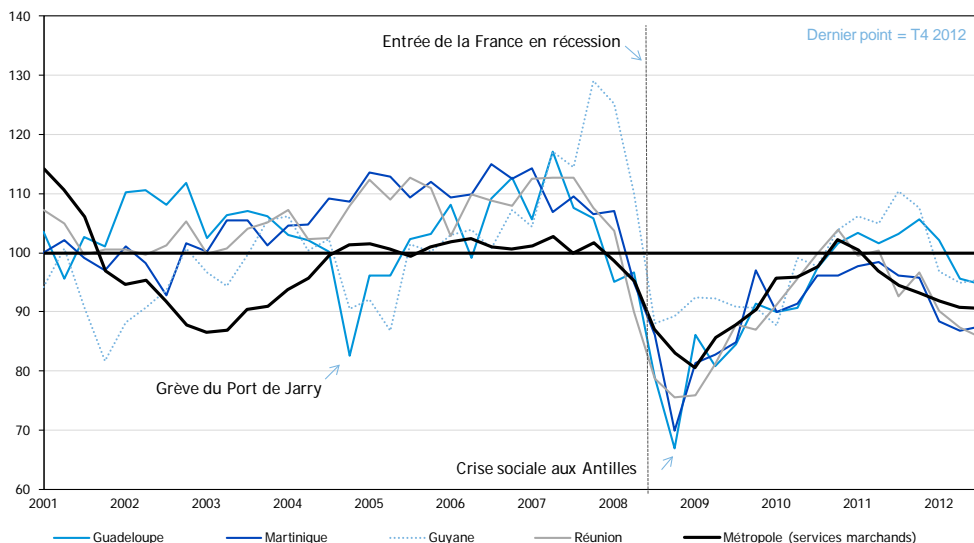
Source : INSEE

¹ Les données présentées ici et dans le paragraphe « Aperçu structurel » des sections suivantes sont issues des comptes économiques de l'INSEE pour la création de richesse. Celles concernant les effectifs salariés sont issues du dispositif EPURE, basé sur 3 sources administratives : les bordereaux récapitulatifs de cotisation (BRC), les déclarations sociales des salariés du régime agricole et les fiches de paye des agents des 3 fonctions publiques. Les données relatives aux entreprises sont issues du Répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE), les entreprises agricoles sont exclues de ce champ.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES A LA MARTINIQUE

Le climat des affaires est mal orienté depuis 2008. Après une période de redressement entre 2009 et 2011, la conjoncture se détériore de nouveau fin 2011 et début 2012. En fin d'année 2012, l'indicateur du climat des affaires se stabilise à un niveau sensiblement inférieur à sa moyenne de longue période.

Indicateur du climat des affaires
(100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (resp. inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement par le lien http://www.iedom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf.

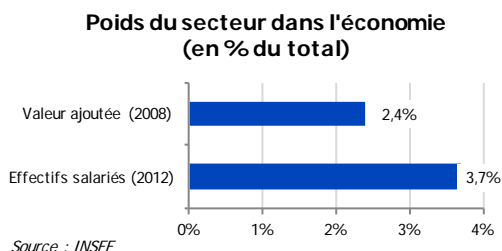
Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Aperçu structurel

En 2008, le secteur primaire génère 2,4 % de la valeur ajoutée de la Martinique, soit 172,7 millions d'euros.

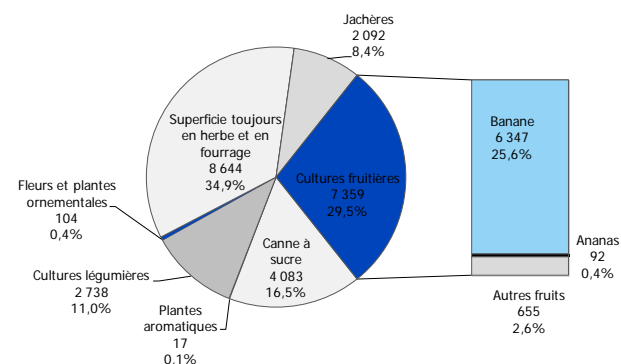
En 2012, les effectifs salariés de ce secteur représentent 3,7 % de l'emploi salarié total (hors chefs d'exploitation).



1.1. LES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

En Martinique, la surface agricole utilisée (SAU) représente 24 782 hectares en 2011 soit 22,5 % du territoire contre 28,4 % en 2000. Trois activités occupent les trois-quarts de la SAU : la production herbagère (34,0 %) destinée à l'élevage, la culture de la banane (25,6 %) et celle de la canne à sucre (16,5 %).

Répartition de la surface agricole utilisée en 2011



Selon le dernier recensement agricole réalisé en 2010, l'activité agricole a connu une importante concentration au cours de la dernière décennie sous l'effet d'une diminution sensible du nombre de petites exploitations. La taille moyenne des exploitations est passée de 4 ha à 7,6 ha, la contraction de la SAU étant moins rapide que celle du nombre d'exploitations (3 307 recensées en 2010, en recul de 58,9 % par rapport à 2000). De fait, les grandes et moyennes exploitations¹ représentent 36,4 % du total, contre 21,7 % dix ans plus tôt. Le taux guadeloupéen correspondant s'établit à 19,0 % en 2010.

¹ Le Ministère de l'Agriculture entend par moyennes et grandes exploitations les unités dont le potentiel de production est supérieur à respectivement 25 000 euros et 100 000 euros par an.

1.2 LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

L'agriculture martiniquaise bénéficie du programme européen d'appui aux régions ultrapériphériques, le POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), qui s'inscrit dans le cadre du premier pilier de la politique agricole commune européenne (PAC). Le premier volet, intitulé Régime spécifique d'approvisionnement (RSA), est destiné à alléger le coût des intrants. Le second volet comporte des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA) qui concernent cinq secteurs d'intervention et des mesures transversales (réseaux de référence et assistance technique). En 2011, le budget dévolu aux mesures POSEI s'est élevé à 121,4 M€ en Martinique, avec une prépondérance des aides en faveur de la filière banane qui ont représenté 81 % de l'enveloppe totale. La Martinique a ainsi reçu 42,1 % des fonds accordés au titre du POSEI en France.

Répartition par mesure des aides distribuées au titre du POSEI 2011

en millions d'euros	Martinique	DOM
RSA	3,3	20,2
MFPA	118,1	268,5
dont mesures relatives à la filière animale	10,3	48,8
dont mesure diversification des productions végétales	3,9	14,7
dont mesure canne-sucre-rhum	5,7	74,7
dont mesure banane	98,2	129,1
dont mesure céréales et oléoprotéagineux	0	0
dont mesure réseaux de référence	0	0,9
dont mesure programme d'assistance technique	0	0,3
Total POSEI (crédits communautaires et crédits nationaux) réalisé en 2010	121,4	288,7

Source : ODEADOM

Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) se décline au travers du Programme de développement rural régional de la Martinique (PDRM) qui identifie des mesures visant à améliorer la compétitivité agricole, l'environnement et l'espace rural, et à promouvoir la diversification des productions. Il dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 104,4 M€. A fin 2012, 77,6 % de cette enveloppe ont été programmés et 39,2 % ont été décaissés.

2. La banane

UNE PRODUCTION EN LÉGÈRE HAUSSE

Le maintien de la demande parallèlement à la baisse de l'offre de banane-dollar sur le marché européen ont entraîné une hausse des prix de la banane antillaise de 11 % en 2012. La production de bananes a progressé de 2,8 % malgré un début d'année humide ayant favorisé le développement de la cercosporiose noire. Les expéditions de bananes (187 029 tonnes), en augmentation de 6,3 % en 2012, représentent la quasi-totalité des exportations du secteur primaire et 24,4 % du total des exportations.

2.1. ORGANISATION DU SECTEUR

La culture de la banane occupe 25,6 % de la surface agricole utilisée et les trois-quarts des salariés agricoles. Le dernier recensement agricole de 2010 indique une poursuite de la concentration du secteur se traduisant par la croissance de la surface moyenne des plantations qui atteint 9,2 ha. Parallèlement, les efforts réalisés en matière de recherche et de développement et l'exploitation d'économies d'échelle ont permis une augmentation sensible de la production par hectare.

Au 1^{er} janvier 2013, 399 producteurs de banane sont recensés en Martinique. Ils se sont réunis au sein de Banamart (qui a absorbé Banalliance en décembre 2011) et fédérés aux côtés de leurs homologues guadeloupéens, les Producteurs de Guadeloupe, au sein de l'Union des groupements de producteurs de bananes (UGPBAN) afin de maîtriser la commercialisation directe de la production des deux îles.

Par ailleurs, en décembre 2008, les acteurs du secteur ont signé le Plan banane durable 2008-2013, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, qui prévoit la réduction de l'usage des pesticides de moitié en six ans (entre 1996 et 2006, les planteurs antillais avaient déjà réduit de 60 % l'utilisation des pesticides dans la culture de la banane).

La Martinique est néanmoins frappée depuis 2010 par une maladie attaquant les régimes, la cercosporiose noire. Ce champignon est traité par l'épandage aérien de fongicide, technique suspectée d'avoir un impact environnemental défavorable. La polémique autour de cette pratique s'est poursuivie en 2012 en Martinique. Le 26 février 2013, pour la troisième fois, le préfet a pris un arrêté portant dérogation à cette interdiction pour une période d'un an (six mois pour les deux arrêts précédents). Cette solution vise à pallier l'absence d'alternative viable au traitement des bananiers. En novembre 2012, le CIRAD a signé avec l'Institut technique tropical¹ (IT²), l'UGPBAN et l'EMBRAPA², un accord visant à coopérer dans le cadre de la lutte contre ce champignon. Cette initiative fait suite au développement d'une nouvelle méthode de traitement contre les cercosporioses noire et jaune au Brésil, potentielle alternative à l'épandage aérien. Le CIRAD affirme qu'une période de cinq à huit ans est toutefois nécessaire pour voir aboutir les recherches techniques et développer un moyen de traitement alternatif.

2.2 CADRE RÉGLEMENTAIRE

En 1993, l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) a été créée pour organiser la gestion des approvisionnements en bananes des Etats membres de l'Union européenne (UE). Le marché de l'UE est le premier marché d'importations de la banane au monde, mais également le marché le plus rémunérateur. Le régime de protection de la production européenne de banane a été modifié à plusieurs reprises, sous la pression des producteurs de banane-dollar qui ont fait appel à l'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les expéditions étrangères à destination de l'Union européenne étaient à l'origine frappées d'un droit de douane de 618 euros par tonne afin de préserver les flux traditionnels de bananes en provenance des pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) bénéficiant d'un régime d'exemption de ce droit. Depuis 2008, de nouvelles négociations entre les pays tiers et l'UE, menées sous l'égide de l'OMC, ont été engagées en vue d'une diminution progressive du tarif douanier appliquée à l'ensemble des importations de l'UE. Fin 2009, un accord a été conclu entre l'UE et onze pays latino-américains dans l'optique de diminuer progressivement les obstacles à l'importation. Le 8 novembre 2012, ces mêmes Etats ont signé avec l'UE un document mettant un terme juridique à neufs conflits commerciaux qui prévoit la baisse du tarif douanier de 176 euros à 114 euros par tonne d'ici 2017.

¹ En 2010, l'IT² a vu ses compétences étendues aux autres cultures fruitières tropicales.

² L'EMBRAPA est un centre de recherche agronomique brésilien.

Parallèlement, fin 2011, l'enveloppe communautaire POSEI consacrée à la culture de la banane dans les régions ultrapériphériques a augmenté de 30,0 M€. Il s'agit en partie de compenser les difficultés inhérentes à la baisse du tarif douanier. Pour mémoire, l'enveloppe financière POSEI consacrée à la banane de Martinique et de Guadeloupe atteignait 129,1 M€ en 2011, dont 98,2 M€ pour la Martinique.

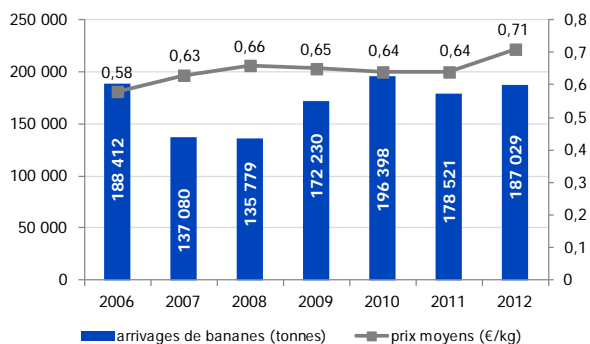
2.3. CONJONCTURE

L'année 2012 a été marquée par plusieurs événements ayant permis un écoulement de la banane antillaise sur ses marchés historiques. La faible production de pommes et de poires en Europe a limité la pression des produits concurrents. Par ailleurs, la survenue d'un typhon aux Philippines a conduit à l'approvisionnement du marché asiatique en banane-dollar et par conséquent à un relâchement de la concurrence sur le marché européen. Le déclenchement d'une épidémie de cercosporiose en Equateur a également permis une réduction de la pression concurrentielle envers la banane antillaise. Le maintien de la demande parallèlement à la baisse de l'offre de banane-dollar sur le marché européen ont entraîné une hausse des prix de la banane antillaise de 11 % en 2012 qui atteint 0,71 euro en moyenne par kilogramme.

La production de bananes a pour sa part progressé de 2,8 % en 2012 malgré un début d'année humide ayant favorisé le développement de la cercosporiose noire. La production est toutefois inférieure aux 210 000 tonnes attendues par les professionnels du secteur.

Les principaux marchés sont la métropole (75,0 % des volumes) et l'Europe, la production martiniquaise représentant toutefois une part minime de l'approvisionnement de ces marchés (pour mémoire, le marché européen de la banane atteint 5,1 millions de tonnes en 2012). Les expéditions de bananes représentent en 2012 la quasi-totalité des exportations du secteur primaire et 24,4 % du total des exportations. Les ports de l'Union européenne ont ainsi reçu 187 029 tonnes de bananes martiniquaises (+6,3 % sur un an en 2012), représentant environ 3,7 % du marché européen.

Arrivages de bananes et prix moyens (en tonnes et en euros/kg)



Source : CIRAD

3. La diversification agricole

3.1 LA DIVERSIFICATION ANIMALE

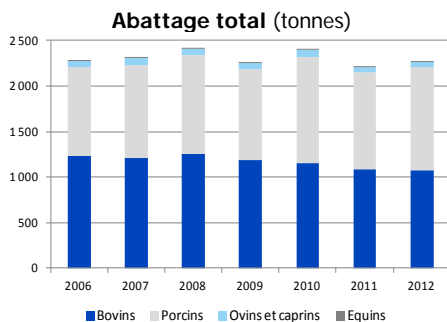
3.1.1 L'élevage

Les productions animales sont présentes dans deux tiers des exploitations martiniquaises. Pour autant, depuis plusieurs années, le secteur de l'élevage est caractérisé par une réduction de la taille du cheptel et une diminution du nombre d'exploitations.

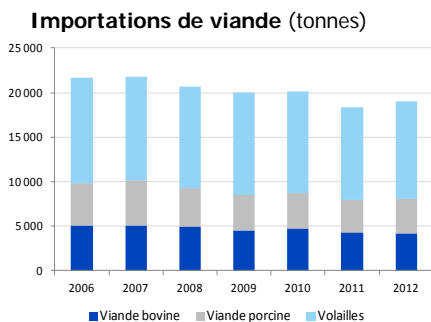
L'élevage martiniquais est structuré autour d'une interprofession, l'AMIV (Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes), dont la vocation est de mutualiser les moyens de production et d'organiser les rapports des producteurs avec les circuits de distribution. Une union de coopératives, MADIVIAL, créée en octobre 2010 et regroupant, en 2011, 345 producteurs des filières bœuf, lait, porc, volaille et lapin, se charge notamment de mutualiser les achats d'intrants. Son objectif est également de présenter un interlocuteur unique à l'Europe, à l'Etat et aux collectivités locales, afin de rationaliser l'obtention d'aides à la production. Cette mutualisation permet d'équilibrer le rapport de force avec les distributeurs (MADIVIAL a notamment signé des accords de partenariat avec COMIA, grossiste boucher, et DATEX, société de restauration collective).

En 2012, le tonnage traité par l'Abattoir départemental enregistre une hausse de 2,4 % sur un an et atteint 2 271 tonnes. Les filières bovines et porcines représentent respectivement 47,3 % et 49,7 % de l'ensemble des quantités produites. Le reste de l'activité concerne l'abattage des ovins, des caprins et des équins. Parallèlement, en 2012, les importations de viande atteignent 19 027 tonnes, soit une progression de 3,6 % par rapport à 2011.

Ainsi, la Martinique dépend des importations pour assurer sa consommation de viande avec une production locale ne couvrant que 10,7 % du marché. La hausse des quantités produites localement et importées semble principalement profiter aux viandes blanches au détriment des viandes rouges. Cette évolution pourrait traduire une réorientation de la consommation liée à la crise économique, les viandes blanches étant moins chères que les viandes rouges.



Source : Abattoir de la Martinique



Source : Abattoir de la Martinique

Le cheptel bovin, qui regroupe des bêtes de races brahmane, charolaise, blonde d'Aquitaine, limousine et leur croisement, poursuit son repli amorcé depuis les années 80, passant de 41 264 têtes en 1981 à 17 464 têtes en 2011. Les troupeaux martiniquais sont de petite taille et le modèle de l'élevage en plein champ reste peu productif, avec seulement 2 bovins par hectare. En 2012, la filière bovine semble souffrir d'un repli de la demande locale de viande rouge, les importations (4 193 tonnes) enregistrant un recul de 2,2 % tandis que la production de viande bovine est en baisse de 1,4 % à 1 074 tonnes.

La filière volaille s'organise autour de la Société Coopérative Avicole de la Martinique (SCAM), qui comptait 32 éleveurs adhérents en 2010, et génère une centaine d'emplois directs. En raison de la hausse du prix des aliments, qui représente 70 % du coût de revient de la volaille, les revenus des éleveurs sont de plus en plus dépendant des aides (notamment des subventions POSEI). La filière semble toutefois profiter de la réorientation des habitudes alimentaires des ménages au profit de la viande blanche. En effet, le nombre d'abattages contrôlés (1 206 tonnes) progresse de 11,3 % en 2012. Ce dynamisme touche également les importations de volaille, en hausse de 5,2 % à 10 956 tonnes. Cette conjoncture favorable résulte, outre les changements de comportement, des efforts de pénétration de marché (nouveaux marchés) par les éleveurs locaux et d'une maîtrise de l'ensemble de la chaîne collecte-découpe-distribution par la SCAM.

La production locale de petits ruminants ressort essentiellement de l'agriculture familiale et du secteur informel, de sorte qu'il est malaisé d'en brosser le portrait. La filière ovins-caprins est organisée par les éleveurs adhérents de la SCACOM (Société Coopérative Agricole Caprins et Ovins de la Martinique). Le cheptel ovin et caprin atteint 17 248 bêtes en 2011, accusant un repli de 56,1 % en 30 ans. La production de l'abattoir départemental (62 tonnes) enregistre une croissance de 1,6 % en 2012. Cette légère hausse ne permet pas de compenser le recul de 13,8 % enregistré en 2011 et d'atteindre un niveau de production similaire à celui constaté en 2010.

Deux coopératives réalisent plus de trois quarts des abattages contrôlés de porcs, la Coopérative des producteurs de porc de la Martinique (COOPMAR) et la Société coopérative porcine (SOCOPORC). L'ODEADOM estime à 50 % environ la part de la consommation de porc relevant de l'autoconsommation ou de l'abattage clandestin. La filière porcine semble elle aussi avoir profité de la réorientation des choix des consommateurs. Les abattages réalisés à l'abattoir départemental (1 128 tonnes) s'inscrivent en hausse de 6,6 % sur l'année 2012, après un recul de 9,9 % en 2011. Les importations progressent pour leur part de 5,7 % par rapport à 2011.

3.1.2 La production de lait

L'élevage laitier se développe à partir des races prim'holstein et brune des Alpes. La production laitière en Martinique est destinée à l'élaboration de yaourts et de lait pasteurisé. La Coopérative des producteurs de lait de la Martinique (COOPROLAM) organise la production, tandis que le groupement d'intérêt économique Gecolait collecte le lait destiné à l'industrie agroalimentaire. Comme en métropole, la crise perdure dans la filière, avec pour conséquence la diminution du nombre de producteurs. Selon l'ODEADOM, les délais de paiement sont la cause principale de cette fragilisation. Ainsi, la production de lait (308 688 litres) enregistre une baisse sensible de 23,9 % en 2012 par rapport à 2011.

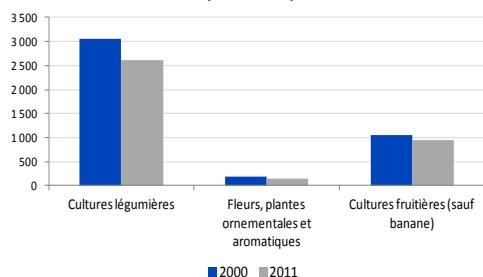
3.1.3 Les aides en faveur de la diversification animale

Dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI, la Martinique a reçu 6,9 M€ d'aides en 2011 (contre 5,3 en 2010). En cinq ans, le montant de cette aide a progressé de 76,6 %. De 2007 à 2011, l'ensemble des filières a bénéficié d'un montant d'aides en hausse significative, à l'exception de la filière lait (-34,7 %). Les éleveurs bénéficient également d'une aide à l'importation d'animaux vivants dans le cadre de ce même programme. Les montants versés s'élèvent à 535 689 euros en 2011, soit un recul de 32,8 % par rapport à 2010 (la plus forte baisse observée dans les DOM).

3.2 LES LEGUMES, LES FRUITS ET LES FLEURS

La production maraîchère est destinée à la consommation locale à l'exception du melon, en partie exporté vers l'Union européenne par Caraïbes Melonniers. La production de tubercules, racines et bulbes représentent plus d'un tiers de la production légumière. La production d'agrumes représente près de la moitié de la production des cultures fruitières permanentes (hors bananes et ananas).

SAU consacrée aux cultures de diversification
(hectares)



Source : Agreste, Statistiques annuelles

En 2011, la culture de fruits (hors bananes et canne à sucre), de légumes et de fleurs occupe 3 606 hectares, soit 14,6 % de la SAU contre 14,9 % en 2010. Concernant les cultures légumières, les cultures de tubercules, racines et bulbes voient leur poids se renforcer au détriment des légumes frais. Ce recul s'inscrit dans une tendance de long terme de réduction de la surface consacrée à la diversification végétale. L'année 2011 a été marquée par un repli de la surface consacrée aux cultures légumières (-2,3 % par rapport à 2010), aux cultures fruitières permanentes (-0,6 %) et aux cultures florales (-5,6 %).

L'année 2012 a été caractérisée par des conditions climatiques difficiles (pluviométrie importante contribuant à l'instabilité des sols au premier semestre et un second semestre chaud et sec) qui ont perturbé la production de fruits et de légumes en Martinique, auxquelles s'ajoute la mise en liquidation judiciaire de la Socopma, principale coopérative maraîchère de l'île (250 adhérents), le 2 mars 2013. Ces conditions défavorables se sont traduites par un recul de la production de fruits et de légumes et une réduction de la diversité de l'offre. La production de la filière est estimée à 14 223 tonnes en 2012, dont 8 472 tonnes de légumes (hors bananes créoles et tubercules).

La majorité de la production de fruits provient du secteur organisé. Il n'en est pas de même pour les légumes. Certaines productions fruitières sont transformées en Martinique : trois opérateurs produisent des jus et des confitures et un opérateur, la SOCOPGEL, a développé une unité de surgélation. En 2010, une structure interprofessionnelle, l'IMALFLHOR (Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et produits horticoles), a été créée afin de soutenir la production locale et d'en assurer le développement. En effet, le secteur organisé a reculé de 2008 à 2010 alors que le chiffre d'affaires par hectare progressait de 26 %, notamment du fait de la hausse des ventes en circuit court. L'horticulture, pour sa part, concerne principalement la production de fleurs coupées et en pots.

Les secteurs maraîcher et floral ont bénéficié, en 2011, de 3,9 millions d'aides au titre des mesures relatives aux productions végétales de diversification du POSEI. Ces fonds, en progression de 11,0 % par rapport à 2010, sont principalement destinés à l'aide à la commercialisation des productions locales sur le marché local (pour 54,1 % des fonds).

4. La pêche et l'aquaculture

UN SECTEUR DÉPENDANT DES IMPORTATIONS

La consommation intérieure en produits de la mer s'élève à 16 000 tonnes en 2011 et la Martinique doit en importer 8 000 tonnes compte tenu du niveau de la production locale. Selon les estimations de l'UAOM, en 2011, les aquaculteurs martiniquais ont produit 48 tonnes de poissons. S'agissant de la pêche, des données officielles sur la production halieutique pour les années 2009, 2010 et 2011 devraient être rendues publiques courant 2013.

4.1 L'ACQUACULTURE

L'aquaculture martiniquaise s'est développée à partir des années 80 au travers de l'élevage du bar (loup), puis de l'ombrine ocellée (loup des Caraïbes) et du cobia.

La Martinique compte 4 écloséries privées et artisanales. L'ADAM (Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique) se charge de l'importation d'alevins et d'aliments pour poissons. Ensemble, les écloséries et l'ADAM approvisionnent une exploitation de grossissement et plusieurs fermes marines.

Ces dernières ont une capacité de production inférieure à 20 tonnes par ferme et produisent principalement de l'ombrine. Elles emploient chacune un à deux salariés et représentent par conséquent une vingtaine d'emplois directs. Selon les estimations de l'Union des aquaculteurs de l'Outre-mer, en 2011, les aquaculteurs martiniquais ont produit 48 tonnes de poissons. Tout comme en Guadeloupe, à Mayotte et à La Réunion, la production suivrait ainsi une tendance à la baisse. L'ombrine (35 tonnes) reste la première production, suivie du cherax (5 tonnes), de la chevrette (4 tonnes) et du tilapia (4 tonnes).

La COOPAQUAM (Coopérative des aquaculteurs de la Martinique) regroupe, depuis 2005, 12 producteurs aquacoles qui mutualisent la collecte, le conditionnement et la distribution des produits des exploitations aquacoles. La production de la coopérative a été divisée par plus de deux en 2012, passant de 35 tonnes en 2011 à 14 tonnes, signe des difficultés que connaît la filière. La production de cobia a été le plus touchée par les problèmes de trésorerie des aquaculteurs, passant de 5 tonnes en 2011 à une production nulle en 2012, en raison de l'arrêt des importations d'alevins en provenance des Etats-Unis depuis 2010.

Le potentiel en matière de site de production est considérable en Martinique. Toutefois, la forte concurrence entre les activités économiques sur la côte, la faible accessibilité du foncier littoral et la réglementation aquacole limitent le développement de la filière. La Martinique s'est dotée en 2012 d'un Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM), afin de définir les contours d'une planification spatiale de l'activité. Il prévoit notamment la constitution d'un répertoire de sites propices à l'installation de l'activité.

4.2 LA PECHE

Le département compte 8 ports de pêche et 16 aménagements pour la pêche d'intérêt départemental (APID). Depuis l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2010, la pêche est interdite dans trois zones précises (côte atlantique et une partie de la baie de Fort-de-France) en raison des risques de contamination à la chlordécone. Les modalités de versement de l'aide mise en place en faveur des entreprises de pêche impactées par cet arrêté ont été définies en décembre 2010. Les pêcheurs martiniquais bénéficient également des aides versées dans le cadre des mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire (axe 1) du Fonds Européen pour la Pêche (FEP –axe 1).

Au 31 décembre 2010, l'IFREMER recense 1 111 bateaux de pêche, dont 892 bateaux actifs pour 1 743 marins. La majorité des navires (75,0 %) exercent leur activité à moins de 12 miles des côtes et 5,0 % pêchent au large. L'Est de la Martinique est la zone la plus fréquentée par les navires de pêche, devant le Sud et l'Ouest.

Evolution du nombre de navires de 2000 à 2010

Catégories de longueur	2000	2005	2010
Moins de 7 mètres	428	474	379
De 7 à 12 mètres	638	721	724
12 mètres et plus	7	10	8

Source : IFREMER

En moyenne, les navires mesurent 7,2 mètres, sont âgés de 16 ans et comptent un équipage de deux pêcheurs. Les armateurs individuels appartenant à la classe d'âge des 60 ans et plus sont les plus nombreux, ce qui pose le problème du renouvellement de la profession. La majorité des embarcations possède un ou deux types d'équipement, principalement des casiers, des lignes trainantes et des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

Les dernières estimations officielles de la production halieutique en Martinique datent de 1987, les acteurs du secteur ne s'étant pas entendus sur une définition commune des chiffres à retenir depuis. Selon la direction de la mer de Martinique, la production pourrait atteindre aujourd'hui 4 000 tonnes, couvrant ainsi 25 % de la consommation locale. Par ailleurs, une étude réalisée pour le compte de la Région et du Département l'évaluait à 8 142 tonnes en 2008. Des estimations officielles pour les années 2009, 2010 et 2011 devraient être rendues publiques courant 2013.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. Aperçu structurel

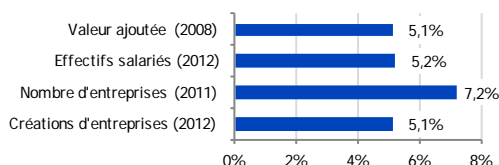
En 2008, l'industrie génère 5,1 % de la valeur ajoutée totale, soit 372,9 millions d'euros. Le secteur emploie 5,2 % des effectifs salariés, rassemble 7,2 % des entreprises et représente 5,1 % des créations d'entreprises.

Le développement de l'industrie en Martinique date des années 1860, période d'implantation sur l'île des institutions de crédit ayant permis le financement des usines sucrières. Ce n'est qu'un siècle plus tard, au cours des années 1960, que l'île entreprend une véritable diversification industrielle en raison de la crise découlant de la baisse des prix du sucre sur les marchés mondiaux. La volonté de produire localement et de réduire les importations guide cette dynamique, symbolisée par la création de la raffinerie de la SARA en 1971. A l'image de la production pétrolière, les industries qui se développent progressivement sur le territoire restent toutefois dépendantes de l'importation de matières premières, à l'exception de certaines entreprises du secteur de l'eau, de l'agroalimentaire et des carrières.

Les lois de défiscalisation ont joué un rôle important dans l'évolution du secteur industriel à travers le financement des investissements productifs : près de la moitié du chiffre d'affaires global du secteur industriel provient du raffinage de produits pétroliers ; l'industrie agroalimentaire reste toutefois le premier employeur du secteur.

La Martinique ne comptabilise que peu de demandeurs d'emploi dans l'industrie, comparativement aux autres secteurs¹. Il existe cependant une inadéquation entre leur profil et les besoins du secteur, qui offre des postes de plus en plus qualifiés.

Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)



Source : INSEE

2. L'activité du secteur

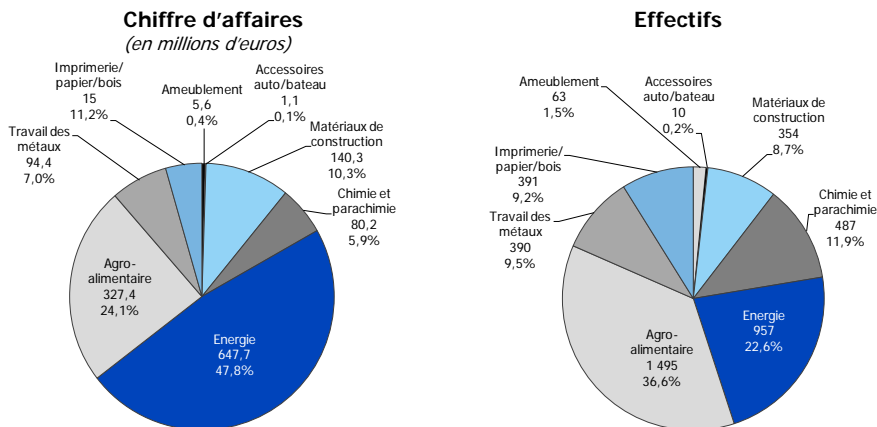
2.1 LE BILAN DE L'AMPI

L'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI), qui regroupe 138 entreprises du secteur employant 4 200 salariés, fête ses 40 ans en 2013. Cette association, régie par la loi de 1901, a notamment œuvré pour la création d'un label « Produit de l'Industrie Locale » (PIL), afin de rendre visibles les productions locales. Elle se donne également pour objectif de pallier les difficultés structurelles liées à l'insularité comme le faible potentiel en économies d'échelle, en raison de l'étroitesse du marché local et de l'éloignement. Par ailleurs, l'AMPI assure, depuis septembre 2012, la présidence tournante du Comité Régional Stratégique de l'innovation.

¹ D'après l'enquête annuelle « Besoin de main-d'œuvre » de Pôle emploi.

Selon l'enquête de l'AMPI, réalisée auprès de ses adhérents, le chiffre d'affaires des entreprises interrogées s'élève à 1,36 milliard d'euros en 2011 (contre 1,29 milliard en 2010 soit une hausse de 5,1 %). Le chiffre d'affaires du secteur de l'énergie représente 47,8 % du chiffre d'affaires total. Hors énergie, il atteint 705,6 millions d'euros (+1,5 %) en 2011.

Répartitions sectorielles en 2011



Source : AMPI

En 2011, les effectifs atteignent 4 084 salariés. Cette évolution recouvre des situations contrastées. Le secteur de l'agroalimentaire, premier employeur dans l'industrie, perd 1,8 % de ses effectifs, tout comme les secteurs de l'élaboration de matériaux de construction (-2,5 %), du travail des métaux (-2,7 %) et de l'ameublement (-1,6 %). A l'inverse, les secteurs de l'énergie, deuxième employeur dans l'industrie, de la chimie et du papier bois voient leurs effectifs croître légèrement (respectivement de 0,3 %, 1,7 % et 0,8 %).

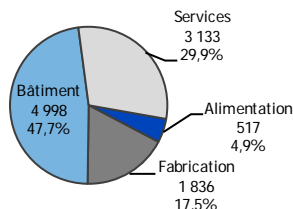
La part de la masse salariale dans le chiffre d'affaires s'établit à 14,5 %. Ce ratio demeure supérieur à celui d'avant-crise (12,5 % en 2008). Il est particulièrement élevé par rapport à l'ensemble du secteur industriel dans les segments de l'ameublement (34,9 %), de l'imprimerie (31,1 %) et de la chimie (23,3 %).

2.2 LE SECTEUR ARTISANAL

La Chambre des métiers de la Martinique recense 10 484 entreprises artisanales au 1^{er} janvier 2013, soit une progression annuelle de 3,6 %. Cette croissance s'explique par un nombre plus important d'immatriculations que de radiations d'entreprises (880 contre 515) au cours de l'exercice 2012. Elle est toutefois moins importante qu'en 2011.

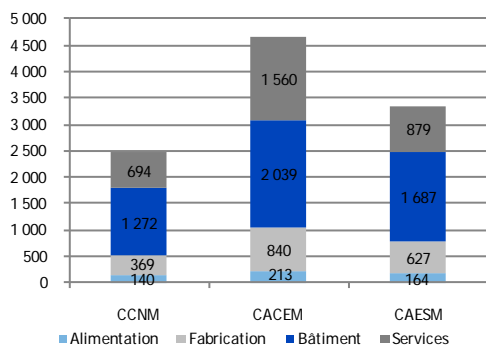
L'artisanat reste une activité majoritairement masculine, les hommes représentant 82,1 % des effectifs du secteur. Cette répartition est particulièrement déséquilibrée dans le secteur du bâtiment, où les femmes ne représentent que 6,6 % de l'emploi. Ce déséquilibre apparaît beaucoup moins marqué dans les secteurs des services et de l'alimentation dans lesquels les femmes occupent respectivement 28,8 % et 31,8 % des postes. Quelque 55,8 % des entreprises artisanales possèdent une personnalité juridique physique. Cette proportion est particulièrement importante dans le secteur des services, les entreprises ayant une personnalité juridique physique étant deux fois plus nombreuses que les entreprises ayant une personnalité juridique morale. Ce rapport est inversé dans le secteur de l'alimentation.

Répartition des entreprises artisanales en 2012 (en % et en nombre)



Source : Chambre des métiers et de l'artisanat

Nombre d'entreprises artisanales par secteur et par zone géographique



En nombre d'entreprises, le bâtiment reste la première activité du secteur artisanal avec 47,7 % des entreprises recensées. Sa part dans le total est stable, suivie des services (29,9 %) -dont le poids progresse de 2,5 points en un an-, de la fabrication (17,5 %) et de l'alimentation (4,9 %).

La crise semble avoir particulièrement fragilisé le secteur de l'alimentation dont le poids diminue de 2,0 points en un an, en lien avec une régression du nombre d'entreprises (-26,1 %), plus particulièrement sur le territoire de la CACEM qui enregistre en 2012 une baisse de 80 entreprises artisanales.

La répartition géographique des entreprises artisanales reste stable. Le Centre de l'île, qui regroupe les communes de Fort-de-France, de Schœlcher, du Lamentin et de Saint-Joseph, concentre 44,4 % des entreprises artisanales, tandis que les communes du Sud en comptabilisent un tiers et celles du Nord moins d'un quart.

3. La filière canne-sucre-rhum

UNE CAMPAGNE SUCRIERE DECEVANTE

175 305 tonnes ont été récoltées lors de la campagne cannière 2012, soit le tonnage le plus faible enregistré depuis 30 ans. La sucrerie du Galion a produit 2 920 tonnes de sucre, soit une baisse de 21,8 % de sa production sur un an. Pour sa part, la production de rhum s'est élevée à 85 366 hectolitres d'alcool pur (HAP) contre 83 033 HAP en 2011, soit une croissance de 2,8 % sur un an.

Deuxième production agricole de l'île après la banane, la canne à sucre est cultivée sur 4 083 hectares en 2011. La filière compte entre 260 et 280 planteurs, dont 65 livrant la sucrerie du Galion. Le nombre d'emplois de la filière canne-sucre-rhum est estimé à environ 3 700 (1 400 salariés et 2 300 emplois indirects), dont 30 % de saisonniers.

3.1 APERÇU GÉNÉRAL

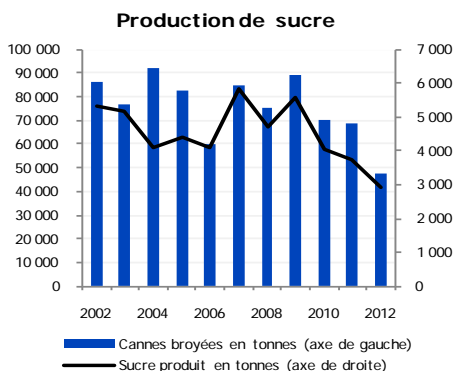
En dépit de la croissance des surfaces consacrées à la culture de la canne à sucre (+14 % de 2007 à 2011), la Martinique ne parvient pas à maintenir sa production. Cette situation s'explique par une diminution des rendements de la canne à sucre de l'ordre de 1 % par an, entraînant une baisse du potentiel de production de la filière de 1 500 à 2 000 tonnes de canne par an. En ce sens, la situation martiniquaise contraste avec l'évolution des filières réunionnaises et guadeloupéennes. Malgré une diminution des surfaces consacrées à l'exploitation de la canne à sucre, la progression des rendements moyens annuels en Guadeloupe et à La Réunion a permis une augmentation de la production.

L'impact de la baisse de la production est principalement ressenti par l'unique sucrerie de l'île qui a vu ses livraisons fortement diminuer au cours de ces dernières années, alors même que les livraisons à destination des distilleries sont restées stables de 2009 à 2011. Cette crise se traduit également par la diminution du nombre d'exploitations, 50 % des exploitations de canne à sucre ayant disparu depuis 1989. Ce phénomène touche principalement les petites exploitations (en 10 ans, le nombre de petits planteurs a été divisé par près de 2) et s'accompagne d'une reconfiguration spatiale de l'activité. La culture de la canne à sucre a en effet progressivement migré du Sud vers le Nord de l'île de 2001 à 2011.

Au cours de la campagne cannière 2012 qui s'est achevée début juillet, 175 305 tonnes de canne ont été récoltées. Ce tonnage est le plus faible enregistré depuis 30 ans et marque un repli de 15 % par rapport à la campagne précédente. Cette baisse de la production a été davantage ressentie par la sucrerie du Galion, qui a vu ses livraisons reculer de 31 %, que par les distilleries, qui ont subi une baisse de 7 %.

3.2 LA PRODUCTION SUCRIÈRE

En 2012, la sucrerie du Galion a traité 47 368 tonnes de canne contre 68 993 tonnes en 2011. Outre la baisse du tonnage récolté (-31 %), ce repli du volume broyé s'explique par une réorientation des choix des planteurs, qui préfèrent désormais favoriser les livraisons aux distilleries en raison des prix plus rémunérateurs et des délais de paiement plus courts. La sucrerie a bien tenté d'aligner son prix d'achat aux producteurs à 76,16 euros la tonne, mais son mode de règlement reste fractionné du fait de l'intervention de quatre acteurs dans le processus : l'usine, qui verse 34,76 euros, l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional. Ainsi, en 2012, 27 % des cannes récoltées ont été livrées à la sucrerie contre 34 % en 2011.



Sources : Centre technique de la canne et du sucre, Usine du Galion

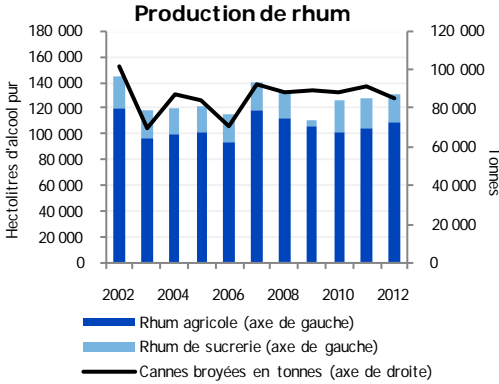
En 2012, la sucrerie du Galion a produit 2 920 tonnes de sucre, soit une baisse de 21,8 % sur un an, s'éloignant des quotas de 13 500 tonnes de sucre octroyés à la Martinique. La production de sucre atteint ainsi un niveau historiquement bas, bien loin des 60 000 tonnes produites par les 13 sucreries martiniquaises dans les années 40.

Toutefois, la campagne cannière 2012 se caractérise par des conditions climatiques favorables, permettant une bonne expression du potentiel qualitatif des cannes. La richesse prélevée s'est en effet élevée à 12,92 grammes de saccharose extractible pour 100 grammes de cannes contre 11,27 en 2011. Le coefficient de paiement¹ s'est ainsi établi à 9,20, son meilleur niveau depuis 2003.

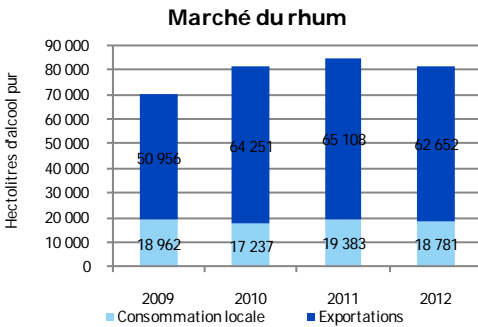
¹ Le coefficient de paiement est un indice basé sur la richesse en sucre du jus de canne au moment de sa transformation. Il est utilisé pour la rémunération des planteurs sur une base de 65 euros par tonne pour un coefficient de paiement de 8. En dessous de cette valeur, qui correspond à la teneur minimale en sucre, la canne n'est pas payée.

3.3 LA FILIERE RHUM

Le rhum de Martinique comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de jus de canne fermenté, et le rhum industriel ou de sucrerie, obtenu à partir de mélasse¹. L'île compte 9 distilleries dont 7 distilleries agricoles réceptrices de cannes.



Source : Centre technique de la canne et du sucre



Source : Douanes

En raison de la diminution du volume de canne récolté, seules 127 937 tonnes ont été broyées en 2012, soit un recul de 7,1 % par rapport à 2011. Grâce à un niveau moyen de richesse de la canne supérieur à celui de 2011, la production de rhum s'est toutefois inscrite en hausse de 2,8 % à 83 033 hectolitres d'alcool pur (HAP). Le rhum agricole représente 84,7 % de cette production, part relativement stable entre 2011 et 2012 (+0,2 point).

Avec 18 781 HAP, la consommation locale² a enregistré un recul de 3,1 % par rapport à 2011. Cette évolution pourrait être en partie imputable à la diminution de la fréquentation touristique en 2012. 73,4 % de la production ont été expédiés hors de la Martinique en 2012 contre 78,3 % en 2011. Les exportations atteignent ainsi 62 652 HAP, soit un repli de 3,8 % par rapport à 2011. Selon les professionnels du secteur, outre la métropole, les pays d'exportation privilégiés sont les pays européens limitrophes de la France et, de manière marginale, l'Asie où certaines marques tentent de s'implanter.

Dans le détail, alors que les expéditions de rhum agricole se replient de 5,7 %, les exportations de rhum de sucrerie progressent de 4,3 %. On observe la constitution de stocks qui pourrait découler d'une réorientation de la stratégie des industriels, destinée à privilégier la production de rhum vieux -produit à plus forte valeur ajoutée- par rapport au rhum agricole dans l'optique d'une montée en gamme.

¹ La mélasse est un sirop épais et visqueux constituant un résidu du raffinage du sucre.

² La consommation locale comprend les achats des touristes.

Section 4

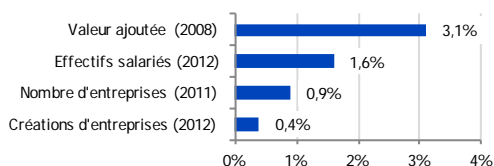
L'énergie et l'eau

1. Aperçu structurel

En 2008, les branches énergie et eau génèrent 3,1 % de la valeur ajoutée totale, soit 227,8 millions d'euros.

Elles emploient 1,6 % des effectifs salariés, rassemblent 0,9 % des entreprises et représentent 0,4 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)**



Source : INSEE

2. L'énergie

FORTE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

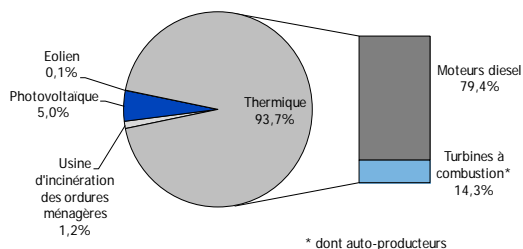
La production d'énergie à la Martinique est caractérisée par une forte dépendance vis-à-vis des énergies fossiles. La quasi-totalité de l'électricité produite à la Martinique (93,7 %) est d'origine thermique et sa consommation continue de progresser en 2012 (+0,9 %). Le parc automobile, qui consomme du carburant majoritairement raffiné localement par la SARA, a vu sa consommation se replier légèrement en 2012.

2.1 LA PRODUCTION ELECTRIQUE LOCALE

Placée, au niveau national, sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie, l'organisation du secteur de l'électricité dans les DOM est différente du système en vigueur en métropole. Elle s'appuie sur le modèle de l'acheteur unique dans lequel EDF gère le domaine régulé incluant le transport, l'achat, la distribution et la vente d'électricité. La production d'énergie se fait sur un marché concurrentiel régi par des contrats d'achat d'énergie liant EDF aux autres producteurs.

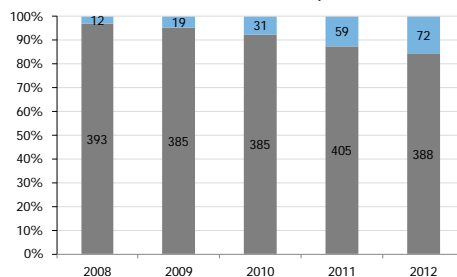
En 2012, 1 590 GWh ont été livrés sur le réseau contre 1 576 GWh en 2011, soit une croissance de 0,9 %. La production reste très fortement dominée par l'énergie d'origine thermique, qui représente 93,7 % du mix énergétique de la Martinique (84,3 % de la puissance installée) contre 6,3 % pour les énergies renouvelables (15,7 % de la puissance installée). La part des énergies renouvelables reste bien en deçà des 50 % prévus d'ici 2020 dans le Schéma Régional Climat Air Energie, malgré un renforcement de leur poids ces dernières années et une progression de 2,7 points en un an.

Mix de l'énergie produite en 2012



Source : EDF Martinique

Capacité productive par type d'énergie (renouvelable et thermique)



Source : EDF Martinique

La Martinique présente un mix énergétique peu diversifié. En Guadeloupe, une part non négligeable de la production repose sur la technologie bagasse-charbon et sur l'hydro-électricité, même si l'énergie d'origine thermique occupe une place prépondérante. En Guyane comme à La Réunion, le thermique n'est pas la principale source d'électricité, l'hydraulique (en Guyane) et la technologie bagasse-charbon (à La Réunion) assurant l'essentiel de la production. Cette faible diversification des sources de production d'électricité rend la Martinique très dépendante des producteurs pétroliers. Dans ce contexte, la question de l'autonomie énergétique et le développement des énergies renouvelables revêtent un caractère stratégique pour la Martinique.

La Martinique dispose de quatre centrales thermiques équipées en turbines à combustion et en moteurs diesel fonctionnant au fioul. EDF est le principal producteur avec ses deux centrales thermiques (Bellefontaine et Pointe des Carrières), qui contribuent à hauteur de 73,0 % de la production d'électricité totale de la Martinique. La centrale thermique de la SARA, dont une partie de la production d'électricité sert à alimenter le site de la raffinerie, et la centrale du Galion, exploitée par la Compagnie de Cogénération du Galion, revendent leur électricité à EDF.

L'année 2012 a été marquée par la mise en service d'une nouvelle turbine à combustion (TAC) à la centrale de la Pointe des Carrières, compensée par le déclassement d'un groupe à Bellefontaine. Par ailleurs, EDF poursuit le programme de modernisation des infrastructures de la centrale de Bellefontaine, pour un montant total d'environ 450 millions d'euros financés en fonds propres. La mise en service de 6 des 12 nouveaux moteurs d'une capacité totale de 218 MW devrait intervenir progressivement au cours du second semestre 2013 et la totalité des installations devrait être opérationnelle courant 2014. Ces nouveaux moteurs permettront une amélioration de 20 % du rendement et une diminution de 20 % des rejets de CO₂ et de la consommation. Parallèlement, EDF déclassera les moteurs diesel de l'ancienne centrale de Bellefontaine qui sera démantelée sur une dizaine d'années.

Les énergies renouvelables se répartissent entre les énergies renouvelables stables (incinération d'ordures ménagères), dont le profil de production peu fluctuant et prévisible permet de maintenir durablement une production constante, et les énergies renouvelables intermittentes (photovoltaïque et éolien), dont la production est variable et peut affecter sensiblement l'équilibre offre-demande des systèmes non connectés. La production d'énergie renouvelable a augmenté de 83,5 % de 2011 à 2012, passant de 54,5 GWh à 100,0 GWh. La prépondérance des énergies renouvelables intermittentes en Martinique explique l'écart entre le poids des énergies renouvelables dans la puissance installée et leur poids dans l'électricité effectivement produite.

Energies renouvelables produites à la Martinique (en GWh)

	2010	2011	2012	Structure 2012	Variation 2012/2011
Usine d'incinération des ordures ménagères	24,0	14,8	19,0	19,0%	28,4%
Photovoltaïque	19,0	38,4	80,0	80,0%	108,3%
Eolien	1,0	1,3	1,0	1,0%	-23,1%
Energies renouvelables produites à la Marti	44,0	54,5	100,0	100,0%	83,5%

Source : EDF Martinique

Les énergies d'origine éolienne (0,1 % de la production totale martiniquaise, soit 1 GWh en 2012) et photovoltaïque (5,1 %, soit 80 GWh) appartiennent à la catégorie des énergies intermittentes. Le parc de Morne Carrière (Vauclin), exploité par Aerowatt est l'unique site éolien de la Martinique. Le nombre d'installations photovoltaïques a sensiblement progressé en 2012 (970 contre 873 fin 2011), entraînant une hausse significative de la capacité installée. Ce développement est lié à la mise en place d'incitations fiscales depuis 2006 et de dispositions légales favorables aux investisseurs, avec notamment l'instauration d'une obligation d'achat de l'électricité solaire par les distributeurs¹. Ces conditions avantageuses ont toutefois été progressivement restreintes. Le taux de crédit d'impôt est passé de 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'une installation photovoltaïque dans la résidence principale à 11 % au 1^{er} janvier 2013. De même, l'obligation d'achat d'électricité par les distributeurs a progressivement été amendée et les prix de rachat ont continuellement baissé, passant de 55,0 euros hors taxes par kWh en 2006 à 31,6 euros au 31 mars 2013 pour les habitations. Par ailleurs, depuis l'arrêté ministériel du 23 avril 2008, le gestionnaire du réseau électrique est autorisé à déconnecter les producteurs d'énergies intermittentes au-delà d'un seuil de 30 % de la puissance appelée. Aussi, les acteurs du secteur cherchent à développer des solutions de stockage pour réguler les variations de puissance fournie au réseau électrique.

Un projet de parcs éoliens équipés de dispositifs de stockage d'énergie électrique a d'ores et déjà été retenu dans le cadre d'un appel d'offre lancé par l'Etat en 2010. Selon EDF, l'objectif de 80 GWh d'énergie éolienne (soit 4 % du mix énergétique) et 100 GWh d'énergie photovoltaïque (soit 5 % du mix énergétique) apparaît atteignable d'ici 2020².

Les énergies renouvelables dites stables représentent actuellement 1,2 % de la production électrique en Martinique et proviennent exclusivement de l'usine d'incinération des ordures ménagères exploitée par la Martiniquaise de Valorisation pour le compte de la CACEM. En 2012, celle-ci a produit 19 GWh à partir de ses deux lignes de combustion de déchets ménagers. Elle devrait voir sa capacité de traitement augmenter de 3,5 MW dans les prochaines années. Par ailleurs, de nombreux projets prévoient de renforcer la part des énergies renouvelables stables dans le mix énergétique de l'île, en développant notamment la géothermie, la biomasse, la petite hydraulique et l'énergie thermique des mers. L'énergie géothermique pourrait devenir la première source renouvelable en Martinique d'ici 2020. La biomasse devrait également se développer sur le territoire avec la construction de la centrale biomasse du Galion (34 MW) à l'horizon 2015 et un projet de four biomasse de la CACEM (<2 MW).

¹ Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

² Bilan prévisionnel de l'Equilibre Offre/Demande d'électricité – Martinique (EDF, juillet 2012).

2.2 LA CONSOMMATION ELECTRIQUE MARTINICAISE

Le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) est en charge de la distribution d'électricité sur le territoire martiniquais depuis sa création en 2003. Etablissement public de coopération intercommunale regroupant les 34 communes du département et le Conseil général, le SMEM a délégué à EDF l'exploitation de son réseau au travers d'un contrat de concession signé pour 30 ans. Le SMEM assure également la construction et le maintien des réseaux publics de distribution d'énergie électrique sur l'ensemble des communes de Martinique, hormis Fort-de-France, Schoelcher et Trinité.

L'année 2012 est caractérisée par une légère progression de la consommation d'électricité, qui ne retrouve toutefois pas son niveau de 2010. A noter que 2011 avait été marquée par des grèves qui avaient sensiblement impacté la consommation d'électricité en Martinique. Ce constat s'inscrit dans un contexte de ralentissement de la demande d'électricité depuis le milieu des années 2000 en lien notamment avec la décélération démographique, les comportements de rationnement et les actions en matière de maîtrise de la demande d'électricité.

Consommation d'électricité en Martinique

	2010	2011	2012	Structure 2012	Var. N/N-1
Conso° clients Basse Tension	946	891	911	57,3%	2,2%
Conso° clients raccordés en Moyenne Tension	526	532	510	32,1%	-4,1%
Pertes (techniques et non techniques)	145	153	169	10,6%	10,5%
Consommation totale d'électricité	1 617	1 576	1 590	100,0%	0,9%

Source : EDF Martinique

En 2012, le nombre de clients raccordés au réseau électrique est en légère progression (+0,3 % à 187 276 usagers). L'essentiel de ces clients (99,6 %) est constitué d'usagers basse tension (particuliers et TPE). Le nombre de clients moyenne tension (829 clients) est pour sa part en repli de 4,1 % par rapport à 2011.

2.3 LES ENERGIES FOSSILES A LA MARTINIQUE

En 2012, la Société anonyme de raffinerie aux Antilles (SARA) a traité 736 000 tonnes métriques de produits pétroliers contre 597 000 tonnes métriques en 2011, soit une croissance de 23,3 %. L'année 2011 avait été marquée par des arrêts techniques ayant réduit la capacité de production de la SARA. De même, la SARA a anticipé le grand arrêt quinquennal programmé au premier trimestre 2013 en constituant des stocks, d'où un niveau de production élevé en 2012.

Traitement des produits pétroliers à la SARA

	2010	2011	2012	Var. N/N-1
Produits pétroliers traités (milliers de tonnes métriques)	807	597	736	23,3%
Slops* (milliers de tonnes métriques)	38	68	60	-11,8%
Production de pétrole brut (milliers de tonnes métriques)	769	529	676	27,8%
Jours de fonctionnement	363	277	351	26,7%
Production horaire de pétrole brut (t/h)	88,1	79,6	87,3	9,7%
Slops/produits pétroliers	4,7%	11,4%	8,1%	-4,3 points

Source : SARA

*résidus

La production de la SARA est composée en premier lieu de gazole (29,6 %), qui supplante pour la première fois le fioul (29 %), le super sans plomb (25,7 %) et le kérosène (8,2 %). Cette évolution de la répartition de la production entre les différents produits répond davantage à des logiques internes d'optimisation des coûts qu'à une évolution des réalités du marché local, la SARA étant à la fois exportatrice et importatrice de produits finis.

En 2012, la SARA a produit 218 192 tonnes métriques de gazole contre 146 128 en 2011 soit une hausse de 49,3 %.

La production de fioul est passée de 169 711 tonnes à 216 100 tonnes métriques, soit une progression de 27,3 %. Son niveau reste toutefois en deçà des 270 229 tonnes produites en 2010 et traduit la stratégie de diversification de l'approvisionnement d'EDF qui a signé plusieurs contrats avec des raffineries étrangères pour son approvisionnement en fioul.

La production de super sans plomb enregistre une hausse de 45,9 % par rapport à 2011 et s'élève à 189 691 tonnes. Elle reste toutefois inférieure aux 223 562 tonnes de l'année 2010.

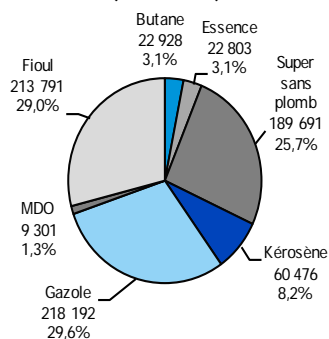
Enfin, en 2012, la production de butane retrouve son niveau de 2010 avec 22 928 tonnes, après un recul sensible enregistré en 2011 (12 505 tonnes).

La SARA s'approvisionne exclusivement en pétrole brut de la mer du Nord malgré sa proximité avec d'autres pays producteurs dans la région. Ce choix découle de l'application à la Martinique de normes européennes et françaises strictes en termes de qualité et de préservation de l'environnement, rendant le pétrole de la mer du Nord plus économique que ses concurrents. Ces contraintes, qui pèsent sur la production, ont abouti à l'arrêt des importations en provenance du continent africain en 2010 et font des DFA des exceptions régionales.

En 2012, la SARA a importé 706 202 tonnes métriques de produits bruts et 322 181 tonnes de produits finis, soit 90,4 % des importations totales martiniquaises de produits raffinés, le solde représentant principalement les importations d'EDF hors SARA.

Le pétrole raffiné par la SARA est destiné soit à la consommation locale soit aux marchés extérieurs. Les ventes intérieures de super sans plomb ont connu un repli entre 2011 et 2012 (-5,3 %). Le phénomène de diésélisation du parc automobile, les progrès réalisés par les constructeurs en termes de consommation et les comportements de rationnement de la part des automobilistes pourraient en partie expliquer cette baisse. Parallèlement, le litre du super sans plomb s'est renchéri, passant de 1,44 euro en janvier 2012 à 1,53 euro en décembre 2012. Il dépasse les prix hexagonaux mais restent inférieurs aux prix observés en Guadeloupe et en Guyane. La hausse globale des prix s'explique principalement par l'évolution du prix du brut par baril corrigé de la parité euro/dollar.

Hydrocarbures raffinés en 2012 (en tonnes)



Source : SARA

Consommation locale de produits pétroliers

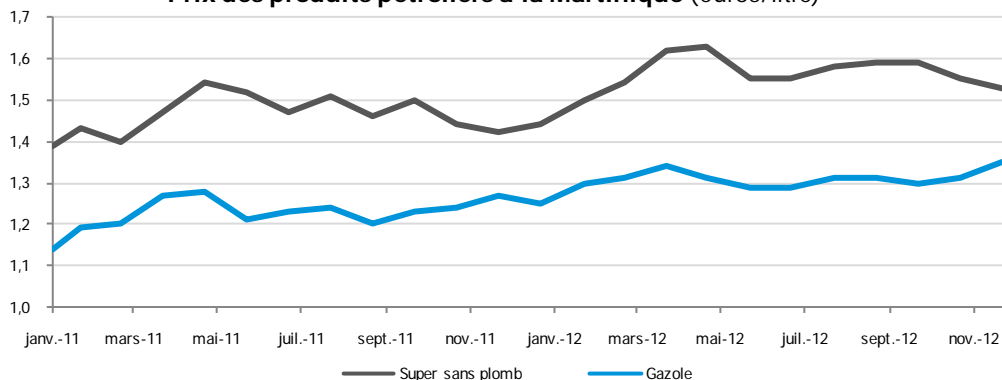
	2010	2011	2012	Structure 2012	Var. N/N-1
Essence	123 480	93 609	88 759	15,9%	-5,2%
Gazole	260 791	191 279	188 293	33,8%	-1,6%
Carburéacteur	90 986	94 845	87 546	15,7%	-7,7%
Fioul	251 544	168 733	173 154	31,0%	2,6%
MDO	10 255	9 760	8 497	1,5%	-12,9%
Gaz	11 877	11 827	11 444	2,1%	-3,2%
Consommation totale	748 933	570 053	557 693	100,0%	-2,2%

Source : SARA

Entre janvier et décembre 2012, le prix du litre de gazole a augmenté, passant de 1,25 euro à 1,35 euro, pour atteindre un niveau égal à la moyenne hexagonale. Parallèlement, les ventes intérieures de gazole enregistrent une baisse de 1,6 %.

Les ventes intérieures de fioul destinées à la production d'électricité par EDF progressent de 2,6 % entre 2011 et 2012 après une baisse de 33,3 % entre 2010 et 2011 liée à la diversification des sources d'approvisionnement de la centrale électrique. Les ventes intérieures de fioul domestique, qui représentent une part marginale des activités de la SARA et qui concernent principalement la centrale du Galion et les entreprises martiniquaises, sont en repli de 18,6 %, probable signe d'une baisse de l'activité économique. Enfin, les ventes intérieures de jet sont en recul de 7,7 % entre 2011 et 2012. Ce repli pourrait s'expliquer par les faibles performances des secteurs touristiques et du transport aérien, qui se sont traduites en 2012 par une réduction du nombre de trajets vers certaines destinations et la fermeture de certaines liaisons régionales, et par des économies de carburant réalisées par les compagnies aériennes au travers de la mise en place de diverses dispositions (comme la réduction du nombre de bagages en soute par passager).

Prix des produits pétroliers à la Martinique (euros/litre)



Source : SARA

La SARA exporte essentiellement du super sans plomb, du gazole route et du fioul non domestique vers la Guadeloupe et la Guyane. Prises dans leur ensemble, les exportations, qui avaient joué le rôle de variable d'ajustement en 2011 lorsque la production avait été plus faible, ont bénéficié du regain d'activité de la SARA en 2012.

3. L'eau

UNE RESSOURCE VULNÉRABLE

La production d'eau potable est à 94 % d'origine superficielle en Martinique, ce qui en fait une ressource très vulnérable. En 2011, la Martinique compte 26 stations de production et 304 réservoirs pour 177 764 foyers abonnés. La consommation globale est évaluée à 24,0 millions de mètres cube.

La gestion de l'eau s'opère dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2011-2016 piloté par l'Office de l'Eau (ODE)¹, dont la vocation est d'évaluer l'état écologique des sources de surface et souterraines et de proposer des mesures destinées à en améliorer la qualité.

Conformément au programme de travail de l'ODE, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) a été révisé en décembre 2009. Il s'agit d'un outil de planification qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau pour la période 2009-2015 en associant tous les acteurs du bassin. Il vise quatre objectifs majeurs : la préservation des écosystèmes et des zones humides, la protection contre toute pollution, le développement et la valorisation de l'eau comme ressource économique. Le SDAGE trouve sa traduction opérationnelle dans le Programme de Mesures (PdM) qui recense 64 mesures prioritaires territorialisées ou transversales. Le coût total du programme est évalué à 233 millions d'euros, dont plus de la moitié est dévolue à la lutte contre les pollutions (135 millions). Dans ce cadre, 107 millions d'euros sont destinés à l'amélioration de l'assainissement.

3.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION D'EAU

La production d'eau potable provient à 94 % d'eaux de surface. A titre de comparaison, 60 % de l'eau potable distribuée dans l'hexagone est d'origine souterraine. En Martinique, trois cours d'eau, exclusivement dans le quadrant nord-est de l'île, contribuent à environ la moitié de la production : la rivière Capot (20 000 m³ quotidiens), la Grand-Rivière (20 000 m³) et le Lorrain (10 000 m³).

La production s'organise autour de 35 points de captage, dont 4 assurent à eux seuls la distribution de 70 % des volumes. Les captages d'alimentation en eau potable (AEP) sont, avec les zones de baignade, les seules « zones protégées » listées sur l'île.

La dépendance de la production envers les eaux superficielles en fait une ressource très vulnérable. En effet, malgré son abondance (2 milliards de m³ par an), la saisonnalité pluviométrique constitue une forte contrainte. En période de carême, de décembre à avril, les ressources ne permettent pas de répondre au besoin journalier de la Martinique (110 000 m³)². Par ailleurs, le Nord de l'île reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, alors que dans le Sud la pluviométrie atteint au maximum 2 000 mm.

¹ Ce programme s'inscrit dans la lignée de la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du Parlement Européen, transposée le 21 avril 2004 au niveau national.

² Elles peuvent tomber à 40 000 m³ par jour (dans le cas extrême d'un carême sec), entraînant un déficit de 70 000 m³ par jour.

Afin de combler en partie ce déficit, le Schéma départemental d'alimentation en eau potable prévoit trois solutions : le renforcement du rendement des réseaux de distribution, l'exploitation de nappes souterraines et le stockage de la ressource. La première solution est celle qui est susceptible de générer le plus de marge d'économie. Le rendement du réseau de distribution foyalais est passé de 49 % en 2009 à 59 % en 2011 et les objectifs de rendement à l'horizon 2015 et 2020 s'élèvent respectivement à 70 et 76 % pour l'agglomération de Fort-de-France. S'agissant de l'exploitation de ressources souterraines, une cartographie du sous-sol est en cours pour tenter d'identifier des gisements susceptibles de servir de ressources en eau potable.

En 2011, l'infrastructure comprend 26 stations de production et 304 réservoirs. Le réseau, point faible de l'infrastructure en raison de fuites importantes, comporte 3 415 km de tuyaux (+1,6 % sur un an) et se caractérise par un manque de gros réservoirs et de têtes de réseaux. Il demeure fragile en raison de sa vétusté, ainsi que des contraintes liées au relief et à l'agressivité des sols. Le réseau se montre sensible aux intempéries, susceptibles de causer des interruptions de distribution d'eau.

Depuis la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, les communes ont en charge la distribution de l'eau potable. A cet effet, la majorité des communes martiniquaises a opté pour le groupement intercommunal :

- La Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) distribue de l'eau potable à Schoelcher et sur une partie du territoire du Lamentin ;
- La zone d'intervention du Syndicat intercommunal du centre et du sud de la Martinique (SICSM) comprend 212 626 habitants répartis sur 16 communes ;
- Une émanation de la CACEM et du SICSM prend en charge les deux autres communes de la CACEM, le Lamentin (pour la partie non desservie par la CACEM) et Saint-Joseph ;
- Le Syndicat intercommunal des communes de la côte Caraïbe Nord-Ouest (SCCNO) distribue la ressource à 18 000 usagers répartis sur 7 communes ;
- Le Syndicat des communes du Nord atlantique (SCNA) alimente en eau potable 58 000 habitants sur 8 communes.

Ces groupements ont délégué l'exploitation et l'entretien des ouvrages soit à des sociétés privées (la Société Martiniquaise des Eaux ou la Société Martiniquaise de Distribution et de Service) soit à une régie communautaire dédiée (exclusivement ODYSSI pour la CACEM). Morne-Rouge, qui dispose d'importantes ressources en eau, n'a pas rejoint de groupement intercommunal. Les exploitants rattachés à un groupement peuvent être différents selon le service rendu, la distribution d'eau potable n'étant pas nécessairement assurée par la même société que les services d'assainissement.

Caractéristiques des réseaux de distribution d'eau en 2011

	ODYSSI		SICSM*	SCCNO	SCNA	Morne-Rouge
	FdF	Schoelcher				
Rendement du réseau (%)	59,0%	78,5%	74,8%	62,0%	60,4%	74,4%
Volume distribué (k m3)	12 513	1 620	17 357	2 421	4 725	657
Volume facturé (k m3)	6 124	1 266	12 355	1 348	2 612	303
Linéaire du réseau (km)	350	117	2 062	235	585	65

* Le Lamentin et Saint Joseph compris

Source : Observatoire de l'eau

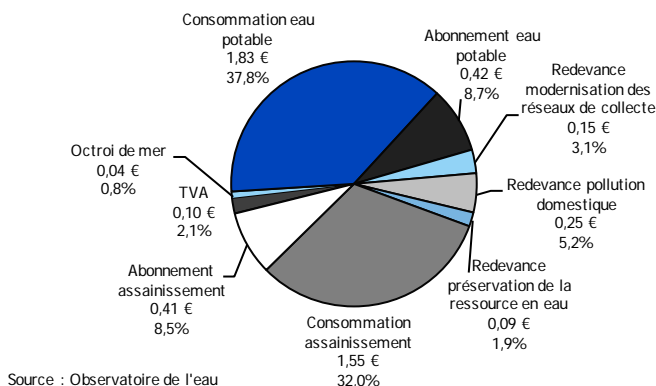
L'année 2012 a été marquée par un changement d'exploitant au Lamentin au profit d'ODYSSI. Par ailleurs, l'organisation de la gestion de l'eau devrait être simplifiée avec la création d'un syndicat unique au 1^{er} janvier 2014. Outre la fixation potentielle d'un prix unique à l'échelle de la Martinique, cette initiative devrait permettre de rationaliser les prélèvements sur le territoire.

3.2 LA CONSOMMATION

En 2011, la Martinique compte 177 764 foyers abonnés pour une consommation globale évaluée à 24,0 millions de mètres cube (-5,5 % par rapport à 2010). La consommation moyenne s'établit à 165 litres par jour et par habitant, avec des disparités considérables d'un groupement intercommunal à l'autre, et suit une tendance à la baisse depuis 2007. Elle reste toutefois supérieure à la moyenne nationale, notamment en raison des spécificités climatiques.

L'eau est gratuite en Martinique, seuls les services de potabilisation, de distribution et d'épuration étant facturés aux consommateurs. Le prix se décompose en une part fixe, destinée au financement des infrastructures et des dépenses d'entretien, et une part variable, dépendant de la consommation des ménages. En 2011, le prix moyen de l'eau¹ s'élève à 5,11 euros/m³. Entre 2008 et 2011, il enregistre une hausse de 18,6 %, en lien avec une augmentation des coûts liés à l'assainissement (+20,0 % de 2008 à 2011), des coûts liés à la distribution d'eau potable (+9,2 %) et une hausse des redevances (+78,6 %), qui représentent cependant une part moindre du prix final.

Décomposition du prix moyen du mètre cube d'eau en 2011



Les quatre opérateurs (SICSM, CACEM, SCCNO et SCNA) ont défini 15 tarifs différents (qui varient notamment selon l'étendue des services rendus) dans une fourchette comprise entre 3,05 €/m³ et 5,20 €/m³. La quasi-totalité (93,0 %) des Martiniquais paie un prix compris entre 4,59 €/m³ et 5,08 €/m³. Toutefois, des disparités géographiques existent : Sainte-Anne subit les prix les plus élevés (5,20 €/m³ en moyenne) alors que le Morne-Rouge bénéficie de la ressource la plus accessible (3,05 €/m³ en moyenne).

¹ Prix moyen calculé sur une consommation de 120 litres d'eau.

3.3 L'ASSAINISSEMENT

La Martinique compte 57 stations d'épuration d'une capacité supérieure ou égale à 500 Equivalent-Habitants (EH), qui traitent les eaux usées collectées par l'assainissement collectif¹.

La situation de l'assainissement demeure préoccupante. Quelque 60 % d'abonnés ne disposent pas de connexion à l'assainissement collectif². Sur les 80 000 installations d'assainissement non collectif existantes, moins de 10 % fonctionnent de manière conforme aux normes en vigueur. Parmi les installations défectueuses, un tiers n'utilise aucun moyen d'assainissement des eaux usées, un tiers a l'usage d'une fosse septique sans épandage et un tiers utilise un épandage non conforme. Si le développement des réseaux d'assainissement collectif est une priorité identifiée par la SDAGE, ils ne pourront à terme couvrir au maximum que 60 % de la population martiniquaise. Ainsi, les efforts porteront également sur l'amélioration et la diffusion des systèmes d'assainissement non collectif au travers de l'action des SPANC (Services publics d'Assainissement Non Collectifs), rattachés aux collectivités organisatrices des services d'eau et engagés dans le diagnostic des installations d'assainissement.

La question de l'assainissement est intimement liée à celle de la lutte contre la pollution des eaux, qui constitue une des 5 orientations du SDAGE. En effet, les eaux usées domestiques sont responsables de 60 à 70 % de la pollution des eaux douces en matières organiques. Par ailleurs, l'industrie agro-alimentaire, qui compte notamment 9 distilleries et une sucrerie, rejette près de deux-tiers des matières organiques issues du secteur industriel.

¹ Source : Profil environnemental 2009 - DIREN.

² L'ODE estime que 25 % des personnes non-raccordées pourraient se connecter à un dispositif collectif, ainsi que le code de la santé publique leur en fait obligation dans les deux ans après installation du réseau.

Section 5

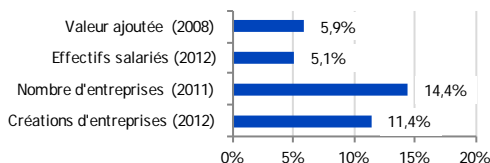
Le bâtiment et les travaux publics

1. Aperçu structurel

En 2008, le BTP génère 5,9 % de la valeur ajoutée totale, soit 430,2 millions d'euros.

Le secteur emploie 5,1 % des effectifs salariés, rassemble 14,4 % des entreprises et représente 11,4 % des créations d'entreprises.

Poids du secteur dans l'économie (en % du total)



Source : INSEE

2. L'activité du secteur

LES DIFFICULTES PERSISTENT DANS LE BTP

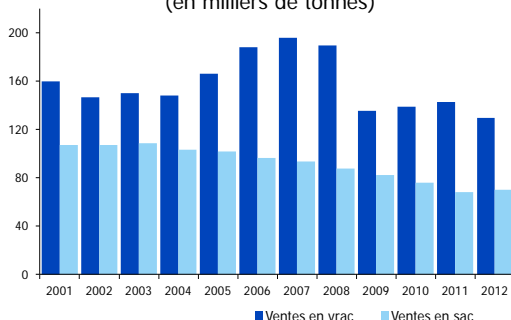
La situation dans le bâtiment et les travaux publics demeure difficile en 2012. Fortement dépendant de la commande publique, ce secteur est pénalisé par un nombre insuffisant de mises en chantier, plusieurs opérations d'envergure étant désormais achevées pour leur partie « gros œuvre ».

En décembre 2012, la première table ronde du BTP, présidée par la Région, a réuni les professionnels du secteur, le Département et l'Etat. Une convention d'accompagnement a été signée et un comité de pilotage mis en place, afin de donner une meilleure visibilité aux projets à venir.

En 2012, les ventes de ciment sont en baisse (-7,3 %), atteignant le plus bas niveau des dix dernières années, avec 185 222 tonnes.

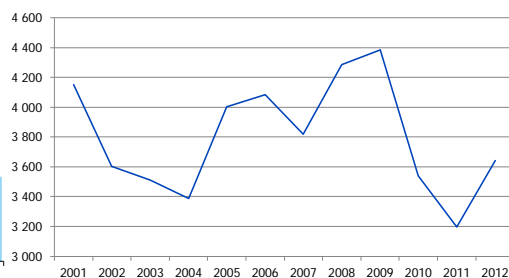
Dans le détail, les ventes en vrac, généralement destinées aux grands chantiers, accusent une baisse plus marquée que les ventes en sac, d'ordinaire dévolues à la construction privée, (-9,4 % et -2,3 %, respectivement).

Ventes de ciment (en milliers de tonnes)



Source : Ciment Antillais

Attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel



Source : Consuel

Le nombre d'attestations électriques délivrées par le Consuel¹ permet d'estimer l'évolution du secteur de la construction neuve, avec un effet de retard d'un an ou deux (les attestations étant délivrées en fin de chantier). Elles progressent de 14,0 % en 2012, après un recul de 9,7 % en 2011. Cette situation s'explique en partie par la progression du nombre de mises en chantier de logements sociaux en 2011, dont une partie a été achevée en 2012.

2012 est une année de transition pour la commande publique. Plusieurs chantiers qui soutenaient l'activité sont achevés pour la partie « gros œuvre » (centrale électrique de Bellefontaine, Pointe Simon, etc.). Toutefois, le « Plan séisme Antilles » et le chantier du TCSP pourraient permettre de limiter la baisse de l'activité et offrir des perspectives pour 2013.

Les Antilles sont classées en zone de sismicité importante (zone III) et constituent la partie du territoire national où le risque est le plus fort. En 2007, l'Etat a décidé de la mise en place du « Plan séisme Antilles », pour la période 2007-2013. Ce plan a pour objectif principal de réduire la vulnérabilité des bâtiments, en particulier les établissements scolaires et de santé, les logements sociaux, ainsi que les infrastructures de transport. Il est doté d'une enveloppe de 547,0 millions d'euros² pour la période 2007-2013, dont 332,0 millions à la charge de l'Etat. En 2012, 5 collèges et 9 résidences HLM (1 482 logements) ont fait l'objet d'un confortement (16,0 millions d'euros). Par ailleurs, depuis 2008, le diagnostic sismique des 1 934 écoles de Martinique a été réalisé. 27 sont en voie de reconstruction ou de confortement et 2 ont été terminées en 2012 (9,0 millions d'euros), portant à 9 les écoles terminées depuis le lancement du plan. 55,0 millions d'euros sont prévus pour poursuivre la mise en œuvre du plan pour les écoles d'ici 2013 (27,9 millions d'euros à la charge de l'Etat, dont 19,6 millions de FPRNM³ et 8,3 millions de FEDER). Par ailleurs, en 2012, les travaux de construction du Service Départemental d'Incendie et de Secours ont commencé à Fort-de-France (Etang Z'abricot pour 11,5 millions d'euros) et au centre ville pour la reconstruction de l'Etat-major (8,2 millions d'euros dont 4,1 au titre du FPRNM).

Les travaux de Transport Collectif en Site Propre (TCSP)⁴ permettent de limiter le repli du secteur. Plusieurs chantiers ont démarré sur l'autoroute A1 au niveau des échangeurs du Lamentin et d'Acajou. A Fort-de-France, les travaux se poursuivent sur l'avenue Maurice Bishop. Le coût total du projet est estimé à 332,0 millions d'euros. Entre 2013 et 2015, la Région fera appel à des maîtres d'œuvre privés, notamment pour l'échangeur de la Pointe des sables, l'aménagement du pont de la Lézarde et l'échangeur de l'aéroport, pour un montant total de l'ordre de 40,0 millions d'euros. Les autres opérations devraient être effectuées sous maîtrise d'œuvre de la Région, notamment pour le centre de Fort-de-France, pour les échangeurs de Dillon, de Californie, de la zone industrielle la Lézarde et pour la troisième voie Carrère-Lamentin, pour un montant total de l'ordre de 30 millions d'euros.

Le chantier de la centrale électrique de Bellefontaine s'est poursuivi en 2012, avec notamment les travaux de montage des groupes électriques. D'un coût global de 450,0 millions d'euros, ce chantier employait plus de 950 intervenants à fin 2012.

¹ Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité.

² Dont 296 millions d'euros pour la Martinique.

³ Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier ».

⁴ Le Conseil régional a initié en 2003 le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) dans l'objectif d'améliorer progressivement l'ensemble de l'offre de transports en commun. Le projet phare est la mise en service de bus roulant sur un site dédié de 13,9 km de voies, qui s'étendra de la Pointe Simon, à Fort-de-France, au Quartier Carrère, au Lamentin.

Intégré à une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) visant à redynamiser le centre de Fort-de-France par la création de différents pôles d'attraction, le projet d'aménagement du pôle d'affaires de la Pointe Simon, initié en 2005, comprend deux phases, dont la première a été partiellement achevée en 2012 (construction d'une tour d'affaires de 21 étages et de 45 logements). La construction d'un immeuble de 7 étages comprenant un hôtel et des commerces a été reportée à une date ultérieure. La seconde phase du projet a été également repoussée à 2014 (construction d'un palais des congrès, d'un immeuble de bureaux de 15 étages, d'un autre hôtel et d'un village créole). Le coût total du projet atteint 300,0 millions d'euros, dont 153,0 pour la première phase, financé par plusieurs promoteurs privés.

3. Le logement social

LE LOGEMENT SOCIAL EN DEMI-TEINTE

Comme le reste du secteur du BTP, en 2012, la construction de logements sociaux est mal orientée avec la baisse sensible des mises en chantier et des autorisations d'engagement.

En 2009, la LODEOM a modifié significativement le dispositif de soutien à la construction et à la réhabilitation de logements, par le recentrage de la défiscalisation locative autour du logement social. Bien que cette dernière ne soit pas remise en cause pour 2012, les autorisations d'engagements (constructions neuves) ont baissé de 32,7 % et s'élèvent à 18,9 millions d'euros. En revanche, sous l'effet de la mise en œuvre du Plan séisme Antilles notamment, les engagements pour l'amélioration de l'habitat progressent pendant l'année.

En termes d'exécution, 437 logements ont été mis en chantier en 2012 (contre 1 061 en 2011 soit -58,8 %). Il s'agit de 227 logements locatifs sociaux (LLS), 123 logements locatifs très sociaux (LLTS) et 87 prêts locatifs sociaux (PLS). Le nombre de livraisons est en revanche en progression de 79,4 % atteignant 558 logements, conséquence d'un nombre plus important de mises en chantier en 2010 et 2011.

Logement social

	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Autorisations d'engagement (en millions d'euros)	42,2	43,4	36,9	-15,0%
Constructions neuves	28,8	28,1	18,9	-32,7%
Améliorations	13,4	15,3	18,0	17,6%
Mises en chantier	981	1 061	437	-58,8%
Livraisons	497	311	558	79,4%

Source : DEAL

La loi¹ portant sur les « dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'Outre-mer » a été publiée au journal officiel en juin 2011. Il est estimé qu'environ 150 000 personnes vivent dans 50 000 locaux insalubres répartis entre la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion. Le texte formalise la prise en compte de l'habitat insalubre dans les opérations publiques d'aménagement. Ainsi, les autorisations d'engagement relatives au programme d'amélioration de l'habitat ont progressé en 2012 (+17,6 % à 18,0 millions d'euros). Il s'agit, entre autres, de chantiers de mises aux normes minimales d'habitabilité (eau, gaz, électricité), de conformité environnementale et de confortement parasismique.

¹ Loi n° 2011-725 du 23 juin 2011.

Section 6

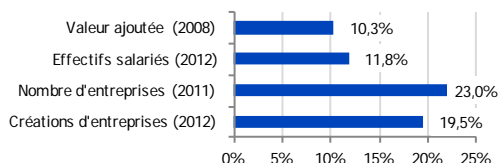
Le commerce

1. Aperçu structurel

En 2008, le commerce génère 10,3 % de la valeur ajoutée totale, soit 754,4 millions d'euros.

Le secteur emploie 11,8 % des effectifs salariés, rassemble 23,0 % des entreprises et représente 19,5 % des créations d'entreprises.

Poids du secteur dans l'économie (en % du total)



Source : INSEE

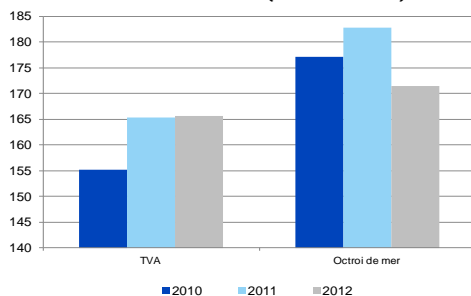
2. L'activité du secteur

En 2012, la consommation des ménages, composante essentielle du PIB, est en repli.

Les importations de biens de consommation sont en baisse de 1,4 % (après un recul de 2,1 % en 2011). Les immatriculations de véhicules neufs baissent sensiblement (-11,4 %). L'encours bancaire des crédits à la consommation est en recul (-2,8 %).

Les montants perçus de TVA sont stables (+0,2 %) alors que ceux de l'octroi de mer sont en recul (-6,2 %).

TVA et octroi de mer (millions d'euros)



Sources : Direction des services fiscaux (TVA) et Douanes (octroi de mer)

3. Les principaux sous-secteurs commerciaux

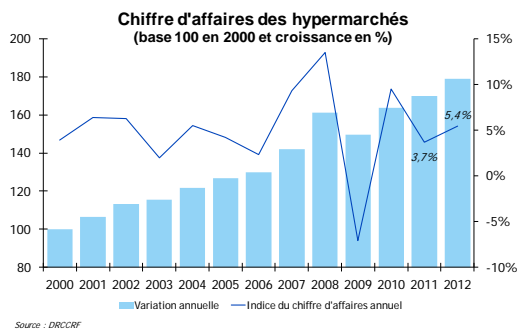
3.1 LA GRANDE DISTRIBUTION

Le secteur de la grande distribution rassemble les magasins en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 400 m². Le commerce à dominante alimentaire comprend les supermarchés (entre 400 et 2 500 m²) et les hypermarchés (à partir de 2 500 m²). La Martinique compte huit hypermarchés¹ en activité et 54 supermarchés. Au total, la grande distribution occupe une surface de 70 090 m² (-0,6 % en 2012).

¹ Enseignes Carrefour, Géant et Hyper U.

Le segment des supermarchés comprend une quinzaine d'enseignes, dont trois de discompte¹. La densité globale du secteur de la grande distribution s'établit à 179,6 m² pour 1 000 habitants (96,2 m² pour 1 000 habitants pour les hypermarchés et 83,4 m² pour 1 000 habitants pour les supermarchés). La surface globale des supermarchés a augmenté en 2012 (+7,2 %) du fait de l'ouverture de deux magasins à Fort-de-France et à Sainte-Luce, tandis que la surface globale des hypermarchés a baissé (-6,9 %) en raison de la fermeture de l'Hyper U de Long Pré. Après la mise en liquidation du groupe Lancry qui exploitait deux hypermarchés Leclerc (Places d'Armes et Long Pré), le groupe Parfait les a repris sous l'enseigne Hyper U en janvier 2012. L'hypermarché de Long Pré a subi un incendie en mai 2012 et est resté fermé depuis.

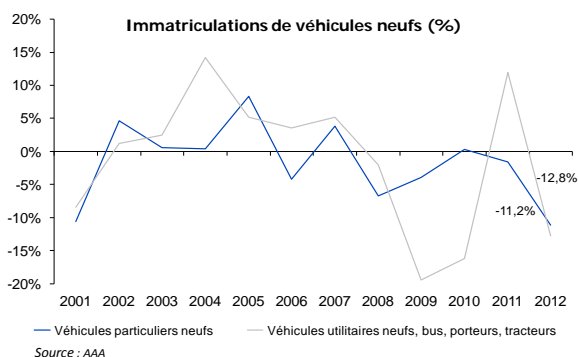
Après une hausse modeste en 2011 (+3,7 %), en 2012, le chiffre d'affaires des hypermarchés² résiste (+5,4 %). Sur 10 ans, le taux de croissance annuel moyen s'établit à 4,7 %.



L'année 2012 est marquée par la mise en place du Bouclier-Prix défini à l'article 15 de la loi Lurel du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique Outre-mer. Le Bouclier-Prix est un dispositif d'encadrement des prix d'une liste de produits de consommation courante, négociée chaque année à compter de 2013 par le Préfet et les organisations professionnelles du secteur de la grande distribution. L'accord conclu précise la composition de la liste de produits, son prix global et les commerces concernés. En Martinique, l'accord pour 2013 dispose que tous les établissements d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² (à l'exclusion des discounters) doivent, à partir du 15 mars, afficher la liste des 101 produits identifiés, dont le prix maximum global a été fixé à 365 euros.

3.2 LE COMMERCE AUTOMOBILE

Les immatriculations de véhicules neufs sont en baisse sensible (-11,4 %). Il s'agit de la baisse la plus marquée depuis 1997 (les ventes avaient alors baissé de 11,8 %). La baisse concerne à la fois les véhicules particuliers (-11,2 % sur l'année) et les véhicules utilitaires neufs (-12,8 %). La part des véhicules particuliers dans le total des ventes de véhicules baisse légèrement à 84,9 % (contre 85,5 % en 2011). Au total, en 2012, 13 576 véhicules neufs ont été immatriculés (contre 15 325 en 2011).

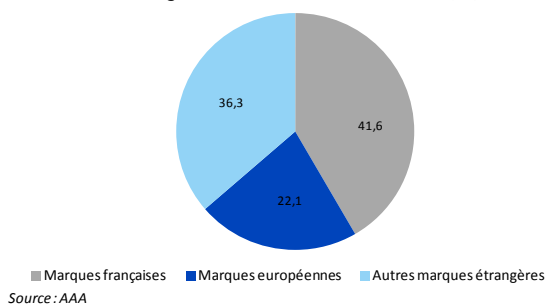


¹ Enseignes Ecomax, Ed et Leader Price.

² Chiffre d'affaires des huit hypermarchés de l'île (et non du secteur de la grande distribution, dans son ensemble).

Sur le marché martiniquais, 33 marques sont représentées et proposent environ 200 modèles. Trois constructeurs français sont présents (Citroën, Peugeot et Renault). Ils sont 14 pour les marques européennes et 16 pour les autres marques étrangères (4 américaines et 12 asiatiques). La part de marché des constructeurs français est stable en 2012 (41,6 % contre 41,7 % en 2011). Le reste du marché est partagé entre les marques européennes (22,1 %), américaines (12,3 %) et les autres (24,0 %). Les véhicules diesel sont majoritaires (59,3 %) et en augmentation (+2,0 points).

Origine des véhicules neufs en 2012 (%)



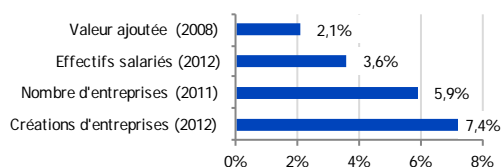
Section 7

Le tourisme

1. Aperçu structurel

Le tourisme regroupe de nombreuses activités dont la branche hôtellerie-restauration qui représente 2,1 % de la valeur ajoutée totale en 2008, soit 150,2 millions d'euros. Le tourisme est l'un des secteurs les plus intégrés dans l'économie grâce à sa forte intensité de main-d'œuvre directe et indirecte. A elle seule, la branche hôtellerie-restauration emploie 3,6 % des effectifs salariés, rassemble 5,9 % des établissements et représente 7,4 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)**



Source : INSEE

2. L'activité du secteur

UNE CONJONCTURE TOURISTIQUE EN DEMI-TEINTE

En 2012, le secteur du tourisme¹ enregistre des résultats mitigés. Si le segment de la croisière renoue avec la croissance (nombre de croisiéristes multiplié par plus de deux), le trafic aérien est en baisse (-3,5 %) et les touristes de séjour pur sont moins nombreux (-1,8 %). Le secteur connaît des difficultés depuis plusieurs années. Il souffre de la vétusté de certaines structures hôtelières et d'une forte concurrence des autres îles de la Caraïbe qui proposent des services de très bon rapport qualité-prix.

2.1 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Selon les estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO), 487 359 touristes ont séjourné en Martinique en 2012, sur un total de 19,6 millions dans le bassin caribéen. Avec 2,5 % de l'ensemble, la Martinique se place au 10^{ème} rang des destinations caribéennes.

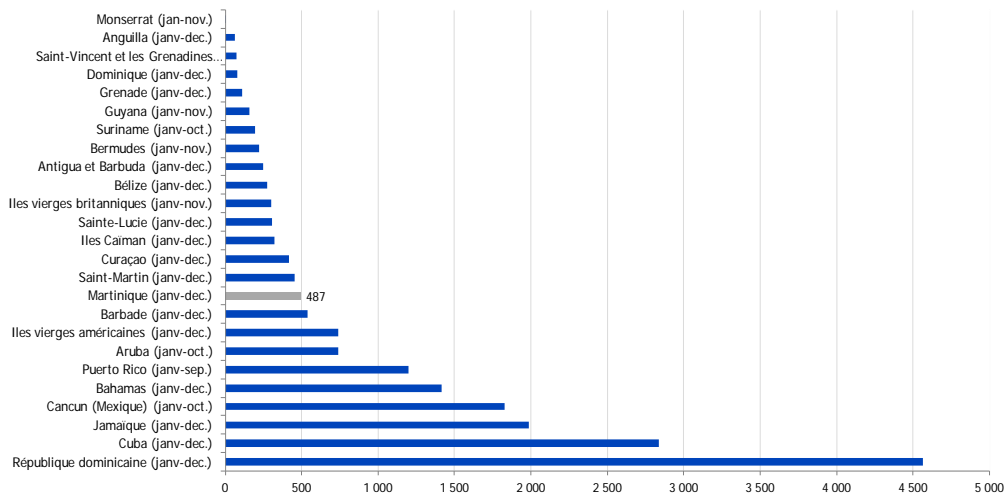
Selon le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT), l'île a accueilli 642 115 touristes² en 2012 (+6,3 % par rapport à 2011). Ce résultat est en lien avec la progression du nombre de croisiéristes. En effet, ils ont été 93 515 à avoir fait escale en Martinique (+127,3 %). Le nombre de plaisanciers a également légèrement progressé (+1,3 % à 38 399). En revanche, les touristes de séjour pur sont venus moins nombreux (487 359, en recul de 1,8 %).

¹ Le secteur du tourisme regroupe les activités d'hébergement et de restauration, la location de véhicules, les transports terrestres, maritimes et aériens, les agences de voyages, l'artisanat et le commerce de produits locaux.

² Il existe plusieurs catégories de touristes :

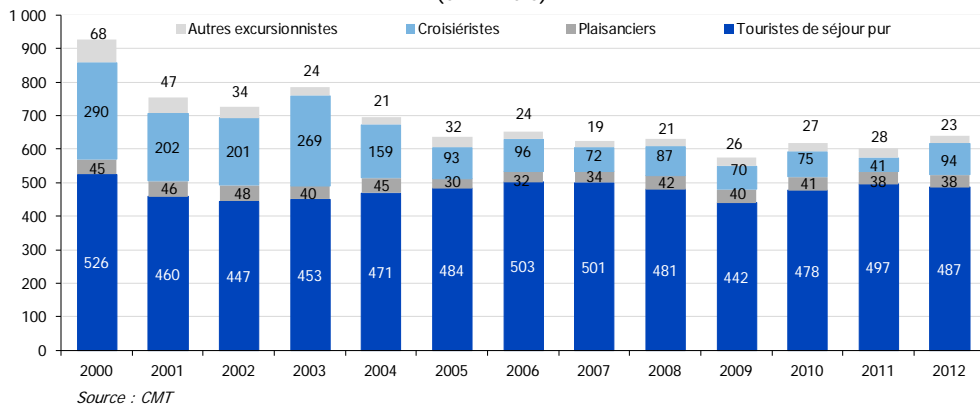
- Les touristes de séjour restent plus de 24 heures dans l'île. Ils sont hébergés à l'hôtel, dans des gîtes ruraux ou chez l'habitant (touristes de séjour pur) ou à bord de bateaux (plaisanciers).
- Les croisiéristes sont en transit. Ils continuent leur croisière sur le même navire après avoir fait escale en Martinique.
- Les excursionnistes séjournent moins de 24 heures dans l'île : ce sont en majorité des croisiéristes. Les autres excursionnistes arrivent en avion ou par navette maritime.

Nombre de touristes de séjour dans la Caraïbe en 2012 (en milliers)



Source : CTO

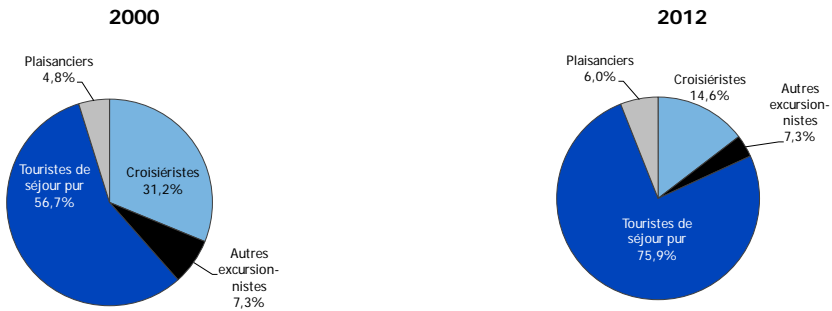
Evolution du nombre de touristes à la Martinique (en milliers)



Source : CMT

En 2012, la clientèle touristique est composée à 75,9 % de touristes de séjour pur, (contre 56,7 % en 2000), à 14,6 % de croisiéristes (contre 31,2 %) et à 13,3 % de plaisanciers et autres excursionnistes (contre 12,1 %).

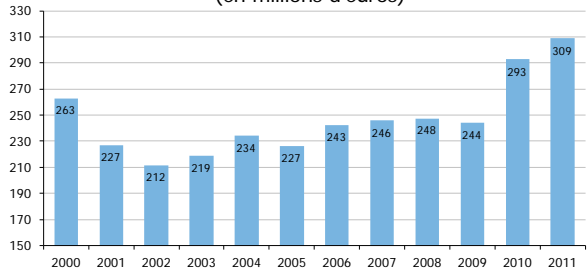
Structure de la clientèle touristique



Source : CMT

En 2011, les recettes du tourisme hors transport (avion, bateau) sont estimées à 308,8 millions d'euros à la Martinique (+5,5 %), soit une dépense moyenne par touriste (visiteurs de séjour, croisiéristes et plaisanciers) de 511 euros.

Dépenses globales des touristes à la Martinique (en millions d'euros)



Source : CMT

2.2 L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

2.2.1 Les structures hôtelières

Consécutivement à la fermeture de la Baie du Galion en août et du Diamond Rock en septembre 2012, l'offre d'hébergement de la Martinique est composée, fin 2012, de 65 établissements classés¹ d'une capacité totale de 99 851 chambres² (-10 230 chambres sur un an, soit -10,2 %).

Selon les données de l'enquête de fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE, le nombre de nuitées atteint 1,28 million en 2012 (-4,3 % sur un an). Le taux d'occupation moyen s'établit à 56,3 % (contre 57,3 % en 2011) et la durée moyenne de séjour baisse légèrement à 4,3 jours (4,5 en 2011).

¹ 36 hôtels de 0 à 2 étoiles, 28 de 3 à 4 étoiles et 1 de 5 étoiles.

² Le nombre de chambres offertes est la somme des chambres par hôtel multipliée par le nombre de jours d'ouverture.

Cette évolution est confirmée par le bilan 2012 de Ziléa, groupement des professionnels du séjour de la Martinique. Le taux d'occupation des 22 établissements membres¹ baisse à 49,4 % en 2012 (contre 54,1 % en 2011) et le chiffre d'affaires hors taxes de 7,7 % pour s'établir à 82,8 millions d'euros.

2.2.2 Les gîtes ruraux

196 gîtes et chambres d'hôtes sont homologués « Gîtes de France » dont la fréquentation s'inscrit de nouveau en baisse en 2012. Sous l'effet de la fermeture de 9 établissements, le taux d'occupation des gîtes en activité progresse de 0,4 point à 31,9 %. Le secteur souffre de la concurrence des meublés de tourisme et de la baisse du nombre de touristes de séjour.

	Gîtes ruraux				Variation 2012/2011
	2000	2010	2011	2012	
Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes	370	213	205	196	-4,4%
Nombre de semaines de location	5 358	2 641	2 868	2 750	-4,1%
Nombre de personnes hébergées	10 776	5 481	6 212	5 435	-12,5%
Nombre de nuitées	117 800	58 193	62 040	56 729	-8,6%
Durée moyenne de séjour (en jours)	11,13	10,20	9,88	10,45	5,8%
Taux d'occupation	nd	29,4%	31,5%	31,9%	+0,4 pts

Source : Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural

2.3 LA CLIENTELE TOURISTIQUE

2.3.1 Le tourisme de séjour pur

La fréquentation est en baisse de 1,8 % en 2012, à 487 359 touristes. Selon l'enquête aux frontières de 2011 réalisée par le CMT, la durée moyenne de séjour est de 12,5 jours (contre 12,0 jours en 2010) et la dépense moyenne des touristes² est de 603 euros, toutes dépenses confondues hors transport (avion, bateau).

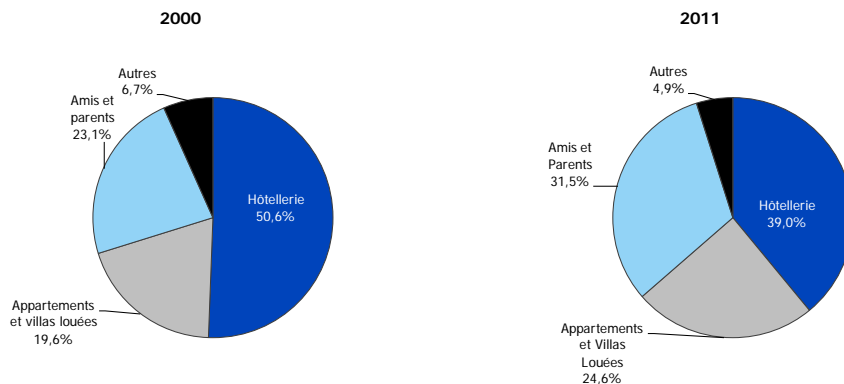
L'Hexagone demeure le principal marché émetteur avec 77,6 % de la clientèle touristique reçue dans le département. Le marché caribéen représente quant à lui 14,3 % des flux touristiques enregistrés dans l'île, essentiellement en provenance de Guyane ou de Guadeloupe.

En termes d'hébergement, les touristes de séjour optent principalement pour l'hôtellerie (39,0 % en 2011), pour l'hébergement familial ou chez des amis (31,5 % en 2011). Entre 2000 et 2011, l'hôtellerie a néanmoins perdu des parts de marché (-11,6 points) au profit de la famille et des amis (+8,4 points) et dans une moindre mesure, de la location (+5,0 points).

¹ Ziléa regroupe 2 hôtels de 2 étoiles, 9 hôtels de 3 étoiles, 3 hôtels de 4 étoiles, 3 résidences classées et 5 clubs et villages vacances.

² Toutes dépenses confondues hors transport (avion et bateau pour rejoindre la Martinique).

Mode d'hébergement des touristes de séjour



Source : CMT

2.3.2 Le tourisme de plaisance

Le tourisme de plaisance est stable en 2012 à 38 399 plaisanciers. La dépense moyenne des touristes de plaisance est de 243 euros.

On compte une demi-douzaine de ports de plaisance en Martinique. Celui du Marin constitue la plus grande base nautique de la Caraïbe et occupe la première place dans la location touristique de bateaux de plaisance, grâce à sa flotte de location de 220 navires. Equipé de 9 pontons, sa capacité d'accueil est de 750 navires à quai et 100 aux bouées d'amarrage. En 2012, le Marin a été classé « commune touristique » et a reçu le trophée de l'escale.

Les perspectives pour la plaisance sont encourageantes. Les ports de plaisance se structurent et de nouvelles zones de mouillage devraient voir le jour à l'instar du site de l'Etang Z'abricot, dans la baie de Fort-de-France. Les travaux ont commencé en 2012 et le port devrait être opérationnel en septembre 2013.

2.3.3 La croisière

Le segment de la croisière connaît une embellie en 2012 (93 515 croisiéristes contre 41 142 l'année précédente, soit +127,3 %¹) après avoir atteint son plus bas niveau en 2011 (pour mémoire, la Martinique a accueilli 289 557 croisiéristes en 2000). Les retombées économiques de la croisière pour les commerçants et les artisans de la Martinique sont néanmoins marginales puisque la dépense moyenne des croisiéristes est estimée à 10 euros (hors avitaillement des navires).

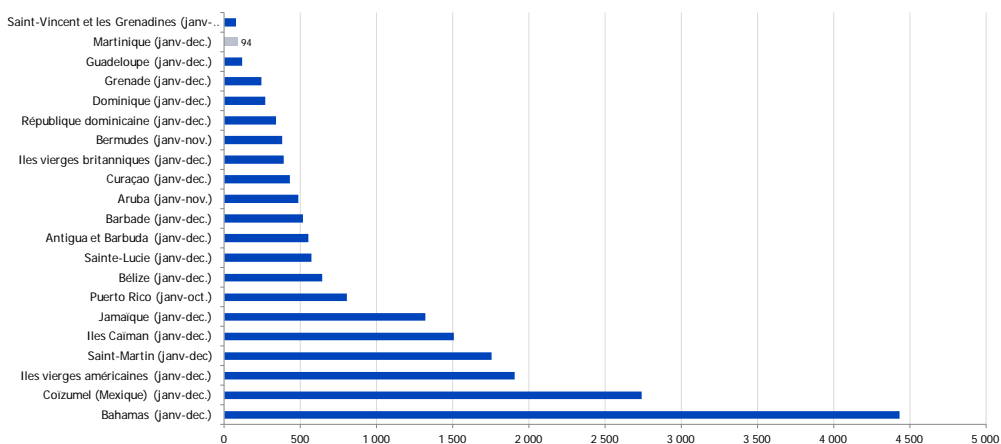
L'amélioration de la fréquentation en 2012 s'explique notamment par les campagnes de communication menées par le CMT à destination des compagnies de croisière, ainsi que par l'évolution des infrastructures comme l'illustrent les travaux de l'appontement de la Pointe Simon à Fort-de-France. Les quais situés à Fort-de-France accueillent d'ailleurs environ 70 % des bateaux de croisière. Le reste des bateaux fait escale au Marin et aux Anses d'Arlet.

¹ Les chiffres de la Direction Départementale de la Police de l'Air et des Frontières (DDPAF) sont cohérents avec ceux du CMT en tendance. Les méthodes de calcul diffèrent néanmoins légèrement et la DDPAF recense 89 831 croisiéristes en 2012.

Les croisiéristes nord-américains étaient largement majoritaires jusqu'au milieu des années 2000, mais font aujourd'hui défaut. Les passagers originaires des Etats-Unis représentent 15,5 % des croisiéristes et les canadiens 8,2 %, alors que les passagers européens (principalement français) sont les plus nombreux avec 72,9 % du trafic (contre 20,1 % en 2000).

L'année 2012 est également caractérisée par une nette hausse du nombre de passagers embarquant en tête de ligne, c'est-à-dire ayant la Martinique pour point de départ et d'arrivée. Pour la première fois en 2012, la compagnie MSC Croisières a choisi Fort-de-France comme tête de ligne, alors qu'elle ne faisait jusqu'à présent que des escales ponctuelles. On dénombre 24 609 passagers embarquant en tête de ligne à Fort-de-France en 2012, contre 3 871 en 2011, à bord notamment des navires de MSC Croisières et Costa Croisières.

Nombre de croisiéristes dans la Caraïbe en 2012
(en milliers)



Source : CTO – Port autonome de Guadeloupe (pour la Guadeloupe)

La Martinique reste très peu desservie par les croisiéristes, comparativement à l'ensemble des régions de la Caraïbe. Les destinations de croisière les plus choisies restent les Bahamas et le Mexique, avec respectivement 22,7 % et 14,0 % des touristes, soit 4,4 et 2,7 millions de croisiéristes en 2012.

Section 8

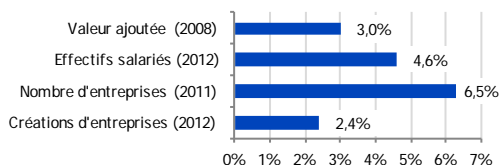
Les transports

1. Aperçu structurel

En 2008, les transports génèrent 3,0 % de la valeur ajoutée totale, soit 222,8 millions d'euros.

Le secteur emploie 4,6 % des effectifs salariés, rassemble 6,5 % des entreprises et représente 2,4 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)**



Source : INSEE

2. Le transport routier

DES EFFORTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le transport routier est très développé en Martinique et l'importante circulation de véhicules particuliers dans l'agglomération de Fort-de-France incite les pouvoirs publics à rechercher des solutions alternatives afin de fluidifier le trafic. Ainsi, le TCSP (Transport Collectif en Site Propre) devrait être opérationnel en décembre 2015 et contribuer à décongestionner progressivement les axes routiers aux alentours de Fort-de-France.

2.1 LES ROUTES ET LE TRAFIC

La Martinique est le département d'Outre-mer où la proportion de ménages possédant au moins une voiture est la plus élevée. Au 1^{er} janvier 2010, on comptait 519 véhicules particuliers et commerciaux pour 1 000 habitants contre 505 en Guadeloupe et 486 dans l'hexagone¹. Le parc automobile martiniquais comptait 205 524 voitures particulières de moins de 15 ans.

Les routes nationales, du ressort du Conseil régional, s'étendent sur environ 353 km. Les 75 routes départementales totalisent pour leur part 630 km, dont deux tiers en campagne et un tiers en agglomération, y compris la rocade de Fort-de-France (12 km).

La concentration de zones d'emploi dans la région centre et l'urbanisation autour de Fort-de-France entraînent la saturation du réseau routier en période de pointe. En 2011, on compte plus de 120 000 véhicules par jour à l'entrée de l'échangeur Dillon, 76 000 à l'entrée de l'aéroport sur la RN5 et 44 000 sur la RN1 entre Fort-de-France et Basse-Pointe.

¹ ADUAM, l'Observatoire n° 17 (09/2012) : « Quelles actions sont mises en œuvre contre l'autosolisme en Martinique ? ».

L'objectif des pouvoirs publics est de réduire les embouteillages sur l'axe autoroutier. Compte tenu du développement embryonnaire des transports publics et de l'engorgement croissant du réseau, le Conseil régional a initié dès 2003 le projet du TCSP dans l'agglomération de Fort-de-France, afin d'améliorer progressivement l'ensemble de l'offre de transports en commun. Il s'agit de la mise en service de bus roulants sur un site dédié de 13,9 km de voies entre la Pointe Simon à Fort-de-France et le Quartier Carrère au Lamentin. Le coût du projet est estimé à 332 millions d'euros. Son financement est réparti entre le Conseil régional (33 %), l'Union européenne via le FEDER (26 %), les partenaires privés (25 %), les collectivités territoriales (10 %) et l'Etat (6 %). Selon les études d'impact, le TCSP devrait permettre à 55 000 voyageurs de se déplacer chaque jour à l'horizon 2015.

2.2 LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le territoire martiniquais est desservi par près de 80 lignes interurbaines, dont environ 50 de taxis collectifs et 30 d'autocars. S'agissant du transport urbain, Fort-de-France et son agglomération bénéficient d'un réseau de 58 lignes de bus. Le réseau de la CACEM (Communauté d'Agglomération des Communes du Centre), exploité par la CFTU (Compagnie Foyalaise des Transports Urbains), est le plus fréquenté avec en moyenne 50 voyages par habitant et par an en 2011, contre 10 pour le réseau de l'Espace Sud¹. Ces résultats sont en dessous de la moyenne nationale : 59 voyages par habitant et par an pour les agglomérations de 100 à 200 000 habitants². Le TCSP devrait permettre une utilisation plus importante du transport collectif.

3. Les ports

LE PORT DE FORT-DE-FRANCE DEVIENT UN « GRAND PORT MARITIME »

La loi réformant les ports d'Outre-mer a été mise en application le 1^{er} janvier 2013. Jusqu'alors, la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) avait la charge de la gestion du port de Fort-de-France. Désormais, le port est devenu un « Grand port maritime », doté d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance. Du fait de la reprise des exportations de produits raffinés, le trafic de marchandises augmente en 2012, alors que le nombre de conteneurs échangés diminue légèrement.

3.1 L'ORGANISATION DU PORT DE FORT-DE-FRANCE

La gouvernance du port relève d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance, ainsi que d'un Conseil de développement. Les 3 membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance sur proposition du président du Directoire. Le président du Directoire est nommé par décret, après avis conforme du Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance, composé de 17 membres (4 représentants des collectivités territoriales, 4 de l'Etat, 3 du personnel et 6 personnalités qualifiées dont 3 élus de la CCIM), décide des orientations stratégiques du port et exerce le contrôle de sa gestion. Le port est également doté d'un Conseil de développement, organe consultatif composé de 20 membres répartis en 4 collèges (représentants de la place portuaire pour 30 %, représentants des personnels des entreprises portuaires pour 10 %, représentants des collectivités territoriales pour 30 % et personnalités qualifiées pour 30 %). Il est obligatoirement consulté sur la politique tarifaire et les projets stratégiques.

¹ Le réseau de l'Espace Sud a été lancé en décembre 2010.

² Moyenne effectuée par le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport).

3.2 LES INFRASTRUCTURES DU PORT DE FORT-DE-FRANCE

Le port de Fort-de-France permet le transport de marchandises, de passagers et la réparation navale¹. Il possède également des appontements spécialisés pour les hydrocarbures et les céréales. Le port est certifié ISO 9001 pour les activités de conteneurs, vrac et marchandises diverses. Il s'étend sur 2,7 km d'Est en Ouest et sur plus de 30 hectares de terre-pleins. Le site de la Pointe des Grives, d'une surface de 16 hectares, est dédié à la manutention des conteneurs. Septième port français en termes de trafic de conteneurs, sa capacité est de 250 000 Equivalents Vingt Pieds (EVP).

L'Etat a signé le projet d'extension du terminal de la Pointe des Grives en 2011, pour permettre le développement de l'activité de transbordement². Les travaux prévus d'ici la fin de l'année 2014 concernent l'extension des terre-pleins à l'Est et au Nord, ainsi que l'allongement du quai principal. Ce projet, dont le coût total est estimé à 60 millions d'euros, s'inscrit dans un contexte régional d'augmentation de la demande de transbordement, en lien avec l'ouverture du troisième jeu d'écluses du Canal de Panama. Les professionnels du secteur anticipent une hausse de la demande de transbordement de conteneurs, qui pourrait atteindre 11 millions en 2015, contre 7 millions actuellement dans la Caraïbe.

Le Comité de Suivi et Observatoire du Port (CSOP)³ a effectué en octobre 2012 un voyage d'étude sur les ports de la Caraïbe et les écluses du Canal de Panama pour évaluer les nouveaux enjeux. A la fin de l'année 2012, le CSOP a annoncé qu'il menait une réflexion sur un protocole d'accord et une charte déontologique visant à rendre le port plus flexible (ouvert 24h sur 24) en matière de transbordement.

S'agissant de la croisière, le port de Fort-de-France compte trois terminaux, que sont le quai des Tourelles et le quai des Annexes dans le secteur centre et l'appontement de la Pointe Simon sur le front de mer de Fort-de-France. Les travaux d'extension de l'appontement de la Pointe Simon ont été achevés en janvier 2013 et permettent d'accueillir des bateaux pesant plus de 100 000 tonnes.

3.3 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Le trafic de marchandises atteint 3,1 millions de tonnes en 2012 (+10,4 %, après une baisse de 12,3 % en 2011), essentiellement en raison de la reprise du trafic des liquides en vrac⁴. La Martinique a importé 699 252 tonnes de pétrole brut en 2012 et 356 282 tonnes de produits pétroliers raffinés via le port, soit respectivement +48,2 % et -4,2 %. Elle a exporté 400 208 tonnes de produits raffinés (+67,5 %). En effet, en 2011, les capacités de raffinage de la SARA avaient été réduites du fait d'arrêts techniques, entraînant une baisse des exportations au départ de la Martinique en direction des dépôts de la Guadeloupe et de la Guyane.

¹ Zone spécialisée dans la réparation navale, le bassin de radoub accueille des navires jusqu'à environ 20 000 tonnes jauge brute.

² Le transbordement est l'action de transférer des conteneurs d'un navire à plusieurs bateaux sans passer par le port.

³ Le CSOP a été créé à l'initiative de la Région, après la grève des dockers de février 2011, la compagnie CMA-CGM ayant décidé d'abandonner la desserte en transbordement de Fort-de-France sur sa ligne reliant Miami aux îles de l'Est des Caraïbes. Cette décision a sensibilisé le monde politique et économique à la nécessité d'améliorer la fiabilité du port et a été à l'origine de la création du CSOP.

⁴ Les liquides en vrac sont composés de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés.

S'agissant du trafic de conteneurs, la baisse constatée en 2012 (-2,4 %) s'explique en partie par le blocage du terminal au mois de décembre pendant plus d'une semaine.

Evolution du trafic portuaire de marchandises

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Total marchandises (tonnes), dont:	3 090 236	3 019 825	3 209 121	2 814 685	3 108 367	10,4%
-liquides en vrac (tonnes)	1 400 708	1 415 117	1 504 899	1 162 396	1 455 742	25,2%
-solides en vrac (tonnes)	284 188	211 129	200 005	201 379	208 806	3,7%
-marchandises diverses (tonnes)	1 405 340	1 393 579	1 504 217	1 450 910	1 443 819	-0,5%
Conteneurs (nombre)	146 380	142 240	150 710	147 258	143 728	-2,4%

Source : Grand Port Maritime de la Martinique

3.4 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Un service de navettes maritimes est assuré du lundi au samedi par les Vedettes Madinina, entre Fort-de-France, le bourg des Trois-Ilets, la Pointe du Bout et l'Anse Mitan. Alternative au transport routier, ces navettes ont transporté 550 600 passagers en 2012, notamment aux heures de bureau. Afin de pérenniser ce service, le Conseil général a signé en décembre 2012 une convention de service public avec la compagnie, qui devrait lui permettre d'organiser des rotations plus régulières (y compris le dimanche), d'assurer davantage de sécurité sur les pontons et d'installer une billetterie.

S'agissant du trafic régional, trois compagnies assurent des liaisons régulières avec les îles voisines (Dominique, Guadeloupe, Sainte-Lucie). L'Express des Iles et Jeans for Freedom opèrent à partir du terminal inter-îles de Fort-de-France, tandis que la compagnie West Indies opère à partir du Marin. Le trafic inter-îles à partir de Fort-de-France recule de 2,2 % en 2012 à 124 983 passagers.

Le trafic de croisiéristes est traité dans la section VII, dédiée au tourisme.

4. L'aéroport

LA SAMAC ASSURE DESORMAIS LA GESTION DE L'AEROPORT

Le contrat de concession accordé à la CCIM pour la gestion de l'aéroport a pris fin le 31 décembre 2012. L'entreprise désormais en charge de la gestion de l'aéroport est la SAMAC (Société Aéroportuaire Martinique Aimé Césaire). Elle est chargée de la gestion et de l'exploitation des installations commerciales, du contrôle et de l'entretien des équipements et de la réalisation des investissements nécessaires au maintien du potentiel aéronautique de l'aéroport.

En 2012, la fréquentation aérienne est en baisse sur tous les marchés (-3,4 % de passagers sur un an).

4.1 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

L'aéroport international Aimé Césaire dispose d'une aérogare de 28 000 m² pour une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers par an. Il comprend une piste de 3,3 km de longueur, découpée en deux bretelles gros porteurs (8 postes de stationnement), une bretelle moyens porteurs et une bretelle petits porteurs (18 postes de stationnement). L'aérogare de fret occupe une superficie de 9 400 m² pour une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes.

Enfin, la zone dédiée à l'aviation légère dispose d'une aire de stationnement de 12 125 m² pour l'accueil des avions de moins de 7 tonnes.

En 2012, 6,9 millions d'euros ont été investis dans les infrastructures aéroportuaires dont 3,9 millions d'euros consacrés à la réfection de la piste centrale. Le reste a été consacré à la poursuite des travaux dans l'aérogare et à l'aménagement des voies complémentaires pour l'accessibilité des moyens de secours.

4.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le trafic de passagers diminue en 2012 (-3,4 % sur un an, avec 1 565 981 passagers hors transit) sur tous les marchés. En effet, le trafic avec l'hexagone est en recul (-3,0 %), ainsi que le trafic avec la Guadeloupe, la Guyane (-4,5 %) et l'international (-2,5 %).

Evolution du trafic de passagers à l'aéroport Aimé Césaire

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Trafic total dont:	1 571 324	1 495 818	1 556 174	1 620 833	1 565 981	-3,4%
-trafic international	121 608	103 011	117 621	118 767	115 790	-2,5%
-trafic hexagonal	976 276	960 059	975 700	1 022 667	992 418	-3,0%
-trafic régional	473 440	432 748	462 853	479 399	457 773	-4,5%

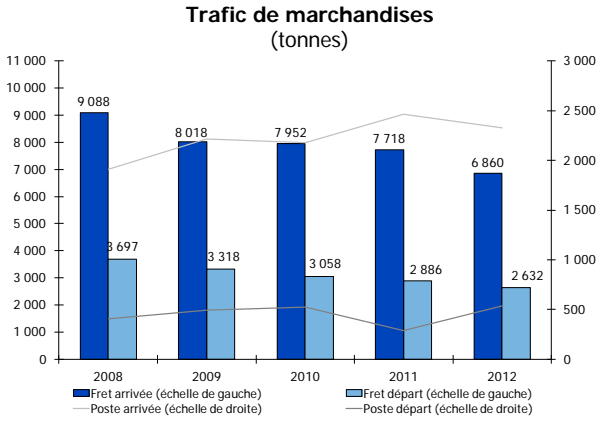
Source: SAMAC

La SAMAC attribue la baisse du trafic à la diminution de l'offre en sièges (-11,0 % sur l'année), qui a permis l'amélioration du taux de remplissage des avions (+7,0 %). C'est tout particulièrement le cas sur le régional touché par l'arrêt de l'exploitation des lignes à destination de Cayenne, Belem, Pointe-à-Pitre, Port-au-Prince, Saint-Domingue et La Havane par Air Caraïbes en septembre 2012.

En 2012, les quatre premiers transporteurs aériens que sont Air France, Air Caraïbes, Corsair et Air Antilles Express totalisent plus de 95 % du marché. L'arrivée de la compagnie *low-cost* XL Airways, en décembre 2012, avec trois vols hebdomadaires entre Fort-de-France et Paris CDG, pourrait faire évoluer les habitudes de la clientèle.

De nouvelles évolutions du paysage aérien sont en cours sur l'exercice 2013. La compagnie American Airlines assure la liaison hebdomadaire entre Miami et Fort-de-France, depuis avril 2013. De même, la compagnie Cubana de Aviacion devrait reprendre la liaison avec la Havane, auparavant assurée par Air Caraïbes, à partir de juillet 2013. Par ailleurs, la direction régionale d'Air France a annoncé la fin de la liaison Paris CDG - Fort-de-France dans le courant de l'année 2013.

4.3 LE FRET AERIEN



Source : SAMAC

En 2012, l'activité du fret aérien commercial diminue en volume (-10,5 %, à 9 492 tonnes).

Parallèlement, l'activité postale est en progression (+3,9 %, à 2 861 tonnes).

Section 9

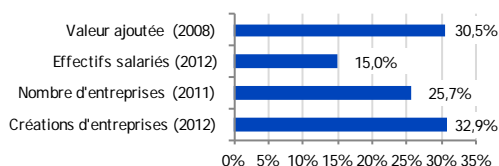
Les autres services marchands

1. Aperçu structurel

En 2008, les « autres services marchands » génèrent 30,5 % de la valeur ajoutée totale, soit 2 236,5 millions d'euros. Le secteur emploie 15,0 % des effectifs salariés, rassemble 25,7 % des entreprises et représente 32,9 % des créations d'entreprises.

Les « autres services marchands » sont composés de quatre branches principales que sont les activités immobilières (13,4 % du PIB), les activités financières et d'assurance (3,7 % du PIB), les services aux entreprises (9,5 % du PIB) et les activités liées à l'information et à la communication (3,9 % du PIB)¹.

**Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)**



Source : INSEE

¹ Les activités financières sont traitées dans le chapitre IV. Les activités immobilières et les services sont évoqués à la section 3 du chapitre IV. Les activités liées à l'information et à la communication sont détaillées dans l'édition 2011 de la monographie (pages 137 et 138).

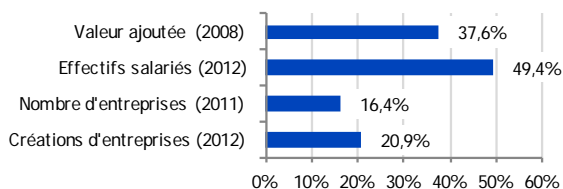
Section 10

Les services non marchands

1. Aperçu structurel

Les services non marchands comprennent la branche « éducation, santé et action sociale » et la branche « administration publique ». Ce secteur occupe un poids majeur dans l'économie, avec 37,6 % de la valeur ajoutée totale, soit 2 758,2 millions d'euros. Il emploie 49,4 % des effectifs salariés, rassemble 16,4 % des entreprises et représente 20,9 % des créations d'entreprises.

**Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)**



Source : INSEE

2. L'éducation

DES ÉLÈVES MOINS NOMBREUX MAIS QUI RÉUSSISSENT MIEUX

La tendance à la diminution du nombre d'élèves du premier et du second degré amorcée depuis plus d'une décennie s'est poursuivie en 2012, bien que plus lentement qu'en 2011 (-2,7 % contre -3,7 % en 2011). L'écart entre les taux de réussite martiniquais et français pour les diplômes nationaux diminue (5,4 points pour le baccalauréat contre 7,8 points en 2011).

En 2012, pour la quatorzième année consécutive, le nombre d'élèves recule à la Martinique (-2 345 élèves) pour s'établir à 84 063 (41 905 dans le premier degré et 42 158 dans le second degré, établissements publics et privés confondus). Cette évolution pourrait s'expliquer notamment par la tendance au vieillissement de la population, alors que la population totale stagne.

Le projet académique 2010-2013, approuvé en conseil de l'Éducation nationale, cible pour la Martinique le niveau des performances nationales d'ici fin 2013, à travers la maîtrise du socle commun des connaissances et la généralisation du programme PARLER (Parler, Apprendre, Réfléchir, Lire Ensemble pour Réussir), mais aussi à travers l'ouverture d'une école de la deuxième chance et le renforcement des partenariats internationaux.

2.1 LE PREMIER ET LE SECOND DEGRÉ

L'Académie de la Martinique compte 335 établissements scolaires publics et privés, dont 253 pour le premier degré et 82 pour le second degré.

Panorama de l'enseignement primaire et secondaire à la Martinique à la rentrée 2012

	1er degré			2nd degré		
	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants*	Nombre d'élèves
Etablissements publics	238	2 794	38 530	66	4 555	37 521
Etablissements privés	15	221	3 375	16	406	4 637
TOTAL	253	3015	41 905	82	4 961	42 158

* dont 3 226 titulaires et 1 329 non titulaires

Source : Académie de la Martinique

Dans le premier degré public, le nombre d'élèves par classe est de 21,4 (contre 25,2 dans le privé). Il est de 24,1 au collège (28,5 dans le privé), de 29,5 pour les classes de seconde générale (26,1 dans le privé) et de 16,0 pour les classes de seconde technologique. Parmi les élèves du second degré, 54,6 % sont inscrits au collège, 29,5 % au lycée et 15,9 % au lycée professionnel.

Selon l'Académie de Martinique, le taux de réussite au diplôme national du Brevet pour la session de juin 2012 s'établit à 77,6 % (contre 84,5 % pour la France entière). Le taux de réussite au diplôme du Baccalauréat s'élève à 79,2 % (contre 84,6 %). L'écart entre les taux de réussite martiniquais et français est orienté à la baisse. Il est de 5,4 points en 2012 pour le Baccalauréat et de 6,9 points pour le Brevet.

Taux de réussite (%)

	Session Juin 2009			Session Juin 2010			Session Juin 2011			Session Juin 2012		
	Mart.	France	Ecart	Mart.	France	Ecart	Mart.	France	Ecart	Mart.	France	Ecart
Baccalauréat (toutes séries)	78,3	86,0	7,7	79,1	85,5	6,4	77,8	85,6	7,8	79,2	84,6	5,4
Brevet	75,2	83,5	8,3	78,1	84,5	6,4	75,3	83,3	8,0	77,6	84,5	6,9

Source : Académie de la Martinique

2.2 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) est implantée en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. En Martinique, le campus de Schoelcher regroupe quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR) : les UFR de droit, de lettres, de sciences humaines (y compris économie), ainsi que le Département Scientifique Inter-facultés. Le pôle martiniquais propose également une formation de première année de médecine¹.

Le début de l'année 2013 a été marqué par deux événements importants. Le 1^{er} janvier 2013, l'Université est passée au régime des responsabilités et compétences élargies et s'est ainsi vue attribuer une plus grande autonomie budgétaire et de nouvelles prérogatives en matière de gestion des ressources humaines². Par ailleurs, Mme Corinne Mencé-Caster a été élue 11^{ème} présidente de l'UAG par les membres du Conseil d'administration, le 25 janvier 2013.

¹ Les deuxième et troisième années s'effectuent au pôle de Guadeloupe et le reste du cursus au sein de l'Université de médecine de Bordeaux, avec laquelle l'UAG a passé une convention.

² Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (Code de l'éducation, art. 28, L. 719-12).

A la rentrée 2012, 5 032 étudiants sont inscrits sur le campus de Schoelcher (46 étudiants de plus qu'en 2011). Ils sont encadrés par 221 enseignants (dont 54 contractuels). Par ailleurs, trois instituts proposent une quinzaine de formations : l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), l'Institut de Préparation aux Administrations Générales (IPAG) et l'Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC).

La CCIM¹ gère l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) de la Martinique, membre du réseau national des EGC, ainsi que le Centre de Formation d'Apprentis du Tertiaire.

3. La santé

LES ORGANISMES DE SOINS S'ORGANISENT FACE AU VIELLISSEMENT DE LA POPULATION

Selon les estimations de l'INSEE, la Martinique deviendra le deuxième département le plus vieux de France en 2040, ce qui implique que l'offre de soin se développe pour faire face aux nouveaux besoins de la population.

L'année 2012 a été marquée par la poursuite du chantier de réorganisation hospitalière et a abouti le 1^{er} janvier 2013 à la création du grand Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM), résultat de la fusion des trois établissements de Fort-de-France, du Lamentin et de La Trinité.

3.1 LES INFRASTRUCTURES

La Martinique dispose de 9 établissements publics de santé² et de 3 établissements privés³ affichant des taux d'équipement comparables à ceux de la métropole ou de la zone Antilles-Guyane pour les lits de court séjour en médecine, chirurgie et gynécologie. En revanche, la Martinique et l'ensemble de la zone Antilles-Guyane accusent un retard important pour l'accueil des personnes âgées et handicapées. Ainsi, on compte 41,1 lits médicalisés pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en Martinique contre 97,9 en métropole. Les personnes handicapées sont également mieux prises en charge en métropole puisqu'il existe 4 structures d'accueil pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans en métropole contre 1,2 en Martinique.

Dans le cadre de la politique nationale d'accueil et de soin pour les personnes âgées et handicapées, la Martinique bénéficie d'un plan de rattrapage médico-social 2009-2013 dont le budget s'établit à 5 millions d'euros. Le plan vise à créer 1 000 places supplémentaires pour les personnes âgées et 750 pour les personnes handicapées dans les établissements de soin martiniquais d'ici la fin 2013. Au 1^{er} janvier 2012, 477 des 750 places réservées aux personnes handicapées et 328 des 1 000 places pour les personnes âgées avaient été financées et installées.

¹ Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique.

² CHUM, CH du Carbet/Saint-Pierre, CH de Saint-Esprit, CH du Marin, CH de Colson (Fort-de-France), CH des Trois-Îlets, CH de Saint-Joseph, CH du François et CH du Lorrain.

³ Clinique Sainte-Marie (Schœlcher), Centre de convalescence La Valériane (La Trinité), Clinique Saint-Paul (Fort-de-France).

Le secteur hospitalier comprend trois projets d'investissements principaux en 2012 :

- La construction du plateau technique du CHUM, validée par le ministère de la santé en février 2010 pour un montant total de 169,0 millions d'euros. Son financement est constitué de plusieurs subventions directes pour un total de 144,5 millions d'euros (contribution de l'Etat de 36,0 millions d'euros et prêts bonifiés de 53,0 millions dans le cadre du Plan « hôpital 2012 », subvention européenne de 34,6 millions d'euros au titre des fonds structurels des régions ultrapériphériques, apport du Conseil régional de 16,9 millions d'euros) et de plusieurs emprunts d'un montant total de 24,5 millions d'euros. Devant la gravité de la situation financière du CHUM, le ministère de la santé envisage de modifier l'accompagnement de ce projet en privilégiant les subventions directes. En 2012, les travaux de libération de l'espace du futur plateau technique ont été achevés. Les travaux du plateau technique, confiés à SOGEA, ont débuté début 2013 et devraient s'achever en 2016.

- Le projet de reconstruction de l'hôpital de Saint-Joseph, validé en 2012 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour un total de 12,0 millions d'euros. Il devrait accueillir 60 lits pour une surface de 3 500 m². L'hôpital a lancé la procédure d'appel d'offre qui devrait aboutir courant 2013.

- Le confortement de la tour d'hospitalisation du centre Louis Domergue de La Trinité, achevé en septembre 2012. L'opération de 1,7 million d'euros a consisté à renforcer les quatre premiers étages de la tour.

Nombre de lits pour 1 000 habitants en 2011

	Martinique	DFA	Métropole
Court séjour			
Médecine	2,3	2,3	2,2
Chirurgie	1,3	1,0	1,6
Gynécologie obstétrique (pour 1000 femmes de 15 ans et plus)	1,1	1,4	0,8
Moyen séjour			
Equipement global	1,5	1,3	1,7
Psychiatrie			
Psychiatrie infanto-juvénile (pour 1000 enfants de 0 à 16 ans)	0,3	0,5	1,0
Psychiatrie générale (pour 1000 hbts de plus de 16 ans)	1,4	1,3	1,3
Accueil des personnes âgées (pour 1000 hbts de 75 ans et plus)			
Structures d'hébergement	53,0	47,8	127,6
Services de soins à domicile	15,1	22,2	19,6
Lits médicalisés	41,1	35,9	97,9
Accueil des adultes handicapés (pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)			
Structures d'hébergement (tout hébergement)	1,2	1,3	4,0
Maisons d'accueil spécialisées	0,6	0,6	0,7
Foyers de vie	0,3	0,5	1,4
Etablissements et services d'aide par le travail	2,2	2,1	3,4
Foyers d'accueil médicalisés	0,3	0,2	0,6
Aide sociale à l'enfance			
Lits pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	4,6	3,1	4,5
Réadaptation sociale (pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)			
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale	0,4	0,5	1,6

Sources : ARS, STATISS

3.2 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Bien que globalement supérieure à la moyenne de la zone Antilles-Guyane, le nombre de praticiens libéraux pour 100 000 habitants est inférieur à celui de l'hexagone, à l'exception du nombre d'infirmiers (densité de 275 pour 100 000 habitants en Martinique, contre 124 en métropole) et des masseurs kinésithérapeutes (densité de 89 pour 100 000 habitants en Martinique, contre 87 en métropole).

Densité des professionnels de santé libéraux en 2011 (pour 100 000 habitants)

	Martinique	DFA	Métropole*
Médecins généralistes	83	81	109
Médecins spécialistes	48	51	100
Chirurgiens-dentistes	44	42	59
Infirmiers	275	243	124
Masseurs-kinésithérapeutes	89	81	87
Pédicures-podologues	12	11	18
Orthophonistes	17	18	25

* Données au 01/01/2010

Sources : ARS, STATISS

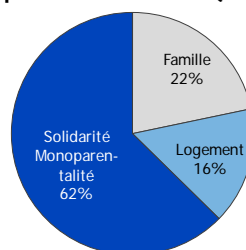
3.3 LES DÉPENSES DE SANTÉ

En Martinique, la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) compte 11 centres et antennes. En 2012, le montant total des dépenses de santé s'élève à 1 313 millions d'euros, en hausse de 9,1 % par rapport à 2011 (1 203 millions d'euros). Dans le détail, les dépenses liées à la maladie, qui représentent 92,1 % du total, ont augmenté de 9,9 %. Les dépenses de maternité et d'accident de travail, qui représentent respectivement 4,3 % et 1,7 % du total, sont en progression de 1,8 % pour les premières et de 12,8 % pour les secondes.

4. L'action sociale

En 2012, le montant des prestations versées par la CAF, tant légales¹ qu'au titre de l'action sociale, s'élève à 645 millions d'euros, en hausse de 2,5 %. Parallèlement, à 94 036, le nombre de bénéficiaires est en léger repli (-0,7 %)², avec une forte majorité bénéficiant de prestations liées à la monoparentalité ou à la solidarité.

Répartition des prestations versées par la CAF en 2012 (%)



Source : CAF de la Martinique

¹ Les prestations légales comprennent le RSA, mais excluent les primes exceptionnelles.

² Le nombre total de bénéficiaires ne correspond pas à la somme des bénéficiaires par prestation, un même allocataire pouvant recevoir plusieurs prestations complémentaires.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le dispositif de **médiation du crédit**, conçu en octobre 2008 dans le cadre du plan national de soutien aux PME, a été reconduit jusqu'à fin 2014. Dans chaque département et collectivité d'outre-mer, le directeur de l'IEDOM est médiateur du crédit. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement. En janvier 2012, le médiateur national du crédit s'est rendu en Martinique afin de faire le point de l'activité et rencontrer des entreprises en difficulté. Si cette visite a permis de donner un certain regain à la médiation en début d'année, le mécanisme semble globalement s'essouffler et le nombre total de demandes déposées en 2012 est inférieur à une trentaine.

Depuis octobre 2009, l'**observatoire des tarifs bancaires** aux particuliers suit semestriellement l'évolution des services bancaires les plus utilisés. Il ressort de l'observatoire d'octobre 2012 que la moitié des tarifs sont inférieurs ou égaux à ceux constatés dans l'hexagone, une particularité de la Martinique restant l'existence de frais de tenue de compte.

1.2 LES EVEVEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment de capitaux :

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.** Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
- l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;

- une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
- une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
- de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements

Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

- **Supervision bancaire européenne.** Le 15 mai 2012, les ministres européens des finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III. Le Comité de Bâle a également publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III. Enfin le 7 janvier 2013, il a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonnait entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2019

Par ailleurs, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20 % du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelques 6 000 que compte la zone euro) soient concernées.

- **Programme de soutien des marchés des obligations d'État.** Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France.** Le rapport de MM. Pauget et Constans sur « L'avenir des moyens de paiement en France », commandé en mars 2011 par le ministère de l'économie, émet 20 propositions articulées autour de 6 axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- mobiliser la sphère publique ;
- définir et réaliser une ambition nationale.

- **Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change).** Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1^{er} septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1^{er} septembre 2012.

- **Amélioration de la protection des consommateurs.** Le décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits, pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auxquels ils appartiennent pratiquent en France hexagonale.

Autres événements :

- **SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros).** Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1^{er} février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télévirement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1^{er} février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1^{er} février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1^{er} février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.

- **Création d'un Observatoire de l'épargne.** L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

- **Échanges des derniers billets en francs.** Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.

- **Annnonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros.** Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros mis en circulation en mai 2013.

- **Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.** La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non. Ceux-ci se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- les banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

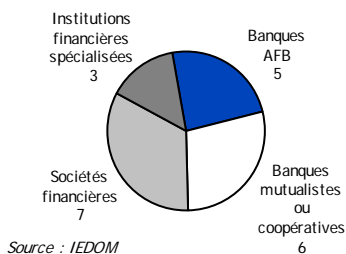
Le nouveau Système Unifié de Reporting Financier (SURFI) a entraîné une redéfinition¹ du périmètre des établissements de crédit installés localement (ECIL).

Afin de mieux appréhender l'activité « outre-mer » d'établissements de crédit exerçant depuis la Métropole, la CASDEN-BP (banque coopérative des personnels de l'Education Nationale, de la Culture et de la Recherche), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'Agence Française de Développement (AFD) sont intégrées au périmètre des ECIL depuis 2010.

En 2012, le panorama bancaire des établissements de crédit installés localement (ECIL) n'a pas évolué. Ces derniers demeurent au nombre de 21.

Des établissements non installés localement (ECNIL) interviennent également dans le département, essentiellement à partir de l'hexagone, et financent plus particulièrement les entreprises et les collectivités locales.

Etablissements de crédit locaux



2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

La concentration du marché est mesurée à travers la comparaison des parts de marché par type de dépôt² ou de crédit³ des trois principaux établissements de crédit locaux à celle des trois établissements les plus petits et ceux situés entre ces deux catégories.

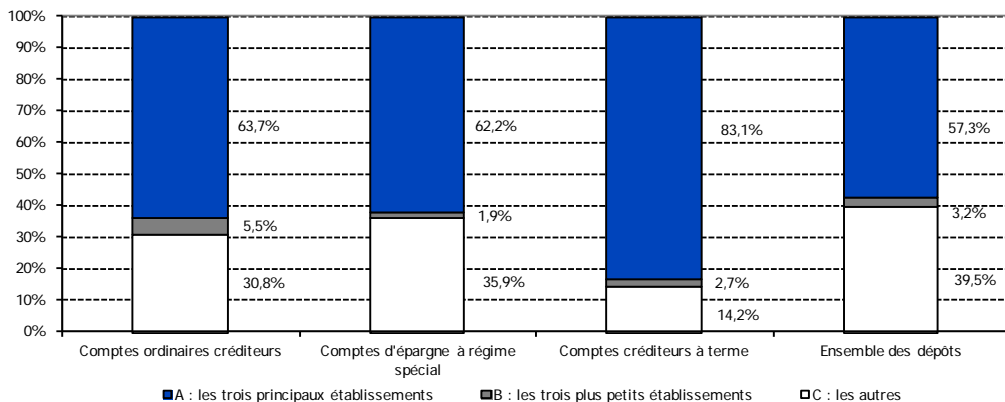
La répartition de la collecte de dépôts demeure globalement stable sur l'exercice 2012 même si la part de marché cumulée des trois principaux acteurs de la place martiniquaise s'accroît légèrement à 57,3 % contre 56,6 % en 2011 (+0,7 point).

¹ Est ainsi considéré comme ECIL tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement.

² Les dépôts de la place comprennent ceux collectés par les banques AFB et par les banques mutualistes.

³ Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes, les sociétés financières et les IFS.

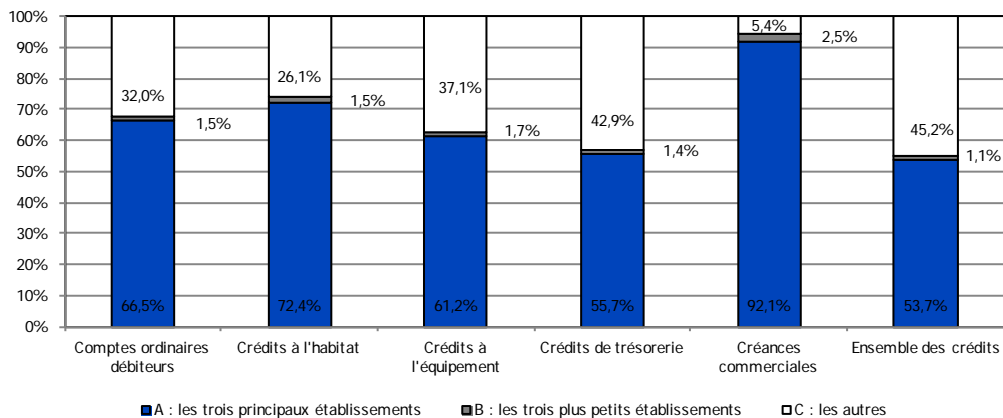
Concentration par catégorie de dépôts



Source : IEDOM

La répartition de la distribution des crédits est également stable en 2012. Les trois premiers établissements de la place totalisent 53,7 % de l'encours total de crédits (pourcentage identique à celui de 2011). Par catégorie de crédits, les trois principaux établissements perdent des positions s'agissant des comptes ordinaires débiteurs (-6,6 points à 66,5 %) et des crédits de trésorerie (-1,6 point à 55,7 %). Leur positionnement se renforce en revanche pour les créances commerciales (+2,1 points à 92,1 %), ainsi que pour les crédits à l'habitat et les crédits à l'équipement (respectivement +0,4 point à 72,4 % et +1,8 point à 61,2 %).

Concentration par catégorie de crédits



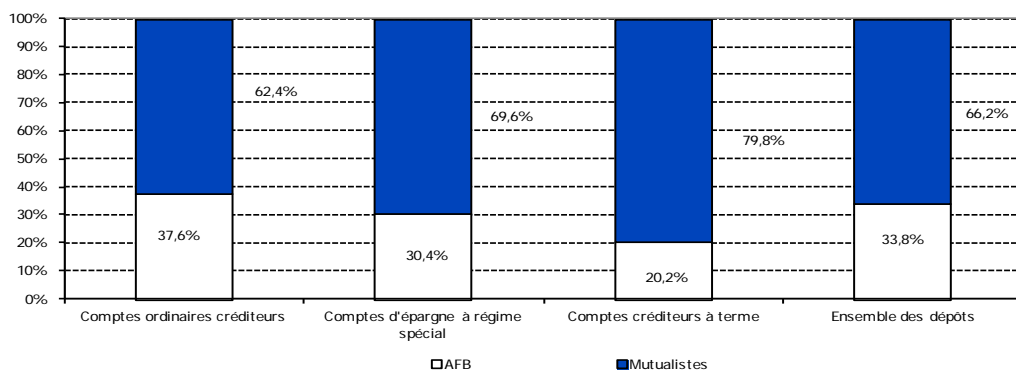
Source : IEDOM

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

A fin décembre 2012, les banques mutualistes et coopératives détiennent 66,2 % des dépôts de la clientèle (+0,7 point), au détriment des banques AFB dont la part décroît dans les mêmes proportions à 33,8 % du total.

S'agissant des dépôts, les banques mutualistes améliorent leurs positions pour les comptes ordinaires créditeurs (+1,2 point à 62,4 %), ainsi que pour les comptes créditeurs à terme (+3,0 points à 79,8 %), mais ces positions sont stables pour les comptes d'épargne à régime spécial (69,6 %).

Parts de marché par catégorie de dépôt

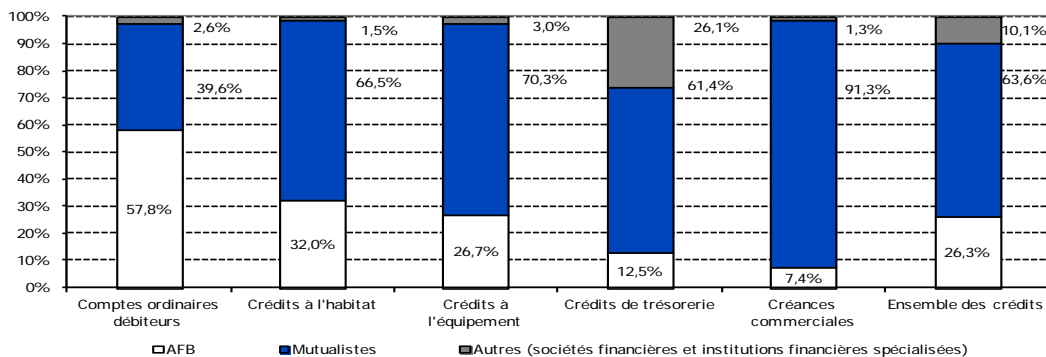


Source : IEDOM

Pour les crédits, le marché est toujours majoritairement détenu par les banques mutualistes et coopératives (+1,7 point à 63,6 %). Ces établissements regagnent des positions pour toutes les catégories de crédit. En revanche, à l'exception du segment des crédits de trésorerie, stable par rapport à 2011, les banques AFB perdent du terrain avec 26,3 % des parts de marché (-0,7 point).

Le poids du réseau mutualiste et coopératif dans le financement du secteur de l'habitat augmente modestement (+0,7 point à 66,5 %), alors que les comptes ordinaires débiteurs, les crédits à l'équipement, les créances commerciales, ainsi que les crédits de trésorerie sont en forte progression (respectivement +4,5 points à 39,6 %, +3,0 points à 70,3 %, +5,7 points à 91,3 % et +3,0 points à 61,4 %). Parallèlement, le poids des autres établissements (sociétés financières et institutions financières spécialisées) diminue de 1,0 point à 10,1 %.

Parts de marché par catégorie de crédit



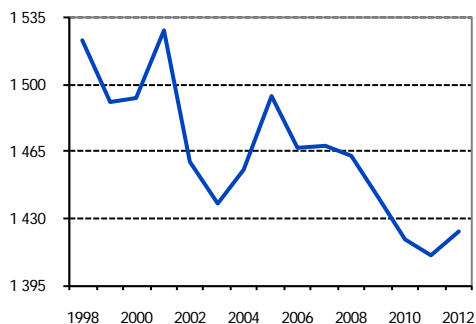
Source : IEDOM

2.4 LES EFFECTIFS

A fin 2012, les effectifs équivalent temps plein employés par les ECIL (hors La Banque Postale) s'élèvent à 1 423 agents, en hausse de 0,9 % par rapport à 2011.

Les effectifs des banques AFB progressent de 1,0 % et ceux des banques mutualistes et des sociétés financières de 0,8 %.

Effectif des établissements locaux



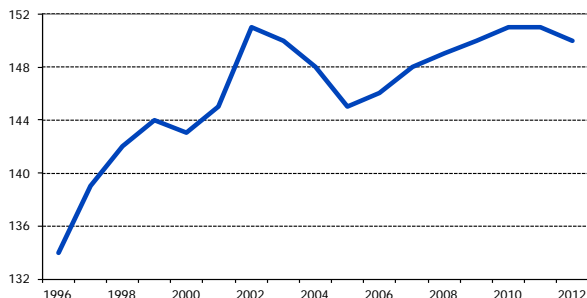
Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Faisant suite à la fermeture d'une agence bancaire du réseau AFB en 2012, la Martinique compte, en fin d'année, 150 guichets permanents (-1 unité). Les banques AFB et les banques mutualistes détiennent à parité la totalité des guichets.

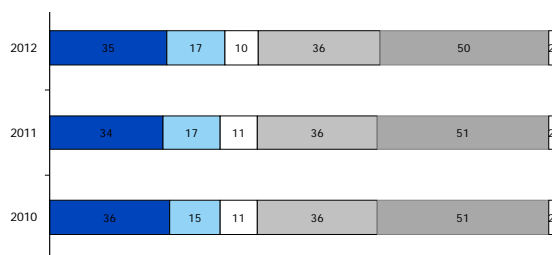
Nombre de guichets bancaires permanents



Source : IEDOM

Guichets bancaires permanents par zone géographique

■ Fort-de-France ■ Lamentin □ Schoelcher □ Nord de l'île ■ Sud de l'île □ Saint-Joseph



Source : IEDOM

Les communes qui composent l'agglomération du centre de la Martinique (Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher et Saint-Joseph) regroupent 64 des 150 guichets recensés (soit respectivement 23,3 %, 11,3 %, 6,7 % et 1,3 % de l'ensemble).

Le Sud de l'île, plus touristique, dispose d'un nombre de guichets bancaires permanents supérieur aux communes du Nord (50 contre 36).

Nombre de guichets bancaires permanents

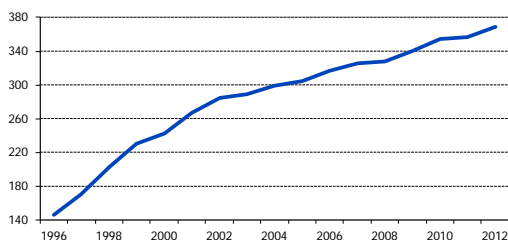
	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2012-2011
Guichets bancaires	149	150	151	151	150	-0,7%
dont banques AFB	76	75	76	76	75	-1,3%
dont banques mutualistes ou coopératives	73	75	75	75	75	0,0%

Source : IEDOM

Avec la mise en place de 12 nouveaux automates bancaires (DAB-GAB) en 2012, la Martinique compte 369 DAB-GAB. Le réseau AFB accroît ses implantations de 16 unités, tandis que celui des banques mutualistes réduit les siennes de 4 unités.

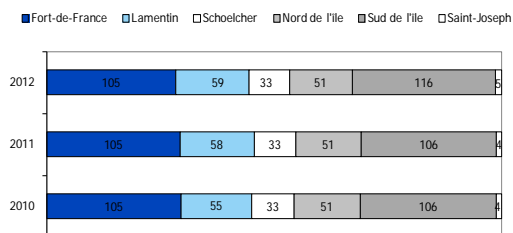
Ainsi, le positionnement des banques mutualistes sur le marché des GAB-DAB est en repli avec 63,1 % des implantations existantes (66,4 % en 2011, soit -3,3 points).

Nombre d'automates bancaires



Source : IEDOM

Nombre de GAB-DAB par zone géographique



Source : IEDOM

Le centre de la Martinique concentre 54,7 % des guichets automatiques (-1,3 point), dont 28,4 % pour Fort-de-France (-1,0 point).

Le réseau de guichets automatiques du Sud de l'île se renforce et représente 31,4 % des GAB-DAB (+1,7 point), alors que celui du Nord concentre 13,8 % du total (-0,5 point).

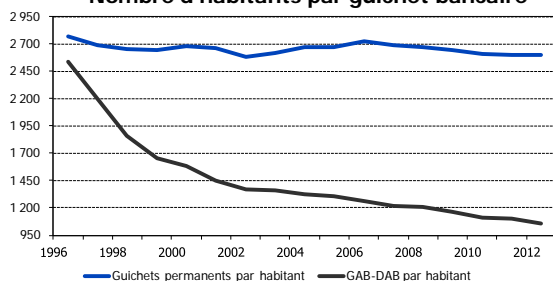
Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2012-2011
Guichets et distributeurs automatiques	328	340	354	357	369	3,4%
dont banques AFB	107	113	118	120	136	13,3%
dont banques mutualistes ou coopératives	221	227	236	237	233	-1,7%

Source : IEDOM

En 2012, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents est relativement stable. L'île compte un guichet pour 2 602 habitants (contre un pour 2 599 en 2011). Par comparaison, ce ratio s'établit à un guichet pour 2 586 habitants en Guadeloupe, un pour 5 569 habitants en Guyane, un pour 3 535 habitants à La Réunion, et un pour 1 653 habitants dans l'hexagone¹.

Nombre d'habitants par guichet bancaire



Source : IEDOM

Le taux d'équipement en GAB-DAB continue de progresser en 2012. La Martinique compte désormais un automate bancaire pour 1 058 habitants (un pour 1 099 en 2011). Comparativement, la Guyane compte un guichet automatique pour 1 885 habitants, la Guadeloupe un pour 1 049, La Réunion un pour 1 425, et l'hexagone un pour 1 085 habitants.

¹ Chiffres 2011.

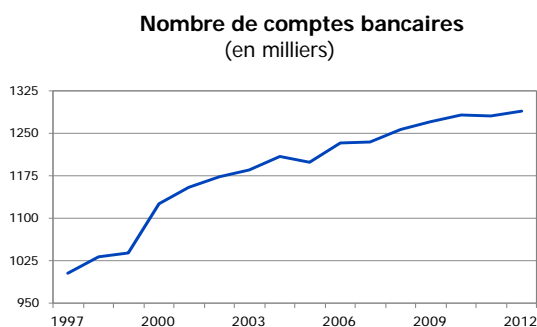
Taux d'équipement en guichets bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2012-2011
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 669	2 643	2 610	2 599	2 602	0,1%
Nombre d'habitants par GAB-DAB	1 212	1 166	1 113	1 099	1 058	-3,7%

Source : IEDOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

En 2012, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 290 549 comptes bancaires, soit 0,8 % de plus qu'en 2011 (1 279 774). La progression des comptes de dépôts à vue est régulier, même si leur poids dans le total se stabilise (34,7 %). Ramené à la population, le nombre de comptes de dépôts à vue progresse de 0,9 % à 1,1 compte par habitant.



Source : IEDOM

Après une diminution de 1,4 % en 2011, les comptes sur livrets sont en augmentation en 2012 (+0,5 %). Dans le même temps, le nombre de livrets A et bleus poursuit sa progression (+2,0 % contre +1,3 % en 2011, +0,7 point), alors que les livrets ordinaires et les livrets jeunes baissent (respectivement de 1,6 % et de 6,4 %). Les livrets A confortent leur position dans le total du nombre de comptes bancaires (29,1 %, +0,3 point) et les livrets bleus sont stables (3,5 % du total). Le segment de l'épargne-logement est également orienté à la hausse, les comptes et les plans progressant respectivement de 1,3 % et 2,0 % (+0,8 point et +1,5 point), contrairement à l'épargne populaire dont le nombre de comptes diminue de 9,0 %. Pour sa part, le nombre de comptes à terme s'accroît de 7,0 % (+13,6 % en 2011).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

	2008	2009	2010	2011	2012	Structure 2012	Var. 2012/2011
Comptes de dépôt à vue	438 206	440 629	441 277	444 505	447 247	34,7%	0,6%
Comptes sur livrets	703 812	717 237	710 430	700 329	703 996	54,6%	0,5%
dont livrets A et bleus	365 710	388 832	407 434	412 694	421 072	32,6%	2,0%
dont livrets ordinaires	139 494	138 452	134 282	130 077	128 024	9,9%	-1,6%
Autres comptes à régime spécial	4 730	5 160	22 094	22 223	23 684	1,8%	6,6%
Epargne logement	79 123	79 592	81 520	81 626	83 076	6,4%	1,8%
dont comptes d'épargne logement	30 257	30 164	29 807	29 662	30 048	2,3%	1,3%
dont plans d'épargne logement	48 866	49 428	51 713	51 964	53 028	4,1%	2,0%
Plans d'épargne populaire	5 755	5 233	4 637	4 049	3 683	0,3%	-9,0%
Comptes de dépôts à terme	24 651	22 314	23 484	26 680	28 536	2,2%	7,0%
Bons de caisse et bons d'épargne	32	32	32	354	327	0,0%	-7,6%
Certificats de dépôts	13	12	9	8	0	0,0%	n s
Total	1 256 322	1 270 209	1 283 483	1 279 774	1 290 549	100,0%	0,8%

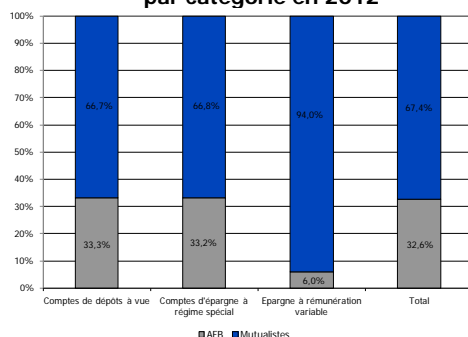
Source : IEDOM

Le positionnement des banques mutualistes en matière de détention de comptes bancaires est stable en 2012 à 67,4 % (+0,1 point).

Le réseau mutualiste améliore ses positions sur le segment de l'épargne à rémunération variable à 94,0 %, (+0,7 point). En revanche, sa part de marché demeure inchangée sur les comptes de dépôts à vue et des comptes d'épargne à régime spécial (respectivement 66,7 % et 66,8 %).

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires atteint globalement 315 pour 100 habitants (+1,0 % sur un an). Pour les comptes de dépôts à vue, le rapport est de 114 pour 100 habitants (+0,9 %). Ce ratio s'établit à 180 pour 100 habitants pour les comptes sur livrets¹ (+1,1 %) et à 21 pour 100 habitants, pour les comptes et plans d'épargne-logement (+0,0 %).

Répartition des comptes bancaires par catégorie en 2012



Source : IEDOM

Nombre de comptes bancaires pour 100 habitants

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Tous types de comptes confondus	307	312	313	312	315	1,0%
Comptes de dépôts à vue	110	111	112	113	114	0,9%
Comptes sur livrets	177	181	180	178	180	1,1%
Comptes et plans d'épargne-logement	20	20	21	21	21	0,0%

Source : IEDOM

L'encours moyen des comptes ordinaires créditeurs atteint 4 504 euros contre 1 815 euros pour les comptes sur livrets et 7 957 euros pour les comptes et plans d'épargne-logement.

L'encours moyen des dépôts à vue est en légère progression (+0,8 %), alors que celui des comptes sur livrets est en hausse sensible (+5,2 %), en lien avec le relèvement du plafond du livret A et du livret de développement durable. Par ailleurs, l'encours moyen des comptes et plans d'épargne-logement se contracte (-1,4 %).

Evolution de l'encours moyen (en euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2012-2011
Comptes de dépôt à vue	4 080	4 317	4 500	4 467	4 504	0,8%
Comptes sur livrets	1 642	1 619	1 656	1 725	1 815	5,2%
Comptes et plans d'épargne-logement	8 186	8 145	8 047	8 067	7 957	-1,4%
Total comptes	13 908	14 081	14 203	14 259	14 276	0,1%

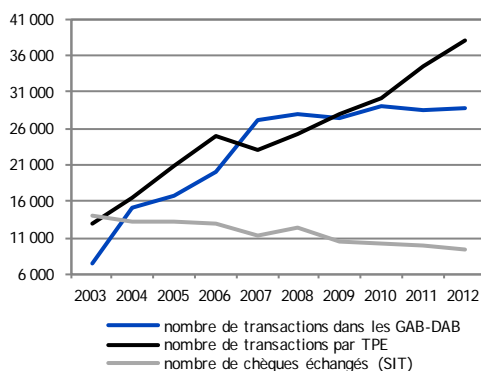
Source : IEDOM

¹ Les comptes sur livrets regroupent les livrets ordinaires, les livrets A et bleus, les livrets jeunes, les livrets d'épargne populaire et les livrets de développement durable.

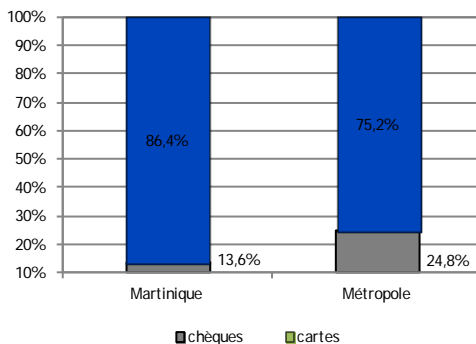
4. Les moyens de paiement

L'évolution de l'utilisation des différents moyens de paiement à la Martinique fait ressortir une diffusion en constante augmentation des cartes bancaires, au détriment du chèque, longtemps élément dominant des échanges, mais dont l'utilisation diminue rapidement. Entre 2003 et 2012, le nombre de transactions par GAB-DAB et par TPE progresse respectivement de 7 à 29 millions (+414,3 %) et de 13 à 38 millions (+292,3 %), alors que le nombre de chèques échangés fléchit de 14 à 9 millions (-35,7 %). Le nombre de transactions par chèque rapporté aux règlements par cartes bancaires ne représente ainsi que 13,6 % des paiements, contre encore près de 25 % en France métropolitaine.

Moyens de paiement



Chèques et cartes bancaires



Source : IEDOM

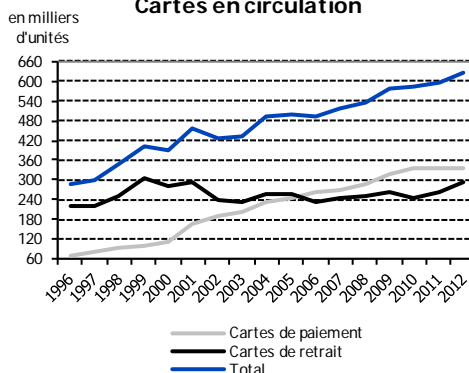
4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation en Martinique à fin 2012 atteint 624 354 unités, soit une augmentation de 5,1 % sur un an.

Cette progression provient d'un nouvel accroissement du nombre de cartes de retrait (+11,8 % après +6,0 % en 2011), alors que le nombre de cartes de paiement délivrées est stable (+0,0 % en 2012 après -1,0 % en 2011).

Le nombre de cartes bancaires pour 100 habitants s'établit ainsi à 90 contre 91 en 2011¹.

Cartes en circulation



Source : IEDOM

¹ Le nombre de cartes retenu pour le calcul du ratio s'entend hors nombre de cartes de retrait d'espèces uniquement dans la banque émettrice.

Nombre de cartes bancaires par type et par habitant					Var.	
	2009	2010	2011	2012	Part	12/11
Nombre de cartes bancaires	578 450	582 625	593 845	624 354	100%	5,1%
- Cartes de retrait	264 270	244 817	259 583	290 233	44%	11,8%
- Cartes de paiement	314 180	337 808	334 262	334 121	56%	0,0%
dont cartes de prestige	11 496	15 701	17 648	19 737	3%	11,8%
Nombre de cartes/ 100 hab.	87	92	91	90		-1,1%

Source : IEDOM

En 2012, les banques AFB distancent les banques mutualistes en termes d'émission de cartes bancaires avec un gain de part de marché de +2,1 points pour 52,0 % des émissions. La part des banques AFB s'accroît pour les cartes de retrait (+3,5 points à 75,5 %), tandis que les banques mutualistes renforcent leur position sur le segment des cartes de paiement (+1,3 point à 68,4 %).

Près de 29 millions de retraits par cartes ont été opérés dans les DAB-GAB du département (+1,2 % sur un an), pour un montant de transaction moyen de 60 euros (59 euros l'année précédente).

Au 31 décembre 2012, on recense 9 849 terminaux de paiement électronique installés chez les commerçants, soit une progression de 7,6 % sur un an. Le nombre de transactions de paiement (38,2 millions) s'inscrit également en hausse, de 10,7 %, pour un chiffre d'affaires total de 1,8 milliard d'euros (+9,5 %). Le volume de facturation moyen par terminal s'établit ainsi à 188 000 euros (+1,6 %) avec une moyenne par transaction de 48 euros (-2,0 % par rapport à 2011).

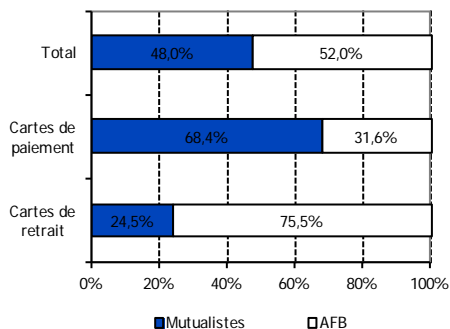
4.2 LES CHEQUES

Les chèques sont échangés, soit entre les différents établissements, par l'intermédiaire du Système interbancaire de télécompensation (SIT), soit au sein de chacun des établissements concernés.

En 2012, 9,4 millions de chèques ont été échangés entre établissements de crédit dans le département, soit une diminution de 5,0 % sur un an.

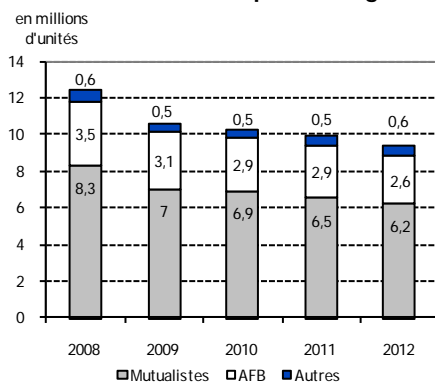
Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives ont présenté 6,2 millions de chèques au SIT, soit 65,9 % du total. De leur côté, les banques AFB en ont échangé 2,6 millions. Le solde (0,6 million) correspond aux chèques de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi qu'à ceux traités par l'IEDOM pour le compte du Trésor Public.

Emission de cartes bancaires



Source : IEDOM

Nombre de chèques échangés



Sources : Siedag et Banque Postale

5. L'activité des fonds de garantie

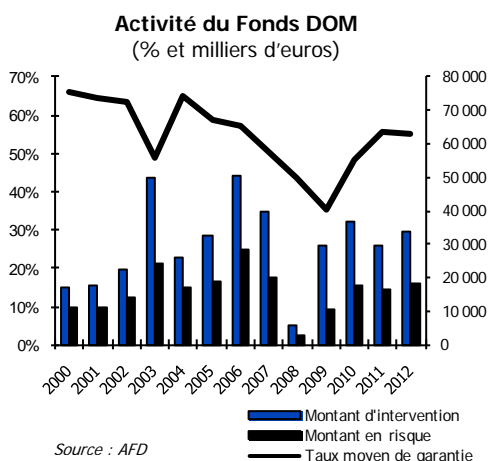
5.1 LE FONDS DOM

Géré dans le cadre d'un partenariat réunissant Oséo Garantie (anciennement Sofaris) et l'Agence française de développement, le dispositif Fonds DOM a pour objet de favoriser le développement économique et social en facilitant l'accès des PME et TPE au financement bancaire. Abondé par des ressources de l'Etat et de l'Union européenne, le Fonds DOM intervient en garantie de concours octroyés par les établissements de crédit. Tous les secteurs économiques sont éligibles au dispositif à l'exception de la promotion immobilière, de l'intermédiation financière et de l'agriculture, hors création ou diversification d'activité.

Après un arrêt en mars 2008, pour insuffisance de ressources, l'activité du Fonds DOM a repris début 2009.

En 2012, le Fonds DOM a approuvé 138 opérations (167 en 2011) pour un encours de crédits de 33,7 millions d'euros, garanti à hauteur de 18,5 millions d'euros (29,5 millions d'euros d'engagement et 16,4 millions d'euros de garantie en 2011).

Le risque couvert par le Fonds DOM progresse de 12,8 % en 2012 et le taux moyen de garantie s'établit à 54,9 % (55,7 % en 2011). Dans un contexte difficile, cette progression du risque couvert s'explique par une prise en compte d'un plus grand nombre de dossiers structurants présentant des investissements importants.



Les TPE représentent 86,0 % des dossiers approuvés en 2012 (89,8 % en 2011).

5.2 LES DISPOSITIFS DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

A partir d'octobre 2008, l'Etat a pris de nombreuses décisions afin de limiter les effets de la crise économique et financière en Martinique. Un plan de relance de l'économie a notamment été mis en place, assorti de mesures destinées à améliorer la trésorerie des entreprises, accompagner leurs investissements et faciliter leur accès au crédit. Dans le cadre de ce plan, des dispositifs spécifiques de garantie ont été mis en œuvre en 2009, pour soutenir la trésorerie des entreprises. Deux types de garanties ont été mis en place : la garantie « Lignes de crédit à court-terme confirmées » (LCCTC) et la garantie « Renforcement de la trésorerie des entreprises » (RTE), dont la durée maximale est respectivement de deux et cinq ans.

Initialement prévus pour une durée d'un an, ces dispositifs ont été reconduits en 2010, en raison de la persistance des besoins des entreprises. En 2009 et 2010, 151 opérations ont été approuvées, totalisant 21,7 millions d'euros d'engagement et 11,7 millions d'euros de garantie. Le dispositif n'a pas été reconduit en 2011 et les dernières garanties s'éteindront en 2015.

Section 2

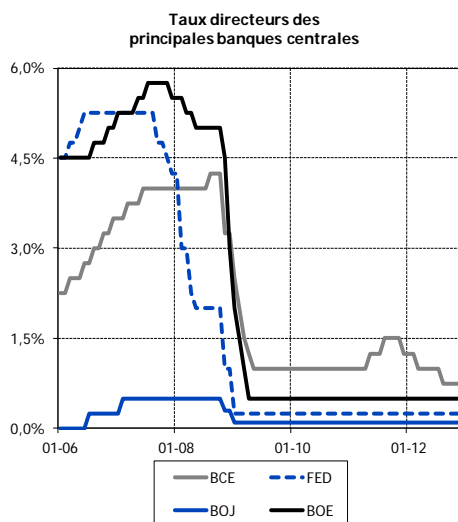
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Cependant, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

Les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes en 2012, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur, le taux des opérations principales de refinancement dit MRO, à un niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non-conventionnelles par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ».

En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dettes à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro (dénommé Outright Monetary Transactions -OMT-). Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2012. En décembre 2012, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).

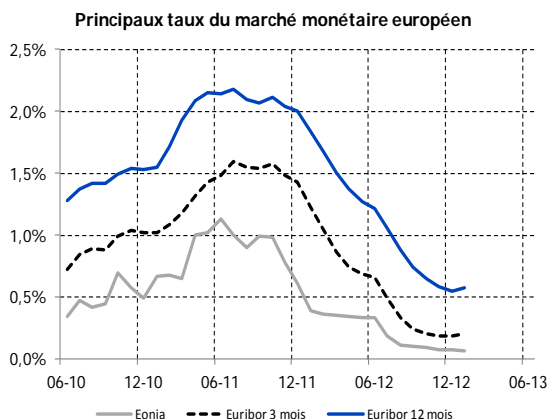
Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre 0 et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en privilégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement³. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne), résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone euro.

³ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

Après avoir stagné à des niveaux bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faibles, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013¹. L'application du mode de calcul automatique aurait du conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50 % à compter du 1^{er} février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

* hors prime de l'Etat

1.3. LES TAUX DEBITEURS

Une enquête sur le coût du crédit aux entreprises est réalisée par l'IEDOM chaque semestre en janvier et en juillet². Elle porte sur l'ensemble des crédits octroyés à l'exception des crédits aux collectivités, du crédit-bail, des prêts participatifs, des engagements par signature et des crédits bonifiés.

Le taux moyen pondéré global ressort pour la Martinique à 5,24 % en juillet 2012, contre 4,82 % en juillet 2011 (+42 points de base sur l'année). Le taux moyen des crédits à court terme s'établit à 6,49 % et celui des crédits à moyen et long termes à 4,87 %.

Taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

	Juillet 2010	Janvier 2011	Juillet 2011	Janvier 2012	Juillet 2012	Var. en points (1 an)	Var. en points (1 sem.)
Escompte	2,92%	2,14%	6,02%	6,73%	6,53%	51	-20
Découvert	10,36%	9,88%	8,53%	7,25%	6,92%	-161	-33
Autres crédits court terme	6,86%	4,64%	3,50%	6,18%	6,19%	269	1
Crédits à court terme	8,54%	6,07%	5,03%	6,59%	6,49%	146	-10
Crédits à moyen long termes	4,94%	4,09%	4,76%	4,82%	4,87%	11	5
Taux moyen pondéré global	5,97%	4,45%	4,82%	5,21%	5,24%	42	3

Source : IEDOM - Enquêtes semestrielles sur le coût du crédit

¹ Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

² Cette enquête concerne 7 banques de la place : BNPPM, BDAF, SGBA, BFCAG, CRCAMM, BRED-BP et FCMAG.

1.4. LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ».

Le taux de l'usure est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Evolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T12	2T12	3T12	4T12	1T13
Particuliers	Prêts immobiliers					
	- Prêts à taux fixe	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%	5,72%
	- Prêts à taux variable	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%	5,37%
	- Prêts relais	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%	5,79%
	Autres prêts					
	- Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 € (*)	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%	20,30%
	- Prêts personnels et autres Prêts					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%	18,95%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%	15,55%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%	11,24%
	- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou ventes à tempérament					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%	19,89%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%	16,49%
* d'un montant supérieur à 6 000 €	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%	12,19%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle					
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	9,67%	8,99%	9,01%	8,09%	8,05%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable	5,45%	5,35%	4,63%	4,09%	4,01%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe	6,29%	6,37%	6,20%	6,01%	5,61%
	- Découvert en compte	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,53%	6,49%	6,01%	5,81%	5,36%
Prof.	- Découverts en compte (**)	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Les tarifs bancaires aux particuliers

La mise en place de l'Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers a été entérinée par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'IEDOM un Observatoire des tarifs bancaires qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements ».

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les géographies constituant le périmètre d'intervention de l'IEDOM.

Il ressort de la seconde enquête semestrielle de l'Observatoire que la moitié des services bancaires les plus utilisés à la Martinique (tarifs standards) sont inférieurs ou égaux à ceux constatés pour la métropole.

Tarifs moyens relevés en Martinique¹ en octobre 2012

(en euros)	oct-11	oct-12	Var. 12/11	Moy. DOM	Moy. CCSF (1)
Frais de tenue de compte (par an)	29,70	29,39	-1,0%	24,32	S.O
Abonnement permettant une gestion sur Internet (par mois)	1,10	1,02	-7,3%	0,60	0,62
Produit offrant des alertes par SMS (par mois)	0,84	N.S.	N.S.	N.S.	2,08
Produit offrant des alertes par SMS (par message)	0,36	0,36	0,0%	N.S.	0,26
Virement SEPA					
Virement externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,65	3,53	-3,3%	3,63	3,51
Virement externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,01	0,01	0,0%	0,01	0,01
Prélèvement					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	3,82	2,71	-29,1%	0,97	2,80
Frais par prélèvement	0,03	0,03	0,0%	0,24	0,00
Carte bancaire					
Carte de paiement internationale à débit différé	43,63	43,31	-0,7%	43,43	44,22
Carte de paiement internationale à débit immédiat	35,54	36,27	2,1%	36,90	37,87
Carte de paiement à autorisation systématique	26,50	27,43	3,5%	28,70	29,87
Retrait en euros dans un DAB de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,32	N.S.	0,25	0,89
Divers					
Commission d'intervention	9,68	9,70	0,2%	9,54	8,24
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,54	25,26	2,9%	23,72	24,33

S.O. : sans objet (service non proposé)

N.S. : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2013 (rapport 2013 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF)

Sources : CCSF, observatoire des tarifs bancaires aux particuliers

La loi relative à la régulation économique outre-mer, dite loi LUREL, a été adoptée le 27 mars 2013. Elle prévoit notamment que les tarifs bancaires des établissements opérant localement ne peuvent être supérieurs aux tarifs moyens appliqués par leurs entités de rattachement hexagonales. Elle vise notamment les frais de tenue de compte qui constituent une spécificité ultramarine.

¹ A la Martinique, les 10 établissements de crédits dont les tarifs ont été relevés par l'Observatoire sont les suivants : La Banque Postale, BRED-BP, Crédit maritime, Banque des Antilles françaises, Caisse d'épargne, Crédit agricole, Banque française commerciale Antilles-Guyane, Société générale, BNP Paribas et Crédit mutuel.

3. Le bilan agrégé des banques locales

L'analyse du bilan et du compte de résultat agrégés des banques locales repose sur un échantillon composé des quatre principaux établissements de Martinique, qui concentrent 66,0 % des dépôts et 45,2 % des crédits.

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

3.1.1 Evolution de l'actif et du passif

En dépit d'un environnement économique défavorable, le bilan des quatre principales banques locales affiche une nouvelle hausse (+3,2 %) en 2012, principalement imputable à la bonne tenue des opérations avec la clientèle. Parallèlement, les établissements de l'échantillon renforcent leurs fonds propres (+5,8 %).

Bilan agrégé des quatre principales banques locales

Actif				Passif		
2010	2011	2012	(en millions d'euros)	2010	2011	2012
805,9	955,8	854,5	Opérations de trésorerie et interbancaires	1 535,2	1 682,1	1 584,8
3 262,2	3 376,9	3 591,5	Opérations avec la clientèle	2 433,0	2 448,0	2 540,8
91,8	93,0	90,3	Opérations sur titres	16,4	15,7	15,7
314,7	313,8	356,1	Opérations diverses	138,8	210,1	341,2
			Capitaux propres, provisions et assimilés	392,1	424,5	449,4
41,0	41,0	39,6	Valeurs immobilisées			
4 515,5	4 780,5	4 931,9	Total	4 515,5	4 780,5	4 931,9

Source : IEDOM (quatre principales banques locales)

La structure du bilan demeure relativement stable en 2012. A l'actif, les opérations avec la clientèle comptent pour près des trois-quarts du total (72,8 %) et sont en croissance de 6,4 %. Par ailleurs, les opérations de trésorerie et interbancaires (17,3 % du total du bilan) sont en repli de 10,6 %, en rapport avec la politique de placement et de refinancement des établissements locaux auprès de leurs organes centraux.

Au passif, les opérations avec la clientèle poursuivent leur progression (+3,8 %). Elles représentent plus de la moitié du total du bilan (51,5 %). En revanche, les opérations de trésorerie et interbancaires (32,1 % du total du bilan) sont en recul de 5,8 %.

3.1.2 Soldes par type d'opération et besoin de trésorerie

Compte tenu de la progression plus rapide des crédits à la clientèle que de celle des avoirs, le besoin en trésorerie des banques sur ce segment est en augmentation (+13,1 %). Cette hausse est compensée par l'augmentation parallèle des capitaux permanents et la baisse du besoin de trésorerie sur les opérations diverses. Les établissements de l'échantillon restent emprunteurs nets sur le marché interbancaire, mais leur besoin de trésorerie est globalement stable en 2012 (+0,5 %).

Soldes par type d'opération

Soldes (en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Opérations avec la clientèle	-829,2	-928,9	-1 050,7	13,1%
Opérations sur titres	-75,4	-77,3	-74,5	-3,6%
Opérations diverses	-175,9	-103,6	-14,9	-85,6%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	351,1	383,5	409,8	6,9%
Capacité de placement (+) ou besoin de	-729,3	-726,4	-730,3	0,5%

Source : IEDOM (quatre principales banques locales)

3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

3.2.1 Indicateurs de vulnérabilité

Les indicateurs disponibles témoignent d'une moindre vulnérabilité des particuliers. En fin d'année, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire est en repli (-0,9 % à 17 426), tout comme le nombre de dossiers de surendettement déposés, de retraits de cartes bancaires et d'incidents de paiement sur chèques (respectivement -7,2 %, -8,0 % et -0,3 %). À l'inverse, les entreprises sont plus vulnérables. Le nombre de personnes morales en interdiction bancaire est en effet orienté à la hausse (+6,2 % à 2 604). Toutefois, les impayés sur effets baissent en nombre (-8,0 %) comme en montant (-8,5 %).

Indicateurs de vulnérabilité

	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Particuliers				
Personnes physiques en interdiction bancaire	17 899	17 581	17 426	-0,9%
Dossiers de surendettement déposés	447	552	512	-7,2%
Retraits de cartes bancaires	6 183	5 130	4 721	-8,0%
Incidents de paiement sur chèques	550 048	512 877	511 458	-0,3%
Entreprises				
Personnes morales en interdiction bancaire	2 338	2 451	2 604	6,2%
Incidents de paiement sur effets (en millions)	12,9	11,8	10,8	-8,5%
Incidents de paiement sur effets (en nombre)	1 777	1 658	1 525	-8,0%
Montant moyen des IPE (en milliers d'euros)	7,3	7,1	7,1	0,0%

Source : IEDOM, Banque de France

3.2.2 Créances douteuses brutes

Les créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux sont en hausse de 4,1 % (512,4 millions d'euros au 31 décembre 2012). L'encours de créances douteuses progresse à un rythme proche de la hausse de l'encours global. Par conséquent, le taux de créances douteuses brutes reste stable au cours de l'année (6,6 % de l'encours brut global).

Créances douteuses brutes

	2010	2011	2012	Var. 2011/2012
Encours de créances douteuses brutes	492,3	492,2	512,4	4,1%
Taux de créances douteuses	6,8%	6,6%	6,6%	0,0 point

Source : IEDOM (ensemble des établissements de crédit locaux)

4. Les performances financières des banques locales

Bien que le PNB des banques progresse en 2012, la marge nette est en repli sous l'effet principalement de la hausse du coût du risque.

4.1 LA FORMATION DU PNB

4.1.1 Structure et évolution du PNB

Malgré la crise, en 2012, le PNB des quatre banques de l'échantillon est orienté à la hausse (+3,4 % sur l'année).

Cette évolution est liée à la stabilité des produits d'exploitation (-0,4 %) et à la baisse des charges d'exploitation (-8,3 %).

S'agissant des produits, la progression des opérations avec la clientèle est compensée par la baisse des opérations de trésorerie, sur titres et diverses.

Il en est de même des charges.

Les opérations avec la clientèle constituent l'essentiel du PNB (82,3 %). Elles sont en progression (+2,9 %). Parallèlement, le déficit des opérations de trésorerie se réduit, ce qui contribue à la hausse du PNB.

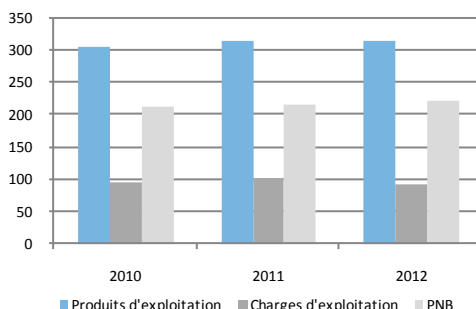
Formation du PNB par catégories d'opérations

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Opérations de trésorerie (+)	-14,7	-14,0	-8,2	-41,3%
Opérations avec la clientèle (+)	176,7	176,5	181,6	2,9%
Opérations sur titres (+)	4,8	7,9	3,7	-53,7%
Opérations diverses (+)	43,6	43,0	43,6	1,3%
Produit net bancaire	210,3	213,5	220,7	3,4%

Source : IEDOM (quatre principales banques locales)

Les intérêts progressent sensiblement (+6,9 % globalement), sous l'effet de la diminution du solde négatif sur les opérations interbancaires. Les commissions progressent plus modestement (+1,5 % globalement), la hausse des opérations avec la clientèle étant supérieure à la baisse des opérations de services financiers.

Structure du PNB (en millions d'euros)



Source : IEDOM

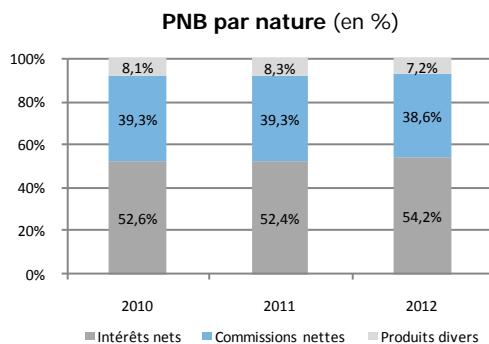
Formation du PNB par catégories de produits

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Intérêts nets	110,7	111,9	119,6	6,9%
dont opérations interbancaires	-18,4	-16,8	-10,6	-36,8%
dont opérations avec la clientèle	129,9	129,4	130,9	1,2%
Commissions nettes	82,8	83,8	85,1	1,5%
dont commissions avec la clientèle	46,8	47,2	50,7	7,5%
dont commissions de hors-bilan	1,6	1,6	1,9	15,5%
dont commissions d'opérations de services	30,4	32,0	29,9	-6,6%
Produits divers	16,9	17,8	16,0	-10,4%
Produit net bancaire	210,3	213,5	220,7	3,4%

Source : IEDOM (quatre principales banques locales)

La part des intérêts nets dans le PNB des banques de l'échantillon est en hausse en 2012 (+1,8 point à 54,2 %), celle des commissions nettes étant en repli.

La loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, dit loi « Lurel » pourrait avoir une incidence sur la composition du PNB des banques dès 2013, en raison de certaines de ses dispositions en matière de tarification bancaire. Ainsi, son article 16 précise que, dans les départements d'outre-mer, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auxquels ils appartiennent pratiquent dans l'Hexagone. Le niveau des commissions pourrait ainsi être amené à se contracter, notamment du fait de la disparition annoncée des frais de tenue de compte, spécificité domienne.



4.1.2 Marge d'intermédiation

La marge globale d'intermédiation est en léger retrait en 2012, perdant 0,25 point pour atteindre 3,40 %.

Dans le détail, la marge sur les opérations avec la clientèle continue de baisser légèrement (-0,06 point à 4,45 %), en raison de la hausse du coût des ressources (+0,09 point à 1,21 %) et d'une contraction du rendement des prêts (-0,13 point à 4,61 %). C'est donc grâce à une augmentation des volumes que les intérêts nets progressent sur les opérations avec la clientèle.

S'agissant des opérations interbancaires, la baisse du coût des ressources (-0,51 point à 2,42 %) est plus importante que celle des prêts (-0,36 point à 3,21 %), ce qui permet de réduire le solde négatif des opérations interbancaires dans les intérêts nets.

Coûts et rendements

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Opérations avec la clientèle				
Coût moyen des ressources	1,09%	1,12%	1,21%	0,09 point
Rendement moyen des crédits	5,05%	4,74%	4,61%	-0,13 point
Opérations de trésorerie				
Emprunts	3,02%	2,93%	2,42%	-0,51 point
Prêts	3,49%	3,57%	3,21%	-0,36 point
Marge sur les opérations avec la clientèle	4,99%	4,52%	4,45%	-0,06 point
Marge globale d'intermédiation	4,03%	3,65%	3,40%	-0,25 point

Source : IEDOM (quatre principales banques locales)

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Alors que le PNB est orienté à la hausse (+3,4 % pour les quatre établissements de l'échantillon), la marge nette se contracte sur l'année (-14,5 %), pénalisée principalement par la hausse des frais de personnels et celle du coût du risque.

Le résultat brut d'exploitation reste stable (-0,2 %), la croissance du PNB compensant l'augmentation des frais de personnels (+6,5 %). Le coût du risque est en sensible progression (20,0 % du RBE en 2012 contre 12,6 % en 2011) et impacte le résultat d'exploitation à la baisse (-10,0 %).

Soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Produit net bancaire	210,3	213,5	220,7	3,4%
Résultat brut d'exploitation	78,8	78,9	78,7	-0,2%
Résultat d'exploitation	72,4	75,0	67,5	-10,0%
Résultat courant avant impôt	73,5	75,2	67,5	-10,3%
Résultat net	50,0	48,7	41,7	-14,5%

Source : IEDOM (quatre principales banques locales)

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

L'évolution des indicateurs de rentabilité illustre la dégradation des résultats sur l'exercice 2012.

Le coefficient net d'exploitation augmente (+1,3 point, à 64,3 %), de même que les frais de personnel rapportés au PNB (+1,0 point, à 35,0 %). Le coût moyen d'un agent est également en hausse (+5,9 %, soit 88 468 euros par an).

Les effectifs augmentent légèrement (+0,6 %). Il en va de même de la productivité, le PNB par agent s'établissant à 252 000 euros (+2,8 %), en raison de l'augmentation des encours de crédits et de dépôts par agent (respectivement +5,6 % et +3,2 %).

Pour autant, le taux de marge perd 3,9 points et atteint 18,9 % à fin 2012.

Coûts de structure, indicateurs de rentabilité et de productivité

Coûts de structure	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Coefficient net d'exploitation	62,5%	63,1%	64,3%	+1,3 point
Frais de personnel / frais généraux	59,7%	58,5%	59,3%	+0,9 point
Frais de personnel / PNB	34,1%	34,0%	35,0%	+1,0 point
Coût d'un agent (en euros)	83 370	83 523	88 468	5,9%
Productivité	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Effectifs équivalents temps plein	860	869	874	0,6%
PNB / agent (en milliers euros)	245	246	252	2,8%
Crédits par agents (en milliers d'euros)	3 920	4 010	4 234	5,6%
Dépôts par agents (en milliers d'euros)	2 829	2 817	2 907	3,2%
Rentabilité	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Taux de marge nette	23,8%	22,8%	18,9%	-3,9 points

Source : IEDOM (quatre principales banques locales)

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

Malgré une conjoncture économique dégradée en 2012, les encours de crédit se maintiennent, signe que les banques continuent d'accompagner le financement de l'économie. Ils évoluent toutefois de manière hétérogène selon les catégories de clients et de produits.

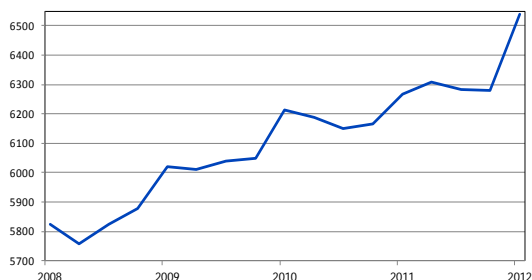
La croissance des avoirs de la clientèle est légèrement supérieure à celle des crédits et le besoin de financement de la place martiniquaise est stable à 2,0 milliards d'euros (-1,0 %).

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

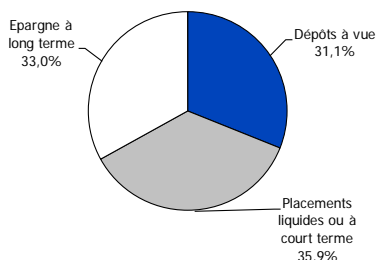
Les avoirs des agents économiques progressent de 4,3 % pour atteindre 6,5 milliards d'euros à fin 2012. Cette évolution est en lien avec la croissance de toutes les composantes de l'épargne.

Evolution des actifs financiers
(en millions d'euros)



Source : IEDOM

Actifs financiers par maturité
au 31/12/2012



Source : IEDOM

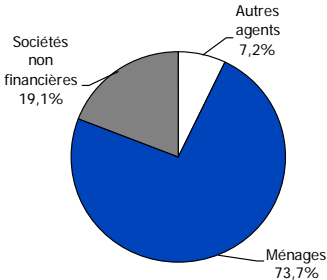
La progression concerne toutes les catégories d'actifs, mais plus particulièrement, les placements liquides ou à court terme, premiers contributeurs à l'évolution de l'année (+8,2 % à 2,3 milliards d'euros), suivis de l'épargne à long terme (+3,2 % à 2,2 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, des dépôts à vue (+1,3 % à 2,0 milliards d'euros).

1.2 LES ACTIFS PAR AGENT ECONOMIQUE

S'agissant des agents économiques, les actifs financiers progressent tant pour les ménages et les entreprises que pour les autres agents.

1.2.1 Les actifs des ménages

Actifs financiers par agent économique au 31/12/2012

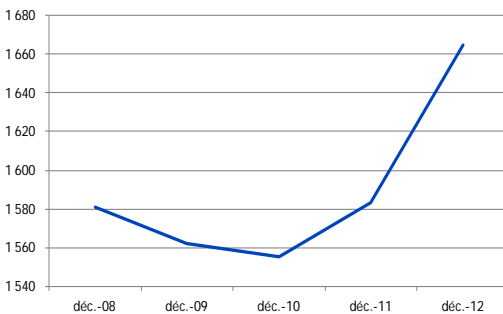


Source : IEDOM

Les ménages détiennent l'essentiel des avoirs. Ces derniers poursuivent leur croissance pour s'établir globalement à 4,8 milliards d'euros à fin 2012 (73,7 % de l'ensemble des actifs, +3,1 % sur l'année). Cette orientation reflète la prudence des ménages face à une conjoncture incertaine, leur niveau de consommation plus contenu permettant le renforcement de leur épargne.

Les dépôts à vue des ménages sont en légère progression (+1,5 % sur l'année) et représentent 1,1 milliard d'euros.

Placements liquides ou à court terme des ménages (en millions d'euros)



Source : IEDOM

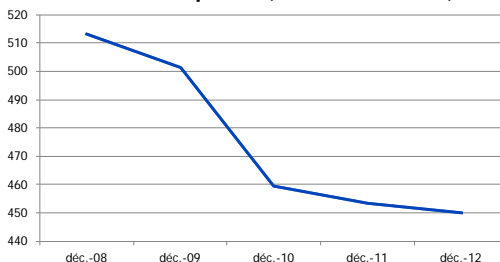
S'agissant des placements liquides ou à court terme, en hausse sensible (+5,2 %) à 1,7 milliard d'euros, les comptes d'épargne à régime spécial profitent de la hausse de l'encours des livrets A et bleus (+8,9 %) et de celle de l'encours des livrets de développement durable (+16,6 %), en lien avec le relèvement du plafond des produits d'épargne réglementée au 1^{er} octobre 2012.

Enfin, l'épargne à long terme progresse également (+2,4 %). Elle s'élève à 2,1 milliards d'euros, bénéficiant de la croissance de l'encours de l'assurance-vie (+3,7 %).

1.2.2 Les actifs des entreprises

Les actifs détenus par les entreprises progressent modestement en 2012 (+1,0 %). Ils atteignent 1,2 milliard d'euros en fin d'année (19,1 % de l'ensemble des actifs). Cet encours résulte des évolutions contraires des dépôts à vue et des placements liquides ou à court terme.

Placements liquides ou à court terme des entreprises (en millions d'euros)



Source : IEDOM

L'encours des dépôts à vue progresse (+1,6 %) et s'établit à 0,7 milliard d'euros à fin 2012. L'encours des placements liquides ou à court terme est, en revanche, en retrait (-0,7 %) à 0,5 milliard d'euros, en lien avec le repli des certificats de dépôt (-87,7 %), dont l'encours devient peu significatif à fin 2012 (7,8 millions d'euros).

Cette évolution pourrait s'expliquer par la volonté des chefs d'entreprise de conserver des liquidités dans un environnement marqué par les difficultés de trésorerie et l'allongement des délais de paiement.

L'épargne à long terme des entreprises progresse également (+8,5 %), mais représente un montant modeste (50,8 millions d'euros à fin 2012).

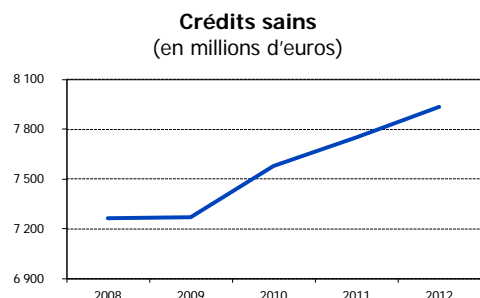
1.2.3 Les actifs des autres agents

Les avoirs des autres agents sont en hausse sensible (+31,2 % sur l'année) et s'élèvent à 0,5 milliard d'euros (7,2 % de l'ensemble des avoirs). Toutefois, l'essentiel de la progression concerne un seul établissement de crédit non installé localement et porte sur les comptes d'épargne à régime spécial au quatrième trimestre 2012. Abstraction faite de cet établissement, la progression est plus modérée (+9,2 % sur l'année).

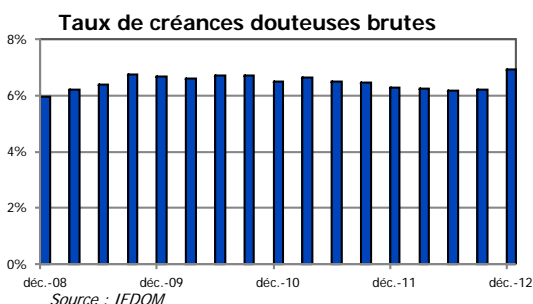
2. Les crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont globalement en progression en 2012, mais les évolutions sont différentes selon les catégories d'agents et les maturités. La sinistralité est en outre orientée à la hausse en fin d'année.

2.1 L'ENSEMBLE DES CREDITS A LA CLIENTELE

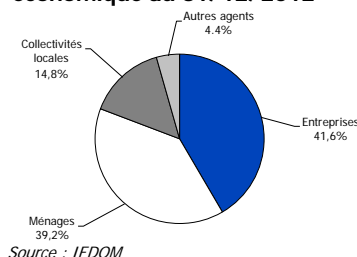


Source : IEDOM



Source : IEDOM

Concours bancaires par agent économique au 31/12/2012



Source : IEDOM

L'encours sain progresse globalement de 2,3 %, pour atteindre 7,9 milliards d'euros à fin 2012.

Les créances douteuses brutes progressent de 13,5 % sur l'année, s'élevant à 0,6 milliard d'euros. Le taux de créances douteuses brutes, stable tout au long de l'année, est en hausse au dernier trimestre et représente 6,9 % de l'encours brut total (contre 6,3 % un an auparavant).

Les établissements de crédit locaux représentent 91,3 % de l'encours sain en fin d'année et les établissements non installés localement 8,7 %.

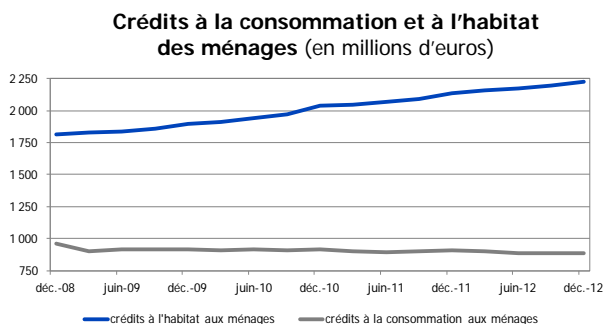
2.2 LES CREDITS PAR AGENT ECONOMIQUE

L'évolution de l'encours sain global est portée par la croissance de l'encours des collectivités locales et, dans une moindre mesure, de celui des ménages, alors que l'encours des entreprises stagne.

2.2.1 Les crédits aux ménages

Soutenu par les crédits à l'habitat, l'encours des crédits aux ménages continue de croître en 2012 (+2,1 % sur un an) pour s'établir à 3,1 milliards d'euros (39,2 % de l'encours sain global).

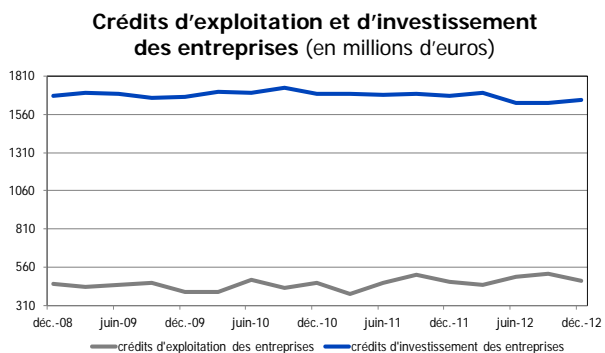
Dans un contexte de crise, les ménages privilégient l'immobilier. Ainsi, les crédits à l'habitat restent bien orientés (+4,2 % à 2,2 milliards d'euros). En revanche, les crédits à la consommation poursuivent leur recul (-2,8 % à 0,9 milliard d'euros).



2.2.2 Les crédits aux entreprises

Fin 2012, l'encours sain des crédits aux entreprises s'élève à 3,3 milliards d'euros (41,6 % de l'encours sain). Il stagne sur l'année (+0,0 %), en raison de la baisse des crédits d'investissement, alors que les crédits d'exploitation progressent.

A 0,5 milliard, les crédits d'exploitation sont en légère hausse (+1,4 %). Ils étaient en repli au quatrième trimestre 2012 après avoir connu une forte progression jusqu'au troisième trimestre. En lien avec les difficultés de trésorerie de nombre d'entreprises, les comptes ordinaires débiteurs sont en progression sensible (+15,0 % sur l'année), alors que les crédits de trésorerie évoluent négativement (-11,7 %).



Source : IEDOM

La baisse des crédits d'investissement se confirme (-1,4 %) avec un encours global de 1,7 milliard d'euros à fin 2012. L'encours des entrepreneurs individuels est en retrait sensible par rapport à 2011 (-37,1 %). Comme pour les ménages, mais dans une moindre mesure, les crédits immobiliers sont en hausse et s'établissent à 1,1 milliard d'euros (+2,2 %).

2.2.3 Les crédits aux collectivités

L'encours des crédits aux collectivités locales s'élève à 1,2 milliard d'euros (14,8 % de l'encours sain). Constitué essentiellement de crédits d'investissement, il est en progression sensible sur l'année (+8,6 %) et sa croissance contribue à la moitié de la hausse globale de l'encours sain en 2012.

3. Les grandes tendances du financement de l'économie

Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédit français, par guichet et par entité juridique, selon un seuil de recensement fixé à 25 000 euros.

Depuis la centralisation de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges se traduisant par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. A partir de décembre 2012, afin de préserver l'homogénéité des déclarations dans le temps et éviter toute rupture statistique, l'ensemble des crédits octroyés aux entrepreneurs individuels sont temporairement exclus du champ.

Au 31 décembre 2012, l'encours des financements consentis aux entreprises et aux collectivités de la Martinique recensé par le SCR atteint 5,2 milliards d'euros (-6,0 % par rapport à 2011), pour un encours moyen de 518 000 euros (+19,9 % sur un an).

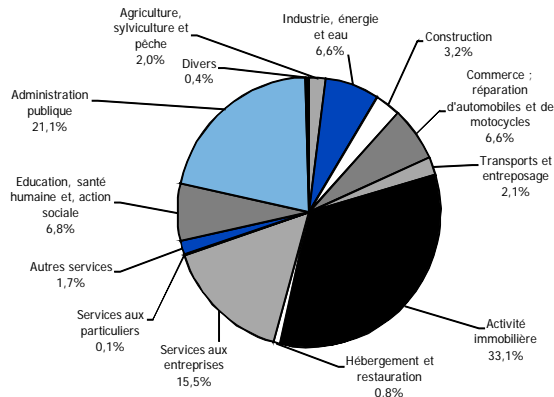
L'analyse montre que trois secteurs concentrent 69,7 % de l'encours global (+2,8 points par rapport en 2011). Il s'agit des activités immobilières (33,1 %, soit +2,1 points), de l'administration publique (21,1 %, soit +1,7 point) et des services aux entreprises (15,5 %, soit -1,0 point). Les deux premiers secteurs enregistrent une croissance respective de 0,3 % et 2,1 %, contre +2,4 % et +5,3 % en 2011, alors que les concours en faveur des services aux entreprises diminuent de 11,7 % contre -1,5 % en 2011. L'activité immobilière, en progression représente à elle seule 33,1 % (+2,1 points).

Les encours de la plupart des secteurs se replient, à l'exception de certains services marchands (notamment les assurances) et des activités des ménages et des associations. Les encours du secteur primaire se contractent de 5,0 % et se maintiennent à hauteur de 2,0 % des octrois. Les encours des secteurs de l'industrie et du commerce représentent 6,6 % chacun (-0,1 point et -1,0 point par rapport à 2011). Ceux de l'éducation et de la santé humaine, en diminution de 26,5 %, représentent 6,8 % (-1,9 point). Pour sa part, le secteur de la construction est en recul sensible (-8,9 %) après la stabilisation observée en 2011 (+0,2 %), mais son poids dans le total des financements se stabilise à 3,2 %.

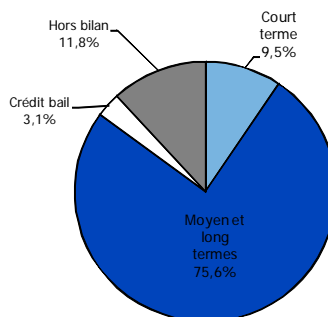
L'analyse des créances douteuses fait apparaître une aggravation de la sinistralité pour les secteurs de la construction, et de la santé et de l'action sociale (respectivement +2,1 points et +2,9 points à 14,5 % et 14 %), une stabilisation pour le commerce et l'administration publique (-0,2 point et -0,1 point à 13,9 % et 3,8 %), et une diminution pour l'industrie et l'activité immobilière (-1,9 point et -1,7 point à 5,8 % et 11,5 %).

Répartition des encours de crédits du SCR au 31 décembre 2012

Répartition sectorielle



Répartition par nature



Source : Banque de France

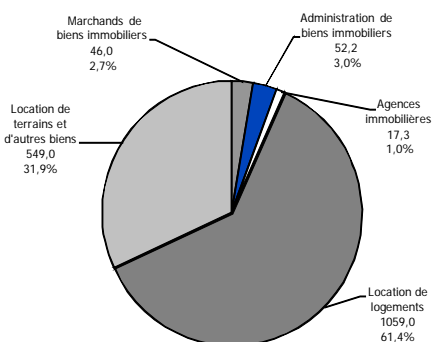
La prépondérance des crédits à moyen et long termes dans le financement de l'économie martiniquaise se renforce. Cette catégorie de concours représente 75,6 % de l'encours total (+2,8 points). Le solde se répartit entre les crédits à court terme (9,5 %, -2,2 points), les engagements de hors bilan (11,8 %, -0,9 point) et le crédit-bail (3,1 %, -0,3 point).

Les crédits à moyen et long termes constituent l'essentiel de l'encours des activités immobilières (86,6 %, +3,9 points), de l'administration publique (91,1 %, +5,0 points) et des services aux entreprises (72,7 % +1,1 point).

3.1 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2012, le seul secteur immobilier représente 33,1 % de l'ensemble des concours recensés et demeure le premier bénéficiaire du financement des établissements de crédit. L'encours moyen s'établit à 630 000 euros. Les financements se concentrent essentiellement sur les concours à moyen et long termes (86,6 %, +3,9 points). Le financement de la location de logements¹ est prépondérant avec 61,4 % de l'encours total (-0,7 point sur l'année), suivi de la location de terrains et autres biens immobiliers à 31,9 % (+1,0 point).

Répartition du financement de l'immobilier par sous-secteur (en M€ et en %)

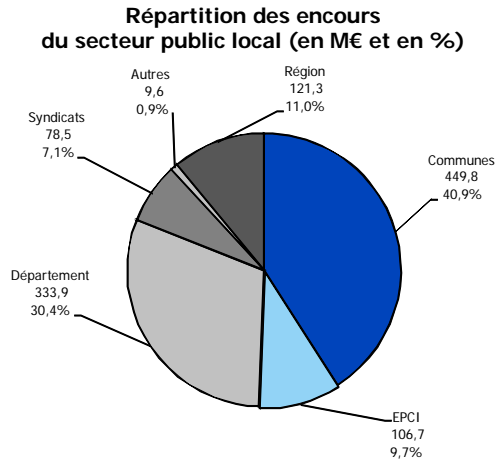


Source : Banque de France

¹ L'encours comprend notamment celui des trois sociétés de location de logements à loyer modéré.

3.2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2012, le secteur public local représente 21,1 % des encours déclarés au SCR (+1,7 point). L'essentiel est constitué de concours à moyen ou long terme (91,1 % du total, +5,0 points). Les communes (40,9 %, -1,5 point) sont les premiers emprunteurs du secteur public local, suivies du Département (30,4 %, -3,8 points), de la Région (11,0 %, +9,6 points), des établissements publics de coopération intercommunale (9,7 %, -0,2 point) et des syndicats communaux ou intercommunaux (7,1 %, -0,6 point).



4. La circulation fiduciaire

4.1 LES BILLETS

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

La mise en circulation de la deuxième série de billets dite « série Europe »¹ a débuté le 2 mai 2013 avec le billet de 5 euros. Cette série bénéficie d'importants progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets, et les signes de sécurité y ont été perfectionnés en vue de rendre les billets encore plus sûrs. Dans un premier temps, les nouveaux billets coexisteront avec ceux de la première série qui seront retirés progressivement de la circulation, avant de cesser définitivement d'avoir cours légal. Toutefois, ces derniers conserveront leur valeur sans limite de temps et seront échangeables à tout moment. Les autres dénominations seront introduites progressivement dans l'ordre croissant, jusqu'au remplacement total de la gamme actuelle.

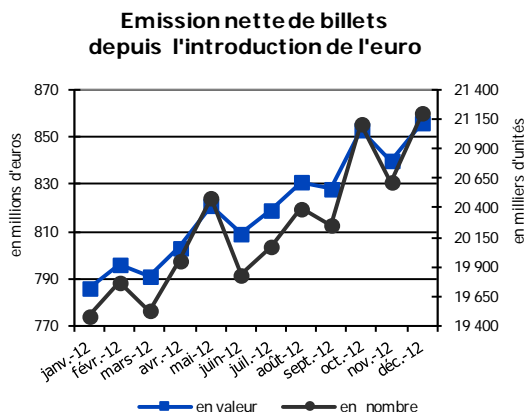
4.1.1 L'émission de billets

L'émission nette globale est la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation, depuis le passage à l'euro fiduciaire. Les données présentées ci-après ne sauraient prétendre appréhender la situation fiduciaire globale de l'île. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion de mouvements de voyageurs.

Au 31 décembre 2012, et depuis l'introduction de l'euro, l'émission nette cumulée atteint 21,2 millions de billets pour une valeur totale de 856 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2012, le nombre de billets délivrés et reçus par l'agence de l'IEDOM à Fort-de-France s'établit respectivement à 67,6 millions et à 66,3 millions, toutes coupures confondues. L'émission nette de billets en nombre s'élève ainsi à 1,3 million de billets avec :

- une prédominance accrue de la coupure de 50 euros (53,0 % des billets émis et 65,7 % de la valeur totale, respectivement +1,2 point et +0,9 point sur l'année),
- une stabilisation des coupures de 20 euros en nombre (36,7 %, +0,0 point) et en valeur (18,2 %, -0,2 point),
- une légère remontée de la valeur moyenne des billets en circulation à la Martinique à 40,4 euros (40,0 euros en 2011).

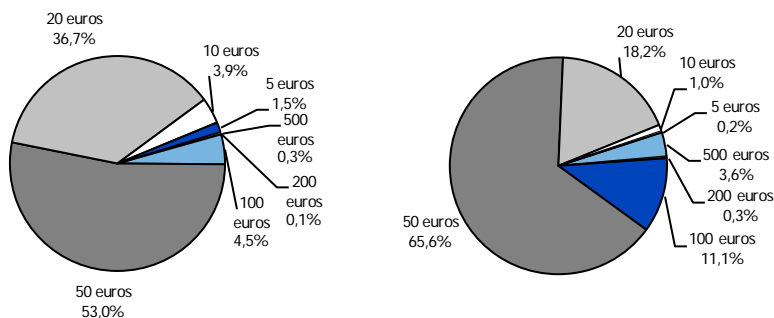


Source : IEDOM

¹ La présentation du nouveau billet de 5 euros est consultable sur le site de la BCE : www.ecb.int, www.nouveaux-billets-euro.eu

Au 31 décembre 2012, l'émission nette de billets par habitant, c'est-à-dire la valeur des billets en circulation, s'élève à 2 194 euros (+8,4 % par rapport à 2011).

Répartition de l'émission nette de billets euros à fin décembre 2012 (en nombre) (en valeur)



Source : IEDOM

4.1.2 Les prélèvements et les versements de billets

En 2012, quelque 67,6 millions de billets ont été prélevés et 66,3 millions versés aux guichets de l'agence de l'IEDOM de la Martinique (respectivement -2,9 % et -2,3 % par rapport à 2011). Le taux de retour est de 98,0 % (97,6 % en 2011).

Les prélèvements sont rythmés par certaines dates-clés du calendrier (veilles de jours fériés, rentrée scolaire ou fêtes de fin d'année). Ces mouvements n'ont toutefois pas connu de forte amplitude en 2012. La demande de coupures de 50 euros est stable en 2012 (+0,5 %) ; celle de 20 euros est en repli (-1,4 %). Ces deux coupures sont majoritairement versées aux guichets de l'IEDOM, et font l'objet de l'essentiel des prélèvements qui alimentent les distributeurs automatiques de billets.

Mouvements de billets aux guichets de l'IEDOM à fin 2012 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	Taux de retour
500 euros	7	12	172,6%
200 euros	14	18	126,6%
100 euros	1 323	1 220	92,3%
50 euros	18 233	17 289	94,8%
20 euros	34 536	34 045	98,6%
10 euros	11 498	11 687	101,6%
5 euros	2 001	2 017	100,8%
Total	67 611	66 288	98,0%

Source : IEDOM

En 2012, le taux de récupération des billets¹ est de 82,6 % contre 82,7 % en France métropolitaine. Le délai de retour des billets², toutes coupures confondues, s'établit à 1,1 mois.

¹ Le taux de récupération des billets est le rapport entre le nombre de billets valides issus du tri et la quantité de billets triés à l'IEDOM.

² Le délai de retour des billets correspond au délai moyen séparant la sortie d'un billet et son retour aux guichets de l'IEDOM. Il est calculé par la formule « circulation moyenne mensuelle/entrées moyennes mensuelles ».

En 2012, le nombre de billets apocryphes recensés en Martinique s'élève à 408, soit 0,02 ‰ du nombre de billets en circulation. C'est proportionnellement moins que la moyenne de la zone euro (0,04 ‰), avec 531 000 billets apocryphes saisis en 2012 (+12,4 % par rapport à 2011).

4.2 LES PIÈCES

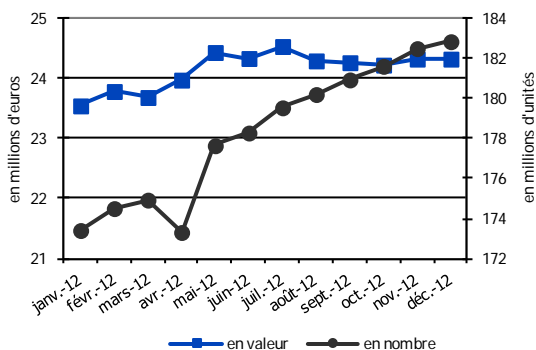
Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission des pièces métalliques.

4.2.1 L'émission de pièces

Au 31 décembre 2012, l'émission nette de pièces s'élève globalement à 182,8 millions d'unités (+6,3 % par rapport à 2011), pour une valeur de 24,3 millions d'euros (+3,8 %).

L'émission nette a continué de se contracter en 2012. Elle s'établit à 10,8 millions d'unités contre 11,5 millions en 2011 (-6,7 %). Par habitant, elle s'élève toutefois à 62 euros, contre 60 euros en 2011 (+3,3 %).

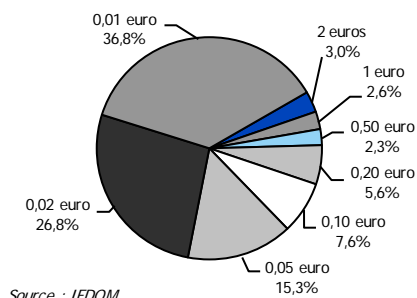
Emission nette de pièces depuis l'introduction de l'euro



Source : IEDOM

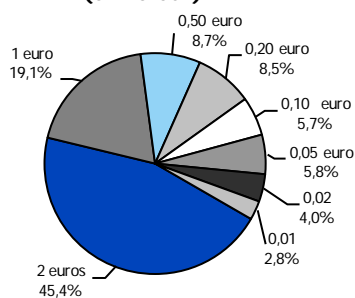
La demande de pièces de faible valeur faciale (1, 2 et 5 centimes d'euro) est en recul (respectivement de 11,9 %, 12,2 % et 6,2 %). Elle représente, en nombre, 78,9 % de l'émission divisionnaire (+0,5 point par rapport à 2011).

Répartition de l'émission nette de pièces euros à fin décembre 2012 (en nombre)



Source : IEDOM

(en valeur)



4.2.2 Les prélèvements et les versements de pièces

En 2012, 18,0 millions de pièces ont été prélevés aux guichets de l'IEDOM et 7,2 millions versés (respectivement -6,2% et -5,3 %). Le taux de retour progresse de 0,3 point à 40,1 %.

Mouvements de pièces aux guichets de l'IEDOM à fin 2012 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	Taux de retour
2 euros	1 523	1 340	87,9%
1 euro	1 555	1 404	90,3%
0,5 euro	1 004	900	89,7%
0,2 euro	1 771	1 507	85,1%
0,10 euro	1 895	1 199	63,2%
0,05 euro	2 340	630	26,9%
0,02 euro	3 241	243	7,5%
0,01 euro	4 662	0	0,0%
Total	17 991	7 223	40,1%

Source : IEDOM

Le taux de retour des pièces de faible valeur faciale diminue. Il est nul pour les pièces de 1 centime, atteint 7,5 % pour celles de 2 centimes et 26,9 % pour celles de 5 centimes (contre respectivement 2,4 %, 11,6 % et 30,4 % en 2011).

Au 31 décembre 2012 et depuis l'origine, le nombre moyen de pièces détenues par habitant est de 468 (438 un an auparavant) et la valeur moyenne d'une pièce en circulation est de 0,46 euro (0,49 euro fin 2011).

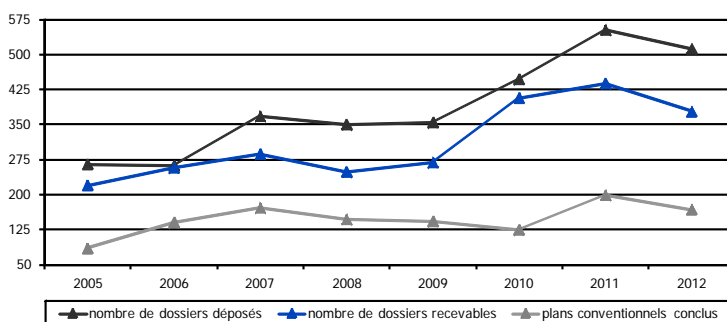
5. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement. En 2012, 512 dossiers ont été déposés auprès du secrétariat de la Commission de surendettement de la Martinique, soit une baisse de 7,2 % par rapport à 2011. Le nombre de dossiers déposés pour 1 000 habitants est stable à 1,3 et demeure inférieur à la situation observée en métropole (3,5).

Les principaux indicateurs de l'activité de surendettement de la Martinique évoluent comme suit en 2012 :

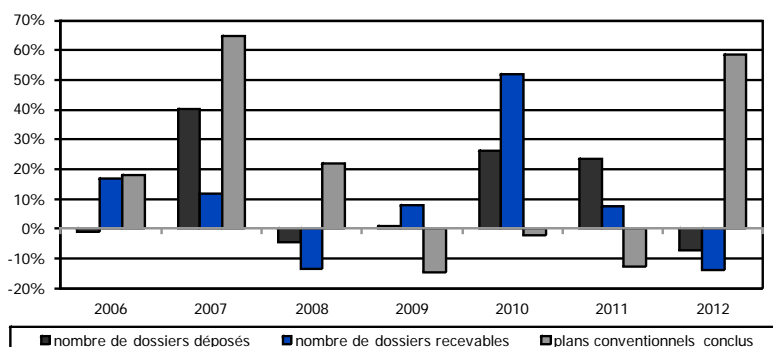
- le taux de recevabilité est stable à 89,0 %,
- 168 plans conventionnels ont été conclus (-15,1 % par rapport à 2011),
- le taux de mise en œuvre de la phase MIR (mesures imposées et recommandées) atteint 80 %,
- le taux d'orientation vers une procédure de rétablissement personnel (PRP), pouvant conduire sous certaines conditions à un effacement des dettes, atteint 17,7 % (+8,3 points par rapport à 2011),
- le taux de redépôts est de 6,4 % (-7,4 points).

Nombre de dossiers déposés, recevables et de plans conclus



Source : IEDOM

Variation annuelle du nombre de dossiers déposés, recevables et de plans conclus

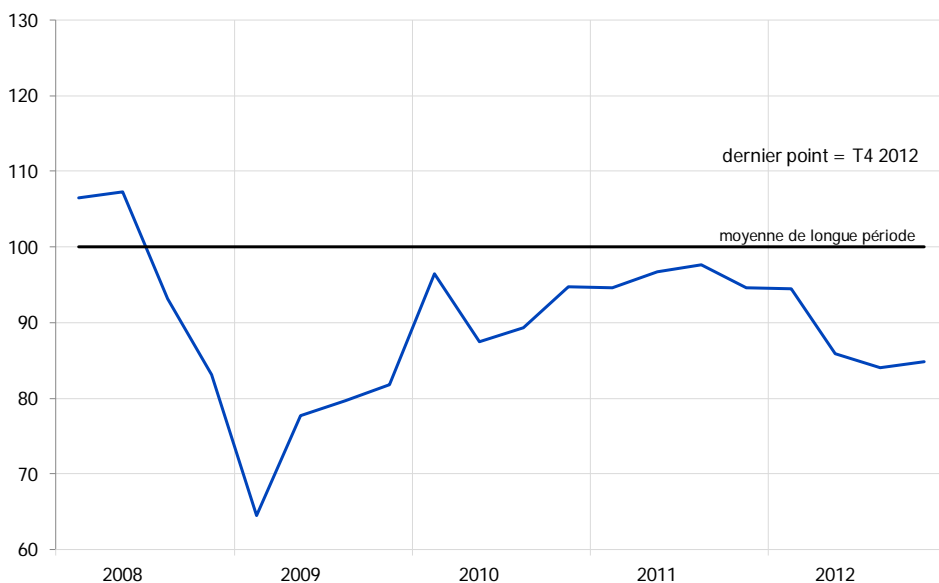


Source : IEDOM

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indicateur du climat des affaires (ICA)



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Méthodologie :

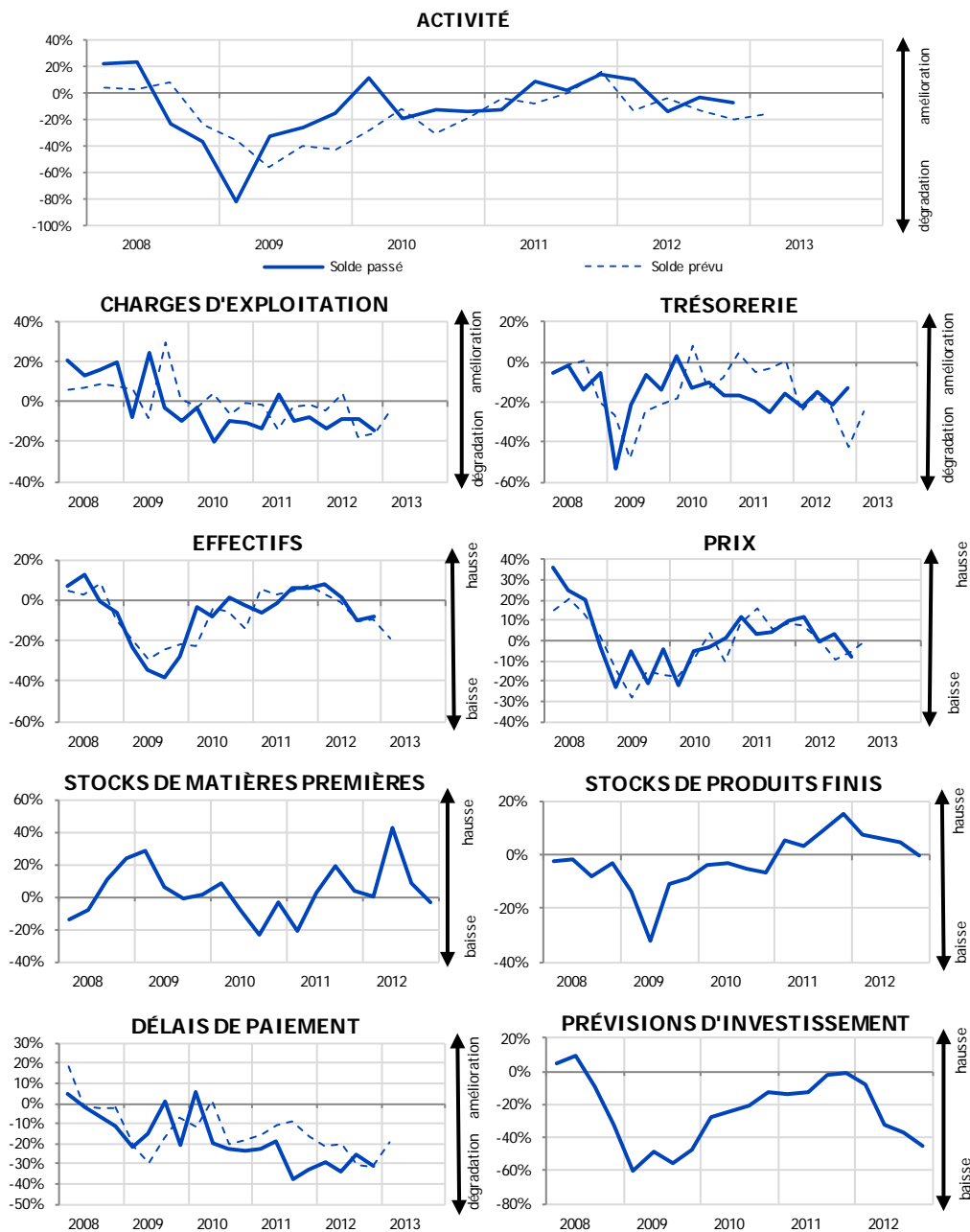
Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (resp. inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement par le lien http://www.iedom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf.

Tableau 2
Soldes d'opinions de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Tableau 3
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Import.	Total	Dépenses de consommation finale		FBCF ⁽¹⁾	Var. de stocks	Export.	Total
				Ménages	APU ⁽²⁾ et ISBLSM ⁽³⁾				
Taux de croissance annuels au prix courants, en %									
2011e	1,8%	10,3%	3,9%	3,6%	3,7%	7,3%	ns	-3,7%	3,9%
Niveau annuel en millions d'euros courants									
2011e	8 271	2 925	11 196	5 267	3 600	1 616	12	701	11 196
2010e	8 128	2 652	10 780	5 085	3 471	1 506	-9	727	10 780
2009e*	7 716	2 180	9 896	4 752	3 331	1 474	-354	592	9 794
2008	8 002	2 957	10 960	5 024	3 356	1 866	-4	718	10 960

e : estimations issues des comptes rapides

* Les chiffres de l'année 2009 sont calculés en base 1995.

(1) Formation brute de capital fixe ; (2) Administrations publiques ; (3) Institutions sans but lucratif au service des ménages

A la date de rédaction de ce rapport, les derniers comptes économiques définitifs sont ceux de l'année 2008.

Ils sont calculés en base 2005, la réropolation pour les années antérieures ne sont pas encore disponibles.

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux - base 2005

Tableau 4
Valeur ajoutée par branche

Années	Total	Agriculture	IAA	Industrie	Energie	BTP	Services marchands	Serv. non marchands
Niveau annuel en millions d'euros courants								
2008	7 326	173	127	246	228	430	3 364	2 758
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2008	100,0%	2,4%	1,7%	3,4%	3,1%	5,9%	45,9%	37,6%
2007	100,0%	2,1%	1,6%	3,6%	2,9%	6,2%	49,5%	34,1%
2006	100,0%	2,1%	1,5%	3,9%	2,3%	6,3%	49,6%	34,3%
2005	100,0%	2,4%	1,7%	3,8%	2,5%	6,7%	49,3%	33,6%
2004	100,0%	2,6%	2,0%	3,8%	2,3%	6,3%	49,0%	34,0%
2003	100,0%	3,6%	1,8%	3,8%	1,6%	7,9%	46,9%	34,4%
2002	100,0%	3,8%	1,8%	4,0%	1,7%	6,3%	47,9%	34,5%
2001	100,0%	3,5%	1,8%	3,8%	1,6%	7,1%	48,6%	33,6%
2000	100,0%	4,0%	2,0%	3,9%	1,9%	6,2%	47,7%	34,3%

A la date de rédaction de ce rapport, les derniers comptes économiques définitifs sont ceux de l'année 2008.

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux - base 1995 jusqu'en 2007 et base 2005 à partir de 2008

Tableau 5
Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Variation de l'IPC en glissement annuel à fin décembre					
(indice base 100 en 1998)					
2012	2,0%	4,3%	0,8%	5,7%	1,2%
2011	2,0%	0,8%	1,0%	10,4%	1,3%
2010	1,7%	-0,2%	-0,4%	12,5%	1,7%
2009	0,6%	0,3%	0,1%	-4,9%	1,5%
2008	0,8%	2,2%	0,0%	-5,8%	2,0%
2007	2,9%	6,7%	1,2%	4,0%	1,7%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC en glissement à fin décembre					
(en point de pourcentage)					
2012		0,74	0,23	0,51	0,52
2011		0,13	0,27	0,94	0,56
2010		-0,03	-0,10	1,13	0,73
2009		0,07	0,03	-0,43	0,60
2008		0,50	0,00	-0,50	0,80
2007		1,50	0,30	0,40	0,70

Source : INSEE

Tableau 6
Taux de chômage par sexe au sens du BIT

Années	Hommes	Femmes	Total
2012	19,2%	22,6%	21,0%
2011	18,8%	22,5%	20,8%
2010	19,7%	22,2%	21,3%
2009	20,7%	23,1%	22,4%
2008	19,0%	23,9%	21,1%
2007	20,8%	21,8%	21,3%
2006	22,0%	24,3%	23,2%
2005	16,0%	20,0%	18,0%
2004	18,7%	23,4%	21,1%
2003	18,2%	22,5%	20,3%
2002	18,3%	24,0%	21,1%

Source : INSEE - Enquête emploi

Tableau 7
Emploi salarié total par branche

Années	Agriculture et pêche	Industrie et énergie	Constr.	Services marchands	Services non march.	Emploi total	
2012	4 474	8 362	6 266	42 901	60 523	122 526	
Part dans l'emploi total (%)						Niveau	Variation
2012	3,7	6,8	5,1	35,0	49,4	122 526	-2,6
2011	3,5	6,9	5,4	34,8	49,4	125 750	0,9
2010	3,6	7,0	5,3	35,2	48,9	124 589	0,2
2009	3,4	7,2	5,8	35,0	48,6	124 298	-2,5
2008	3,2	7,3	6,1	35,6	47,8	127 439	0,4
2007	3,3	7,3	5,8	35,5	48,1	126 945	-0,3
2006	3,8	7,4	5,6	34,9	48,3	127 301	3,3
2005	3,9	7,5	5,0	35,1	48,5	123 274	3,0
2004	4,2	7,7	4,9	35,1	48,1	119 716	1,6
2003	4,4	7,4	4,5	35,0	48,7	117 775	0,1
2002	4,4	7,3	4,5	35,2	48,6	117 616	1,3

Source : INSEE - base EPURE

Tableau 8
Structure des importations par produits

(en millions d'euros)	2002	2011	2012	Var. 12/11
Produits agricoles, sylvicoles et de la pêche	40,3	48,1	48,7	1,2%
Hydrocarbures naturels et autres ind. extractives	110,1	352,4	480,4	36,3%
Produits des industries agroalimentaires	342,4	375,0	390,2	4,1%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	113,0	107,5	103,9	-3,4%
Bois, papier et carton	76,4	72,8	73,6	1,2%
Produits pétroliers raffinés et coke	85,2	333,7	371,6	11,4%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	111,1	119,2	119,7	0,4%
Produits pharmaceutiques	106,3	143,3	140,5	-2,0%
Produits en caoutch et plastique, produits minéraux	112,6	136,4	136,4	0,0%
Produits métallurgiques et métalliques	91,0	130,3	122,2	-6,2%
Produits informatiques, électroniques et optiques	102,4	133,6	116,8	-12,6%
Équipements électriques et ménagers	74,0	142,5	107,7	-24,5%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	111,7	212,6	167,6	-21,2%
Matériels de transport	255,9	281,9	248,4	-11,9%
Produits manufacturés divers	89,3	99,7	103,8	4,2%
Électricité et gaz manufacturé	0,0	0,0	0,0	-
Déchets industriels et ménagers	0,4	0,3	1,0	281,9%
Produits de l'édition et de la communication	28,0	25,1	22,2	-11,6%
Plans et dessins techniques, plaques et films	0,1	0,0	0,0	477,9%
Objets d'art, d'antiquité et de collection	0,2	0,6	0,5	-21,5%
Total	1 850,4	2 715,0	2 755,2	1,5%

Source : Douanes

Tableau 9
Structure des exportations par produits

(en millions d'euros)	2002	2011	2012	Var. 12/11
Produits agricoles, sylvicoles et de la pêche	146,1	84,1	86,8	3,2%
Hydrocarbures naturels et autres ind. extractives	7,1	3,3	4,7	43,9%
Produits des industries agroalimentaires	65,9	52,4	50,1	-4,3%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	2,6	1,1	0,7	-32,7%
Bois, papier et carton	2,2	1,0	1,5	47,5%
Produits pétroliers raffinés et coke	71,9	112,8	206,2	82,7%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	4,4	4,3	4,9	14,9%
Produits pharmaceutiques	1,5	2,8	1,5	-44,6%
Produits en caoutch et plastique, produits minéraux	1,5	1,1	0,8	-32,0%
Produits métallurgiques et métalliques	6,7	8,3	10,8	30,3%
Produits informatiques, électroniques et optiques	8,2	5,2	4,2	-18,0%
Équipements électriques et ménagers	2,7	2,2	2,0	-7,5%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	6,9	4,0	3,2	-18,6%
Matériels de transport	17,7	8,1	13,3	63,8%
Produits manufacturés divers	2,7	1,6	1,9	21,8%
Déchets industriels et ménagers	0,3	16,2	10,9	-32,6%
Produits de l'édition et de la communication	1,7	0,2	0,2	1,0%
Plans et dessins techniques, plaques et films	0,0	0,0	0,0	-
Objets d'art, d'antiquité et de collection	0,0	0,1	0,0	-80,1%
Total	349,9	308,7	403,9	30,8%

Source : Douanes

Tableau 10
Comptes administratifs de la Région

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	Var. 11/10
Recettes totales	374,1	393,1	391,6	-0,4%
Recettes de fonctionnement (1)	223,0	239,3	256,0	7,0%
Impôts directs	20,0	20,9	16,7	-19,9%
Autres impôts	133,2	143,4	146,9	2,4%
Dotations et participations	66,9	73,0	81,3	11,4%
Recettes d'investissement (2)	151,1	153,8	135,6	-11,9%
FCTVA	22,7	12,2	9,1	-25,8%
Subventions d'équipement reçues	39,2	48,4	36,9	-23,8%
Emprunts souscrits	0,0	0,0	20,0	n.a.
Dépenses totales	272,8	283,5	409,3	44,4%
Dépenses de fonctionnement (3)	124,1	153,7	191,5	24,6%
Achats et charges externes	21,0	18,6	18,5	-0,4%
Charges de personnel	31,8	40,0	44,1	10,3%
Subventions et contingents	70,7	88,1	106,8	21,3%
Charges financières	0,0	0,0	0,0	n.a.
Dépenses d'investissement (4)	148,7	129,8	217,8	67,7%
Dépenses d'équipement directes	83,4	76,7	116,6	51,9%
Subventions d'équipement versées	64,0	52,5	94,7	80,4%
Remboursements d'emprunts en capital	0,0	0,0	0,0	n.a.
Soldes d'épargne				
Excédent brut de fonctionnement	97,0	91,5	76,4	-16,5%
Capacité d'autofinancement	98,9	92,6	86,4	-6,7%
Capacité d'autofinancement nette	98,9	92,6	86,4	-6,7%
Dettes				
Encours des dettes bancaires et assimilées	0,0	0,0	20,0	n.a.
Annuités des dettes bancaires et assimilées	0,0	0,0	0,0	0,0%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en fin d'exercice	38,8	63,8	2,5	-96,1%
Résultat comptable (R=1-3)	98,9	85,6	64,5	-24,7%
Besoin ou capacité de la section d'investissement (E=4-2)	-2,4	-24,0	82,2	-443,0%
Solde des investissements pour le compte de tiers (t)	0,0	0,0	0,0	n.a.
Résultat d'ensemble (R-E-t)	101,4	109,6	-17,7	-116,2%

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Tableau 11
Comptes administratifs du Département

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	Var. 11/10
Recettes totales	650,6	638,4	685,5	7,4%
Recettes de fonctionnement (1)	547,1	555,8	594,4	6,9%
Impôts directs	88,2	92,2	83,1	-9,9%
Autres impôts	236,1	235,7	262,3	11,3%
Dotations et participations	204,9	209,3	214,3	2,4%
Recettes d'investissement (2)	103,5	82,6	91,0	10,2%
FCTVA	14,7	10,8	6,7	-37,7%
Subventions d'équipement reçues	30,9	13,3	14,9	12,6%
Emprunts souscrits	10,1	9,6	10,0	3,8%
Dépenses totales	637,5	613,6	653,0	6,4%
Dépenses de fonctionnement (3)	528,3	522,7	564,6	8,0%
Achats et charges externes	40,9	42,8	45,3	5,7%
Charges de personnel	104,0	107,4	111,1	3,4%
Subventions et contingents	335,2	336,1	363,7	8,2%
Charges financières	12,6	13,1	11,6	-11,4%
Dépenses d'investissement (4)	109,2	90,9	88,4	-2,7%
Dépenses d'équipement directes	45,7	31,4	35,6	13,4%
Subventions d'équipement versées	17,0	15,4	13,3	-13,5%
Remboursements d'emprunts en capital	27,5	27,0	27,5	1,7%
Soldes d'épargne				
Excédent brut de fonctionnement	62,3	66,0	51,1	-22,5%
Capacité d'autofinancement	34,3	49,8	52,8	6,1%
Capacité d'autofinancement nette	6,8	22,8	25,4	11%
Dette				
Encours des dettes bancaires et assimilées	368,4	351,0	333,5	-5,0%
Annuités des dettes bancaires et assimilées	40,2	38,4	38,9	1,2%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en fin d'exercice	20,0	29,8	32,4	8,6%
Résultat comptable (R=1-3)	18,7	33,1	29,9	-9,7%
Besoin ou capacité de la section d'investissement (E=4-2)	5,7	8,3	-2,6	-131,3%
Solde des investissements pour le compte de tiers (t)	0,0	0,0	0,0	n.a.
Résultat d'ensemble (R-E-t)	13,1	24,8	32,5	30,9%

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Tableau 12
Comptes administratifs des communes

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	Var. 11/10
Recettes totales	694,8	683,7	673,3	-1,5%
Recettes de fonctionnement (1)	492,0	519,5	536,0	3,2%
Impôts directs	114,9	117,8	127,6	8,4%
Autres impôts	186,1	203,8	209,0	2,6%
Dotations globalement fonctionnement	96,8	96,9	97,3	0,4%
Recettes d'investissement (2)	202,8	164,2	137,3	-16,4%
FCTVA	21,8	23,3	15,9	-31,9%
Subventions d'équipement reçues	59,6	42,1	45,7	8,4%
Emprunts souscrits	50,4	54,5	35,3	-35,3%
Dépenses totales	665,5	660,1	687,0	4,1%
Dépenses de fonctionnement (3)	498,2	498,9	518,8	4,0%
Achats et charges externes	79,2	77,5	82,9	7,0%
Charges de personnel	290,5	293,8	305,5	4,0%
Subventions et contingents	70,1	72,3	72,8	0,7%
Charges financières	16,0	15,7	16,3	3,4%
Dépenses d'investissement (4)	167,3	161,2	168,3	4,4%
Dépenses d'équipement directes	124,3	109,6	128,8	17,6%
Remboursements d'emprunts en capital	31,3	32,9	33,6	2,2%
Soldes d'épargne				
Excédent brut de fonctionnement	30,4	54,7	58,4	6,9%
Capacité d'autofinancement	9,8	35,5	32,3	-8,9%
Capacité d'autofinancement nette	-20,8	3,2	-1,3	-140%
Dettes				
Encours des dettes bancaires et assimilées	406,3	427,8	430,2	0,6%
Annuités des dettes bancaires et assimilées	46,3	47,7	49,5	3,9%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en fin d'exercice	57,2	74,8	51,8	-30,7%
Résultat comptable (R=1-3)	-6,2	20,5	17,3	-16,0%
Besoin ou capacité de la section d'investissement (E=4-2)	-35,4	-3,0	31,0	-1122,0%
Solde des investissements pour le compte de tiers (t)	0,0	0,0	0,0	ns
Résultat d'ensemble (R-E-t)	29,2	23,6	-13,7	-158,2%

Source : DRFIP de la Martinique

Tableau 13

Comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	Var. 11/10
Recettes totales	194,9	204,6	227,4	11,2%
Recettes de fonctionnement (1)	166,3	177,1	189,7	7,1%
Impôts directs	66,6	57,5	87,1	51,7%
Autres impôts	34,5	32,3	28,0	-13,1%
Dotations globalement fonctionnement	38,8	38,9	39,0	0,2%
Recettes d'investissement (2)	28,7	27,5	37,7	37,3%
FCTVA	2,0	3,0	2,4	-22,1%
Subventions d'équipement reçues	9,5	3,8	7,4	93,2%
Emprunts souscrits	5,0	11,4	5,0	-56,3%
Dépenses totales	185,2	196,0	215,4	9,9%
Dépenses de fonctionnement (3)	161,2	162,7	175,4	7,8%
Achats et charges externes	114,4	111,0	115,0	3,6%
Charges de personnel	28,2	31,2	27,8	-10,9%
Subventions et contingents	5,4	5,3	6,6	25,0%
Charges financières	2,4	2,4	2,3	-7,9%
Dépenses d'investissement (4)	24,1	33,3	40,0	20,2%
Dépenses d'équipement directes	19,6	24,4	30,8	26,1%
Remboursements d'emprunts en capital	4,4	8,8	6,0	-31,4%
Soldes d'épargne				
Excédent brut de fonctionnement	8,5	20,9	29,8	42,8%
Capacité d'autofinancement	8,9	18,7	19,9	6,7%
Capacité d'autofinancement nette	4,5	9,8	13,8	41%
Dette				
Encours des dettes bancaires et assimilées	72,9	75,5	74,5	-1,4%
Annuités des dettes bancaires et assimilées	6,8	11,3	8,2	-27,2%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en fin d'exercice	18,7	23,5	24,9	6,1%
Résultat comptable (R=1-3)	5,1	14,4	14,3	-0,6%
Besoin ou capacité de la section d'investissement (E=4-2)	-4,6	5,8	2,3	-60,2%
Solde des investissements pour le compte de tiers (t)	-0,1	1,0	1,4	36,4%
Résultat d'ensemble (R-E-t)	9,8	7,6	10,6	40,2%

Source : DRFIP de la Martinique

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social ou dotation (en millions d'euros)	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan local (en millions d'euros)
Banques AFB (5)							
Banque des Antilles Françaises (BDAF)	84	Parc d'Activités de La Jaille 97122 Baie-Mahault	Quartier Lareinty 97232 Lamentin	Groupe Caisses d'Épargne	8	86	361
Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51	20, avenue de Paris 94811 Villejuf	Centre commercial Jambette Village Zac de la Jambette 97232 Lamentin	Groupe Crédit Agricole	3	51	123
BNP Paribas Martinique	6	1, boulevard Hausmann 75009 Paris	72, avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	Groupe BNP Paribas	14	212	680
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	33	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	C. C. La Galleria 97232 Lamentin	Groupe Société générale	3	49	212
La Banque Postale	2 342	115, rue de Sèvres 75275 Paris Cédex 06	132, boulevard Pasteur 97264 Fort-de-France	La Poste	47	NC	1 307
Banques mutualistes ou coopératives (6)							
BRED Banque Populaire	520	18, quai de la Rapée 75012 Paris	17, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	21	208	816
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	45	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort-de-France		Groupe Crédit Mutuel	18	247	1 664
Caisses d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	762	Place Estrangin Pastré - BP 108 13254 Marseille Cédex 6	Bd Gal de Gaulle - BP 660 97263 Fort-de-France	Groupe Caisses d'Épargne	11	91	581
Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique	12	Rue Cases Nègres Place d'Armes - BP 370 97232 Lamentin		Groupe Crédit Agricole	23	342	1 871
Caisses Régionales de Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer (CRCMMOM)	3	36, rue Achille René Boisneuf 97110 Pointe-à-Pitre	45, rue Victor Hugo 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	2	9	29
CASDEN Banque Populaire	1	Marne-la-Vallée 77424 Cédex 2	6, rue Lamartine 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	-	-	262
Sociétés financières (7)							
BRED-COFILEASE	12	18, quai de la Rapée 75012 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Lamentin	Groupe Bred	1	3	90
Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI)	7	ZI Les Mangles Acajou 97232 Lamentin		Groupe General Electric Money	1	64	189
Crédit Moderne Antilles Guyane	19	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 Baie-Mahault	ZI Les Mangles Acajou 97232 Lamentin	Groupe BNP Paribas	1	51	170
CAFINEO	8	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 Baie-Mahault		Groupe BNP Paribas	-	-	25
Société Anonyme de Gestion et de Financement (SAGEFI)	3	Lieu-dit Grand Camp 97139 Les Abymes	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R. R. Investissements	1	2	1
Société Financière des Antilles-Guyane (SOFIAG)	2	12, boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		Groupe Bred	1	-	124
Natixis-Factor	20	30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris	7, zone de Manhity Immeuble Exodom 97232 Lamentin	Groupe BPCE	1	8	36
Institutions financières spécialisées (3)							
OSEO*	595	27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort	1, place F. Mitterrand BP 804 97244 Fort-de-France	Etat	1	-	-
Agence Française de Développement (AFD)	400	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cédex 12	1, place F. Mitterrand BP 804 97244 Fort-de-France	Etat	1	-	453
Caisses des Dépôts et Consignations (CDC)	-	56, rue de Lille 75356 Paris 07 SP	1, place F. Mitterrand BP 675 97264 Fort-de-France	Etat	1	-	991
Total	4 926	21 établissements			150**	1 423***	9 984

* suite à la fusion-absorption des 4 filiales opérationnelles : OSEO Financement, Garantie, Innovation et Bretagne.

** hors sociétés financières et institutions financières spécialisées

*** hors La Banque Postale et institutions financières spécialisées

Source : IEDOM

Tableau 2
Actifs financiers

(en millions d'euros)	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Sociétés	1 263,5	1 271,7	1 268,5	1 235,8	1 248,2	1,0%	-2,6%
Dépôts à vue	691,8	724,7	756,9	735,5	747,3	1,6%	-2,8%
Placements liquides ou à court terme	513,1	501,2	459,5	453,4	450,2	-0,7%	-1,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	29,8	4,6	5,1	7,6	5,5	-27,8%	50,2%
Placements indexés sur les taux du marché	483,3	496,6	454,4	445,8	444,6	-0,3%	-1,9%
dont comptes à terme	170,5	225,8	271,8	286,5	333,4	16,4%	5,4%
dont OPCVM monétaires	204,1	236,3	112,3	94,4	103,1	9,2%	-15,9%
dont certificats de dépôts	108,0	33,0	69,8	64,5	7,8	-87,8%	-7,6%
Epargne à long terme	58,6	45,8	52,1	46,8	50,8	8,5%	-10,2%
dont OPCVM non monétaires	13,5	21,0	29,1	20,1	16,7	-16,8%	-31,0%
Ménages	4 284,9	4 447,4	4 613,6	4 675,0	4 821,7	3,1%	1,3%
Dépôts à vue	942,5	1 000,8	1 065,8	1 067,1	1 083,5	1,5%	0,1%
Placements liquides ou à court terme	1 580,7	1 562,0	1 555,4	1 583,2	1 664,8	5,2%	1,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 293,6	1 327,8	1 341,2	1 367,9	1 437,7	5,1%	2,0%
dont livrets ordinaires	497,6	500,1	511,1	507,2	511,3	0,8%	-0,8%
dont livrets A et bleus	425,4	463,5	479,4	514,5	560,3	8,9%	7,3%
dont livrets jeunes	15,6	16,4	14,9	14,5	14,0	-3,9%	-2,8%
dont livrets d'épargne populaire	99,1	85,0	73,9	67,4	63,8	-5,4%	-8,8%
dont livrets de développement durable	132,8	138,8	139,5	142,7	166,3	16,6%	2,2%
dont comptes d'épargne logement	123,0	124,1	122,2	121,6	122,1	0,4%	-0,5%
Placements indexés sur les taux du marché	287,1	234,1	214,2	215,2	227,0	5,5%	0,5%
dont comptes à terme	225,0	179,4	179,0	188,8	204,4	8,3%	5,4%
dont bons de caisse	2,1	1,9	1,6	1,6	1,6	-4,4%	0,0%
dont OPCVM monétaires	60,0	52,8	33,5	24,8	21,1	-15,0%	-25,9%
Epargne à long terme	1 761,7	1 884,5	1 992,5	2 024,7	2 073,5	2,4%	1,6%
dont plans d'épargne logement	524,7	524,3	533,5	536,6	538,5	0,4%	0,6%
dont plans d'épargne populaire	90,8	86,0	79,3	69,4	65,6	-5,5%	-12,5%
dont autres comptes d'épargne	5,9	5,4	4,3	4,2	4,9	17,2%	-2,8%
dont portefeuille-titres	157,6	192,0	195,3	178,6	196,4	10,0%	-8,6%
dont OPCVM non monétaires	83,2	84,5	78,8	69,3	58,7	-15,3%	-12,0%
dont contrats d'assurance-vie	899,6	992,3	1 101,3	1 166,6	1 209,4	3,7%	5,9%
Autres agents	276,6	301,7	332,3	357,2	468,8	31,2%	7,5%
Dépôts à vue	171,3	193,4	185,1	200,9	198,9	-1,0%	8,5%
Placements liquides ou à court terme	98,2	101,6	130,6	135,3	234,9	73,5%	3,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	22,8	25,6	25,9	29,1	116,3	298,8%	12,4%
Placements indexés sur les taux du marché	75,3	76,0	104,7	106,2	118,6	11,7%	1,4%
dont comptes à terme	40,9	44,7	79,4	86,5	85,0	-1,8%	9,0%
Epargne à long terme	7,2	6,6	16,5	21,0	35,0	66,6%	27,6%
Total	5 825,1	6 020,7	6 214,4	6 267,9	6 538,7	4,3%	0,9%
Dépôts à vue	1 805,6	1 918,9	2 007,8	2 003,5	2 029,6	1,3%	-0,2%
Placements liquides ou à court terme	2 191,9	2 164,8	2 145,5	2 171,9	2 349,8	8,2%	1,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 346,1	1 358,1	1 372,2	1 404,7	1 559,5	11,0%	2,4%
Placements indexés sur les taux du marché	845,8	806,7	773,3	767,2	790,3	3,0%	-0,8%
Epargne à long terme	1 827,6	1 936,9	2 061,1	2 092,5	2 159,3	3,2%	1,5%

Source : IEDOM

Tableau 3
Concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions d'euros)	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Entreprises	3 242,1	3 177,9	3 278,8	3 295,2	3 296,3	0,0%	0,5%
Crédits d'exploitation	447,4	394,7	456,6	465,4	471,8	1,4%	1,9%
Créances commerciales	25,4	27,1	25,7	25,0	20,0	-19,9%	-2,9%
Crédits de trésorerie	242,0	185,9	230,4	191,6	169,1	-11,7%	-16,8%
dont entrepreneurs individuels	62,1	55,9	50,9	46,4	44,6	-4,0%	-8,7%
Comptes ordinaires débiteurs	129,7	145,6	151,4	210,9	242,5	15,0%	39,3%
Affacturage	50,3	36,2	49,1	38,0	40,2	5,9%	-22,6%
Crédits d'investissement	1 680,6	1 675,7	1 691,6	1 681,1	1 657,2	-1,4%	-0,6%
Crédits à l'équipement	1 462,3	1 476,1	1 479,6	1 498,8	1 472,2	-1,8%	1,3%
dont entrepreneurs individuels	91,7	92,5	127,4	129,5	81,5	-37,1%	1,6%
Crédit-bail	218,3	199,6	212,1	182,3	185,0	1,5%	-14,0%
Crédits immobiliers	1 076,2	1 078,4	1 100,6	1 102,8	1 127,1	2,2%	0,2%
Autres crédits	37,9	29,0	30,0	45,9	40,2	-12,4%	52,8%
Ménages	2 779,8	2 812,3	2 951,9	3 042,4	3 106,5	2,1%	3,1%
Crédits à la consommation	963,3	917,6	912,6	908,4	882,7	-2,8%	-0,5%
Crédits de trésorerie	883,4	837,9	827,0	819,8	799,1	-2,5%	-0,9%
Comptes ordinaires débiteurs	41,8	41,5	44,2	48,6	47,9	-1,4%	9,9%
Crédit-bail	38,1	38,2	41,4	40,0	35,7	-10,7%	-3,4%
Crédits à l'habitat	1 814,9	1 893,8	2 037,3	2 131,6	2 222,0	4,2%	4,6%
Autres crédits	1,6	1,0	2,0	2,4	1,7	-27,7%	18,9%
Collectivités locales	1 015,0	1 058,7	1 018,8	1 082,3	1 174,8	8,5%	6,2%
Crédits d'exploitation	21,5	19,9	21,6	39,2	21,3	-45,7%	81,5%
Crédits de trésorerie	19,1	16,6	18,8	22,1	17,7	-19,9%	17,6%
Comptes ordinaires débiteurs	2,4	3,3	2,9	17,1	3,6	-79,0%	489,7%
Crédits d'investissement	990,6	1 036,9	995,2	1 041,1	1 150,0	10,5%	4,6%
Crédits à l'équipement	990,2	1 036,5	994,8	1 040,7	1 149,8	10,5%	4,6%
Crédit-bail	0,3	0,4	0,4	0,4	0,2	-45,7%	0,0%
Autres crédits	2,9	1,9	2,0	2,0	3,5	75,0%	0,0%
Autres agents	224,2	218,5	325,7	331,5	353,7	6,7%	1,8%
Total encours sain	7 261,1	7 267,3	7 575,2	7 751,3	7 931,2	2,3%	2,3%
Créances douteuses brutes	459,4	520,2	525,9	521,2	591,6	13,5%	-0,9%
Créances douteuses nettes	181,7	213,4	212,0	215,8	290,7	34,8%	1,8%
Provisions	277,6	306,8	313,9	304,0	300,9	-1,0%	-3,1%
Total encours brut	7 720,5	7 787,5	8 101,2	8 272,5	8 522,8	3,0%	2,1%
Taux de créances douteuses	6,0%	6,7%	6,5%	6,3%	6,9%	0,6 pt	-0,2 pt
Taux de provisionnement	60,4%	59,0%	59,7%	58,3%	50,9%	-7,4 pts	-1,4 pt

Source : IEDOM

Tableau 4
Bilan agrégé des établissements de crédit

Actif (en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 12/11
Opérations de trésorerie et interbancaires	805,9	955,8	854,5	-10,6%
Opérations avec la clientèle	3 262,2	3 376,9	3 591,5	6,4%
Opérations sur titres	91,8	93,0	90,3	-3,0%
Opérations diverses	314,7	313,8	356,1	13,5%
Valeurs immobilisées	41,0	41,0	39,6	-3,6%
Total Actif	4 515,5	4 780,5	4 931,9	3,2%
Passif (en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 12/11
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 535,2	1 682,1	1 584,8	-5,8%
Opérations avec la clientèle	2 433,0	2 448,0	2 540,8	3,8%
- dont comptes ordinaires créditeurs	1 244,1	1 203,8	1 244,3	3,4%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	790,1	810,9	840,6	3,7%
- dont comptes créditeurs à terme	307,2	341,5	428,1	25,4%
Opérations sur titres	16,4	15,7	15,7	0,0%
Opérations diverses	138,8	210,1	341,2	62,4%
Capitaux propres, provisions et assimilés	392,1	424,5	449,4	5,9%
- dont capital	54,9	55,9	57,0	1,9%
Total Passif	4 515,5	4 780,5	4 931,9	3,2%
Soldes (en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 12/11
Opérations avec la clientèle	-829,2	-928,9	-1 050,7	13,1%
Opérations sur titres	-75,4	-77,3	-74,5	-3,6%
Opérations diverses	-175,9	-103,6	-14,9	-85,6%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	351,1	383,5	409,8	6,9%
Besoin de trésorerie	-729,3	-726,4	-730,3	0,5%
Hors bilan (en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 12/11
Engagements en faveur des établ. de crédit	0,1	0,2	0,3	62,4%
Engagements reçus d'établissements de crédit	0,4	171,2	227,8	33,0%
Engagements en faveur de la clientèle	0,1	85,9	84,9	-1,2%
Engagements reçues de la clientèle	4,5	338,9	391,6	15,6%

Source : IEDOM (échantillon des quatre principales banques locales représentant 66,0 % des dépôts et 45,2 % des crédits)

Tableau 5
Compte de résultat agrégé des établissements de crédit

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	Var. 12/11
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-14,7	-14,0	-8,2	ns
(+) Opérations avec la clientèle	176,7	176,5	181,6	2,9%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	0,0	0,0	0,0	ns
(+) Opérations sur titres	4,8	7,9	3,7	-53,7%
(+) Opérations de financement à long terme	1,8	1,8	0,2	-91,1%
(+) Opérations de change	0,5	0,3	0,4	22,7%
(+) Opérations de hors-bilan	-1,5	-4,0	-0,8	-79,8%
(+) Opérations de services financiers	30,4	32,0	29,9	-6,6%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	4,1	4,1	4,8	16,6%
(+) Produits accessoires et divers nets	7,9	8,7	9,1	4,7%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-0,5	0,0	0,0	26,9%
(=) Produit net bancaire	210,3	213,5	220,7	3,4%
(-) Frais généraux	120,1	124,2	130,3	4,9%
dont frais de personnel	71,7	72,6	77,3	6,5%
dont services extérieurs	45,1	47,8	48,7	1,8%
(-) Dotations aux amortissements	5,7	6,1	6,2	1,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorporelles	0,1	0,0	0,0	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	11,5	11,1	12,7	14,3%
(-) Quote-part sur op. d'expl. non bancaire en commun	0,0	0,0	0,0	ns
(+) Charges refacturées	5,8	6,7	7,2	6,4%
(=) Résultat brut d'exploitation	78,8	78,9	78,7	-0,2%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances	6,7	-0,9	1,2	ns
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux prov. pour risques et charges	-0,2	-1,0	5,7	ns
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	5,6	12,7	10,0	-21,6%
(+) Intérêts sur créances douteuses	5,5	7,0	5,6	-19,5%
(=) Résultat d'exploitation	72,4	75,0	67,5	-10,0%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immo. corp. et incorp.	1,1	0,2	-0,1	ns
(+) Plus-values nettes sur cession d'immo. financières	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immo. financières	0,0	0,0	-0,1	ns
(=) Résultat courant avant impôt	73,5	75,2	67,5	-10,3%
(+) Produit net exceptionnel	-0,3	-0,4	-0,5	14,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	8,0	7,4	6,4	-13,5%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	15,3	18,6	18,9	1,4%
(=) Résultat net	50,0	48,7	41,7	-14,5%

Source : IEDOM (échantillon des quatre principales banques locales représentant 66,0 % des dépôts et 45,2 % des crédits)

Annexe 3 : Principaux événements de l'année 2012

Janvier

- **Visite du Médiateur du crédit.** Du 23 au 25 janvier, Gérard RAMEIX a effectué sa première mission dans une collectivité d'outre-mer. Au cours de sa visite, il a assuré la présidence du Comité de financement et de développement de l'économie mis en place par la Préfecture. Il a également rencontré des entreprises en difficulté et participé à des réunions de terrain avec les équipes de la médiation départementale.
- **Mise en place du Comité de pilotage du PADM.** Le 18 janvier, Serge LETCHIMY, Président de Région, a installé le comité de pilotage du Plan d'actions de développement de la Martinique (PADM). Le PADM fait suite au schéma martiniquais de développement économique et devrait être adopté d'ici la fin de l'année 2013, après consultation publique.

Février

- **Visite de Claude GUÉANT et de Marie-Luce PENCHARD.** Le 13 février, les ministres de l'intérieur et de l'outre-mer étaient en visite officielle. Une réunion s'est déroulée en leur présence à la résidence préfectorale avec les principaux représentants du monde économique martiniquais. Plusieurs thématiques ont été abordées, telles que l'accès aux crédits bancaires, les aides de l'Etat, le développement endogène ou encore l'octroi de mer.

Mars

- **Visite du Président de la Cour des Comptes.** Le 7 mars, Didier MIGAUD était en visite. Il est revenu sur les conclusions de deux rapports de la Cour. Le premier, relatif au coût de la défiscalisation, souligne son enchérissement, alors que les effets sur le terrain sont difficilement perceptibles. Le second, qui traite des finances communales, met notamment l'accent sur la nécessité d'améliorer la sincérité des comptes et de maîtriser les charges.

Mai

- **Accord de partage entre CORSAIR et AIR CARAÏBES.** Les deux compagnies ont conclu un accord de partage de code sur des liaisons transatlantiques au départ de Paris-Orly vers plusieurs destinations caribéennes (Cayenne, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Saint-Martin, Port-au-Prince, Saint-Domingue et Punta Cana). L'objectif est de renforcer l'attractivité de leur offre tout en réduisant les coûts, notamment ceux liés au carburant.
- **Acquisition des hypermarchés LECLERC par le groupe PARFAIT.** L'autorité de la concurrence a validé l'acquisition par le groupe PARFAIT (enseigne HYPER U) des deux hypermarchés LECLERC de Place d'Armes et de Long-Pré. Cette décision est soumise à un engagement du groupe PARFAIT, ce dernier devant réduire le format de l'hypermarché de Long-Pré pour en modifier le positionnement et l'adapter à un service de proximité.
- **Nomination de Victorin LUREL.** François HOLLANDE, Président de la République et Jean-Marc AYRAULT, Premier Ministre, ont nommé Victorin LUREL comme ministre des outre-mer. Il succède à Marie-Luce PENCHARD.

Juin

- **Elections législatives.** Serge LETCHIMY (Parti Progressiste Martiniquais) et Alfred MARIE-JEANNE (Mouvement Indépendantiste Martiniquais) ont été réélus dans les circonscriptions de Fort-de-France et Centre-Atlantique. Deux députés font leur entrée au Palais Bourbon : Jean-Philippe NILOR (Mouvement Indépendantiste Martiniquais), élu dans la circonscription Sud, et Bruno-Nestor AZEROT (Divers Gauche), élu dans le Nord.
- **Création de la SAMAC.** Le 27 juin, la Société Aéroportuaire Martinique Aimé Césaire a été créée pour succéder à la CCIM dans la gestion de l'aéroport. La concession de l'État est accordée jusqu'en 2049. La SAMAC est dotée d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire. Son président est Frantz THODIARD et son directeur, Serge CYRILLE.

Juillet

- **Réforme des forces armées aux Antilles.** Le 5 juillet, après plus de cinquante ans d'existence, le 33^e Régiment d'Infanterie de Marine (RIMa) a été dissout et a laissé la place au Détachement Terre Antilles (DTA/33^e RIMa). La restructuration des forces armées aux Antilles s'inscrit dans la logique du livre blanc et dans la continuité des dispositifs liés à la Révision générale de politiques publiques.
- **Réélection du Président de l'AMPI.** Le 19 juillet, Pierre MARIE-JOSEPH a été réélu à la présidence de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI), pour la onzième année consécutive. Créée en 1972 à l'initiative de Bernard HAYOT, l'AMPI compte 138 entreprises adhérentes pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,4 milliard d'euros et plus de 4 000 emplois permanents.

Août

- **Adhésion de la Martinique à deux organisations régionales.** La Martinique a intégré, comme membre associé, la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS).

Octobre

- **Réforme des ports d'Outre-mer.** Le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du grand port maritime de Fort-de-France a été publié le 1^{er} octobre, en application de la loi n° 2012-260 publiée le 22 février au JORF. Jean-Rémy VILLAGEOIS a été nommé préfigurateur du port.

Novembre

- **Loi sur la régulation économique.** Le 20 novembre, la loi dite LUREL sur la régulation économique en outre-mer a été adoptée. Elle vise à réduire les fondements structurels de la vie chère et à améliorer la concurrence. Le texte permet à l'Etat de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique.

Décembre

- **Une nouvelle compagnie aérienne pour la liaison transatlantique.** Depuis le 17 décembre, la compagnie low cost XL AIRWAYS propose trois vols par semaine entre Paris-Charles de Gaulle et Fort-de-France. Les vols sont assurés sur un Airbus A330-300 pouvant accueillir 364 passagers et le billet aller-retour est proposé à partir de 399 euros.

Annexe 4 :

Liste des publications de l'IEDOM

Lettre mensuelle

Bulletin trimestriel de conjoncture économique (Tendances conjoncturelles)

Bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire (Évolutions monétaires)

Rapport annuel du siège

Rapports annuels des agences de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Les Notes de l'Institut d'émission

L'habitat dans les Outre-mer français : progrès, enjeux, disparités (février 2010)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer (mars 2010)

Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique (décembre 2010)

Le chômage empêche la convergence du revenu des ménages (janvier 2011)

Le microcrédit professionnel en Outre-mer (avril 2011)

Echanges régionaux des Départements français d'Amérique (juillet 2011)

Observatoire des tarifs bancaires (octobre 2011)

Enquête typologique 2010 sur le surendettement dans les DOM (mai 2012)

Performances économiques et financières des entreprises des DOM entre 2002 et 2010 (février 2013)

Les Notes expresses (Martinique)

N° 59 Synthèse de l'année 2008 en Martinique (avril 2009)

N° 58 La gestion des déchets à la Martinique (avril 2009)

N° 67 L'année 2009 à la Martinique (mars 2010)

N° 76 L'habitat à la Martinique : un marché sous contrainte(s) (mai 2010)

N° 79 Panorama de la Martinique en 2009 (août 2010)

N° 86 Le microcrédit à la Martinique : un appui au dynamisme de la création d'entreprises (janvier 2011)

N° 92 L'année 2010 à la Martinique : une reprise en demi-teinte (mars 2011)

N° 110 Endettement et surendettement des ménages en Martinique (juillet 2011)

N° 114 Panorama de la Martinique (juillet 2011)

N° 147 L'économie de la Martinique en 2011 (mars 2012)

N° 173 Panorama 2011 de la Martinique (octobre 2012)

N° 197 L'économie de la Martinique en 2012 (mars 2013)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Nicolas BRUN

Florent CLOUET

Clara DUFRESNE

Thomas de GUBERNATIS

Jacqueline MISAINÉ

Victor-Robert NUGENT

Michèle ROVELA-MARTHELY

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Victor-Robert NUGENT
Editeur : IEDOM
Imprimé par BERGER BELLEPAGE
Achévé d'imprimer en juin 2013 - Dépôt légal : juin 2013
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-64-9

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916-119-64-9

